

Rapport de la Commission  
de réflexion sur

# Le livre numérique

**Mai 1999**

[www.culture.fr](http://www.culture.fr)



Commission de réflexion sur le livre numérique, initiée par Madame la Ministre de la Culture et de la Communication, dans le cadre du programme d'action gouvernemental, « préparer l'entrée de la France dans la société de l'inform@tion » :

Président : Alain Cordier

Membres : Patrick Bazin, Mijo Beccaria, Alain Benech, Jean-Marie Charon, Claude Cherki, Jean Clément, Marc Guillaume, François de Singly

Rapporteurs : Jean-Guy Boin, Antoine Corman, Patrick Farçat, Guillaume Husson, Bernard Vigier

# Sommaire

<b>Lettre de mission de la Commission installée le 30 septembre 1998</b> .....	<b>p. 6</b>
<b>Avant-propos</b> .....	<b>p. 9</b>
<b>L'univers numérique</b> .....	<b>p. 15</b>
Un univers en expansion .....	p. 15
Un univers d'accessibilité encore limitée .....	p. 17
Un univers d'incertitudes.....	p. 17
Un univers de communication .....	p. 20
<b>Livre et Édition</b> .....	<b>p. 23</b>
<b>Réaffirmer le caractère essentiel du travail éditorial</b> .....	<b>p. 25</b>
Souligner le point clef qu'est le travail éditorial.....	p. 25
Tout en décelant les adaptations nécessaires .....	p. 31
<b>L'option centrale à préserver : la rémunération de la création</b> .....	<b>p. 35</b>
La question économique .....	p. 35
La rémunération d'une émission éditoriale.....	p. 36
Les financements possibles .....	p. 39
La diminution de la rareté : la facilité de reproduction .....	p. 42
Considérer que la création constitue la rareté et réussir à la rémunérer.....	p. 44
Promouvoir l'engagement des éditeurs .....	p. 48
Établir des mécanismes régulateurs .....	p. 51

<b>Un nouveau développement pour la chaîne du livre, à condition d'adaptations significatives .....</b>	<b>p. 55</b>
Le développement du commerce électronique du livre .....	p. 56
Commerce électronique, prix unique du livre et TVA.....	p. 59
Ce développement ouvre un champ nouveau pour les métiers de distributeur et de libraire.....	p. 60
Le rôle nouveau des bibliothèques .....	p. 63
<b>Penser l'évolution du mode même de penser et d'écrire.....</b>	<b>p. 67</b>
<b>S'inscrire dans une visée éthique.....</b>	<b>p. 77</b>
<b>En conclusion.....</b>	<b>p. 81</b>
<b>Propositions et prolongements possibles .....</b>	<b>p. 85</b>
<b>Pour en savoir plus .....</b>	<b>p. 91</b>
Annexe 1 : La technologie du numérique .....	p. 91
Annexe 2 : L'édition électronique .....	p. 99
Annexe 3 : L'évolution des usages .....	p. 105
<b>Comptes rendus des auditions de la Commission .....</b>	<b>p. 113</b>

*République Française*  
*Ministère de la Culture et de la Communication*  
*3, rue de Valois, 75042 Paris Cedex 01 - Téléphone : 01 40 15 80 00*

*La Ministre*

Monsieur le Président,

Le Gouvernement a récemment adopté le programme d'action intitulé « Préparer l'entrée de la France dans le société de l'information ». L'un des volets de ce programme porte sur l'utilisation des technologies de l'information, en particulier de la numérisation et d'Internet, dans les domaines de l'édition et de la création littéraire.

Bien que certaines transformations technologiques soient nettement avérées, telles l'informatisation complète de la chaîne de production des livres et la diffusion de textes sur les réseaux, les perspectives de développement du livre numérique soulèvent encore de nombreuses interrogations.

Notamment, au-delà des initiatives importantes que notre pays a su prendre dans le domaine des bibliothèques numériques, l'importance de l'apparition d'un commerce international de la librairie électronique, voire de l'édition en ligne, doit être clairement appréciée.

Enfin, les effets et les bénéfices des technologies de l'information pour la création littéraire constitue un domaine encore largement inexploré dont il convient de mesurer la portée.

Le Gouvernement a donc décidé de mettre en place une commission de réflexion sur le « livre numérique », composée de représentants de toute la chaîne du livre et des pouvoirs publics.

Vos fonctions de président du directoire de BAYARD Presse, la richesse des initiatives et projets que vous dirigez dans ce cadre, votre intérêt personnel pour ces enjeux vous ont désigné pour assurer la présidence de cette commission.

Je vous remercie tout particulièrement d'avoir accepté cette responsabilité supplémentaire, connaissant particulièrement l'ampleur de vos charges, dont nous avons pu nous entretenir récemment.

L'objectif de la commission est d'identifier les effets du développement d'Internet et de la numérisation sur la politique du livre et de la lecture, de préciser les positions des différents partenaires et de proposer des règles du jeu favorables à une meilleure coopération.

La commission proposera donc une analyse des enjeux culturels, socioculturels, économiques, juridiques de cette nouvelle donne de la circulation des idées et des textes. Elle étudiera en particulier l'impact des technologies de l'information sur la création, la diffusion-distribution, l'accès ; elle examinera l'état de l'art en matière de navigation et de numérisation.

Elle fera toutes propositions lui paraissant de nature à résoudre les problèmes qu'elle aura indentifiés à cet égard.

La Direction du livre et de la lecture prêtera son concours à ces travaux.

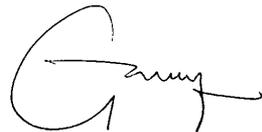
Il m'apparaît souhaitable que la commission soit composée avant la fin du mois de juillet.

Je vous remercie d'avoir bien voulu accepter cette mission et je souhaiterais disposer de votre rapport dans le courant du mois de février 1999.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Avec ma reconnaissance et  
mon très cordial souvenir.

Monsieur Cordier  
Président du Directoire  
des Éditions Bayard Presse  
Rue Bayard, 75393 Paris cedex



Catherine Trautmann



# Avant-propos

*J'ai cherché une transcendance temporelle d'un présent  
vers le mystère de l'avenir:*

Emmanuel Levinas

Jusqu'à maintenant, le rythme d'évolution des technologies ne dépassait pas les capacités d'assimilation de chaque génération. **Pour la première fois**, avec le numérique, il en va différemment. **Les horloges techniques et humaines cessent d'être synchrones**. Il en résulte une véritable onde de choc, au sens que les sciences physiques donnent à ce terme.

On a observé par exemple, c'est la loi empirique dite de Moore, que la puissance des microprocesseurs double tous les dix-huit à vingt-quatre mois. Pour illustrer cette évolution, on pourrait dire que si l'industrie automobile avait connu le même rythme d'évolution, les voitures que nous conduirions aujourd'hui coûteraient moins de 30 francs, et consommeraient un peu plus d'un litre pour faire plus de 350 000 kilomètres !

**Le dire d'expert le plus affirmé, dans un tel environnement, devient donc rapidement obsolète.** Comment décider de choix politiques, économiques et/ou éditoriaux, dans un domaine dont l'évolution perpétuelle rend difficile tout pronostic ? **La réflexion est ardue et ses résultats seront à manier avec précaution.**

L'objectif fixé par le Gouvernement à la commission de réflexion sur le livre numérique était « d'identifier les effets du développement d'Internet et de la numérisation sur la

politique du livre et de la lecture, de proposer une analyse des enjeux culturels, socioculturels, économiques, juridiques de cette nouvelle donne de la circulation des idées et des textes, en étudiant notamment l'impact des technologies de l'information sur la création, la diffusion-distribution, l'accès, et en examinant l'état de l'art en matière de navigation et de numérisation ».

La numérisation proprement dite est la capacité de traduire dans un code binaire tout type de message, textes, images, sons, calculs. Tous les livres ou presque passent d'ores et déjà par un stade numérique, avant leur impression sur papier. Aussi, retenir le terme d'*édition électronique*, c'est décrire un processus d'édition sous une forme numérique. Cette édition peut prendre la forme par exemple d'une transcription sur un CD-Rom d'une édition papier préalable, mais la numérisation peut aussi s'opérer directement sur CD-Rom ou DVD-Rom, sans autre forme d'édition.

Retenir le terme d'*édition en ligne*, c'est évoquer conjointement la technique de numérisation et celle du réseau Internet. De même que l'édition électronique, l'édition en ligne peut se faire conjointement avec une édition papier, mais elle peut être également l'édition d'un texte n'ayant aucun support papier, ni préalable, ni futur. Il convient aussi de distinguer entre une édition en ligne qui pourra être téléchargée sur un terminal classique de type ordinateur de bureau ou portable, et une édition en ligne qui sera téléchargée sur un terminal spécifiquement dédié à cet effet, comme il en existe aujourd'hui différents prototypes sur le marché, notamment nord américain, accessibles aux particuliers, et bientôt en France avec un prototype élaboré par une équipe française. Ces prototypes sont en général appelés livre électronique.

Parler du livre numérique, c'est également prendre en compte l'évolution de la textualité elle-même. On parle d'hypertexte, par opposition au texte linéaire, dès lors que la numérisa-

tion permet de naviguer dans un ensemble de textes grâce à des liens créés à cet effet.

Pour tirer le meilleur parti de la technologie numérique, il fallait donc chercher à évaluer ses impacts immédiats et futurs et en particulier ses effets et ses bénéfices pour la création littéraire et la pensée. Il était important pour conduire utilement la réflexion sur le livre numérique, de travailler plus largement sur l'univers numérique proprement dit. Il en va ainsi de la commercialisation de l'objet livre sous forme papier via le réseau du Net, ce que l'on appelle le commerce électronique du livre.

**Le parti pris par ce rapport a été d'élaborer une problématique. Le développement d'une technologie, aussi puissante soit-elle, et celle-ci l'est singulièrement, doit être pensé.** Au risque de décevoir, mais autant le dire d'entrée de jeu pour éviter toute méprise ou contre sens de lecture, **on trouvera donc ici des pistes de réflexion et des orientations de travail, et non pas un catalogue de mesures techniques ou juridiques, pas plus que de doctes prévisions concernant l'évolution des métiers de l'édition**, d'autant plus que de nombreux rapports ont déjà abordé ces thématiques : [rapport Lorentz, sur le commerce électronique](#), [rapport Bloche, sur la francophonie sur Internet](#), [rapport du Conseil d'État, sur Internet et les réseaux numériques](#). **Il est tout à fait clair** également **que les politiques à conduire devront de plus en plus l'être à un niveau international, à tout le moins européen.** Cela suppose que la réflexion engagée ici puisse être poursuivie en d'autres lieux, plus internationaux.

Pour élaborer cette problématique, on a tenté d'observer et d'analyser le développement du numérique sans excès de nostalgie ni de prudence. **Se poser la question d'une concurrence possible entre le livre numérique et le livre imprimé, au point d'imaginer l'un se substituant à l'autre, risquerait tout autant d'enthousiasmer ou de désespérer, mais à tort.** Beaucoup d'experts

s'accordent pour constater qu'aucun média n'a jamais totalement remplacé un média qui lui préexistait. Il convient de rappeler, par exemple, qu'aux États-Unis, pays le plus avancé en matière de numérique, les ventes de magazines connaissent de forts taux de croissance et que la fréquentation des librairies reste importante, y compris par les jeunes générations.

Tout nouveau média existe dès lors qu'il répond à un besoin, et qu'il y répond mieux ou autrement que ses prédécesseurs. Tout nouveau média peut avoir un impact positif sur les médias existants, à condition que l'utilisation de ces derniers réponde à de nouveaux besoins. De plus, l'apparition d'un nouveau média n'est pas un processus additif en termes de temps ; elle transforme plutôt la part du temps consacré à l'usage de tel ou tel média.

On peut prendre quelques exemples ou analogies. La photo couleur rend mieux compte des chromos de la vie que les clichés noirs et blancs, mais ces derniers gardent toute leur force artistique, au point de retrouver une force et un impact, par exemple en publicité. La radio ne s'écoute plus en famille le soir, supplantée qu'elle est par la télévision, mais elle a trouvé de nouveaux espaces d'écoute dans les voitures et dans la plupart des chambres d'adolescents et d'étudiants. Elle accompagne aussi le travail de nombreux artisans. Il est intéressant de noter que les courbes d'audience de la télévision et de la radio s'inversent dans la journée, la radio étant le média « du matin », la télévision le média « du soir ».

**Il serait donc infructueux de limiter la compréhension du numérique à la seule aune des médias existants et de leurs possibilités.**

On pouvait percevoir, il y a un siècle, l'apparition de l'automobile comme simplement la possibilité technique d'avoir une voiture sans chevaux. En réalité, on sait aujourd'hui qu'il s'agissait de tout autre chose, puisque cette innovation était porteuse d'un mode de vie totalement nouveau.

La transmission télégraphique a constitué une vraie révolution. Grâce à l'électricité et au morse, il devenait en effet possible d'avoir des échanges d'informations rapides et étendus. De ce point de vue, le téléphone, la radio, la télévision et, aujourd'hui, l'ordinateur via les modem et les lignes téléphoniques, voire les satellites, ne représentent que l'aboutissement de ce changement profond. Le saut décisif était de transmettre, au même moment, une information à plusieurs interlocuteurs, sans les voir ; depuis, l'évolution technique se borne, en quelque sorte, à utiliser au mieux la vitesse de la lumière.

A contrario, il est aisé d'imaginer que **le numérique porte en germe une révolution culturelle**, qu'il convient de penser de manière à en mesurer les conséquences, les risques et les possibilités, en sachant aussi le cas échéant **être volontariste et pas seulement spectateur. Ce sont bien les usages qui conditionnent l'avenir des techniques, et non l'inverse**. Le type de lecture est révélateur de pratiques sociales et culturelles. Il est possible que le numérique, par la fluidité qu'il introduit, rencontre un univers social plus distant à l'égard de toute forme d'autorité, voire de fidélité.

Voilà pourquoi, en s'appuyant sur la nature du livre qui est provocation à penser et à vivre, espace de désir et de plaisir, on a, dans le texte qui suit, délibérément pris le parti de développer la réflexion autour de thèmes spécifiques au travail d'édition. On veut espérer que cette réflexion sera suffisamment fine pour orienter le travail d'équipes publiques et privées compétentes sur tel ou tel sujet, pour aider les décideurs publics et privés dans l'élaboration de stratégies pertinentes afin d'**accompagner et d'orienter les évolutions rendues possibles par la technologie du numérique dans le domaine de l'édition**.



# L'univers numérique

## Le numérique, un univers en expansion

Pour la première fois, la FNAC a vendu en 1998 davantage de micro-ordinateurs que de postes de télévision, marché très saturé il est vrai. Pour la première fois également dans l'histoire des médias, on peut trouver une même machine, l'ordinateur, à l'école, sur le lieu de travail et au domicile. **Le rêve d'une information accessible à tous, de n'importe quel lieu, est en passe de devenir une réalité, dans les pays riches et pour certains publics.** Le nombre des utilisateurs réels d'Internet est, certes, encore très faible mais il croît rapidement.

**Il serait inutile d'avoir vis-à-vis du numérique, la même myopie que celle qui, il y a un siècle, n'avait pas mesuré l'importance du train,** myopie dont certaines villes de France conservent la trace avec des gares excentrées. On pourrait faire la même observation au sujet du téléphone en France, il y a quelques décennies.

La plupart des observateurs s'accordent pour prévoir le développement rapide du numérique et de l'utilisation d'Internet, l'amélioration des outils disponibles et des moteurs de recherche, l'usage plus répandu du ciblage de l'information en fonction des besoins de chacun, la croissance du commerce électronique et l'extension des bibliothèques virtuelles, l'utilisation plus grande des réseaux internes aux entreprises et aux institutions.

Il est indéniable que le numérique accroît énormément les capacités de transmission de l'information, en quantité et en rapidité. Cet accroissement doit être analysé en fonction du caractère réinscriptible ou non du support de transmission, en fonction également de la nature du terminal auquel l'information est destinée : papier, téléviseur ou micro-ordinateur, ou usage partagé d'un même terminal.

Dans de nombreux domaines, **le numérique pourrait conduire à des améliorations significatives de la vie quotidienne**. Il en est ainsi, par exemple, de l'accessibilité à la lecture pour les mal voyants. Il est en effet aisé de modifier le corps des caractères au gré des besoins du lecteur ; on peut même, pour les non voyants, transcoder le texte directement en écriture braille sur des écrans de braille éphémère et/ou en synthèse vocale, le braille ayant l'heureuse particularité d'être écrit en code binaire. Il faut ici souhaiter un vrai travail de normalisation de polices de caractères et de présentation des pages numériques, et notamment de l'articulation textes-images. Une aide spécifique de l'État aux fabricants de logiciels adaptés serait utile, parce que nécessaire compte tenu des impératifs de marché.

On peut aussi voir dans le livre électronique notamment, un des moyens de résoudre le lancinant problème du poids des cartables qui abîme chaque année le dos de trop d'enfants. On peut imaginer ce que peut apporter aux médecins ou aux juristes, la possession d'un Vidal ou d'un Dalloz électronique, mis à jour en temps réel. On peut, grâce au numérique, contribuer à l'enseignement à distance.

Enfin, concernant le confort de lecture, on peut supposer que les progrès déjà constatés en passant des écrans cathodiques aux écrans LCD, se poursuivront demain avec de nouvelles technologies d'encre numérique.

## Le numérique, un univers d'accessibilité encore limitée

**Si le futur est déjà là, il n'est pas encore présent partout.**

À fin 1998, seuls 5 à 6 % des foyers français sont connectés à Internet, un tiers aux États-Unis. Et, si le développement du numérique est impressionnant, il peut encore rencontrer des limites.

La rapidité de l'évolution technologique soulève en effet de réels problèmes. Tout développement d'un système technique aussi complexe dépend de nombreux paramètres. Certains sont de nature physique comme l'accès à l'électricité ou au réseau téléphonique, ou bien encore la qualité des équipements périphériques ; d'autres de nature sociale, financière, culturelle, voire institutionnelle comme les mécanismes de distribution ou les systèmes éducatifs et de formation.

Les limites au développement du numérique tiennent également à d'autres facteurs, tels que la complexité croissante des logiciels, qui ont tant de possibilités que la plupart des utilisateurs soit ne les comprennent pas, soit les sous-utilisent, soit n'en ont aucunement besoin. La maîtrise universelle de ces nouveaux outils prendra du temps. Les freins sont beaucoup plus nombreux que lors de l'essor de la radio, du téléphone, de la télévision, du caméscope ou du magnétoscope. **La séduction et l'instantanéité de l'écrit papier sont réelles et fortes.**

## Le numérique, un univers d'incertitudes

Ainsi, **il faut se méfier de prévisions hasardeuses, de même que d'un enthousiasme inconsidéré.** On se rappelle certains propos enflammés, critiques ou louangeurs, lors du lancement du minitel, de même qu'on se souvient du plan calcul ou du lancement de logiciels d'enseignement assisté par ordinateur,

présentés comme la solution à tout problème. On sait ce qu'il en est advenu.

On observe, par exemple, une vraie difficulté pour tout éditeur de produit culturel sous mode numérique : il s'agit de la juxtaposition de plusieurs générations de matériels terminaux. Il en résulte soit une offre réduite par rapport aux possibilités techniques les plus récentes pour tenir compte des performances des terminaux les plus anciens, soit une offre performante au plan technique mais inadaptée à la plupart des équipements détenus par les ménages.

Le bogue de l'an 2000 reste un risque, malgré l'énergie dépensée pour prévenir toute éventualité négative. **On ne peut pas non plus considérer que la probabilité est nulle de subir un jour une forme de collapsus sur le réseau**, ou à tout le moins un gigantesque embouteillage ; d'un point de vue scientifique, la question n'a jamais été totalement élucidée et peut refaire surface à tout moment.

Le fait de pouvoir saisir la bonne information au bon moment reste de toute manière, une forme de rêve. La mise à disposition du réseau, pour tous et dans des délais de plus en plus courts, devient l'une des questions techniques majeures. Aujourd'hui par exemple, Internet ne peut pas acheminer des images en temps réel, car le temps de chargement est supérieur au temps de visionnement.

Il n'est hélas pas sûr que les intérêts industriels et les possibilités économiques, permettent dès à présent d'accélérer la mise en place d'équipements de réseaux à haut débit. Or, cela est indispensable, si l'on veut pouvoir réellement mettre à profit les possibilités du numérique. **La largeur de la bande passante est un réel enjeu d'avenir.**

Autre question technique difficile : l'archivage. L'évolution rapide des technologies disponibles pose la question de la

pérennité des supports et des outils d'accès. Dans la mesure où l'on aborde de plus en plus le contenu à travers son support, l'archive peut devenir non pérenne du fait de changements intervenus dans les technologies terminales.

La question de la pérennité des supports d'archivage, des équipements et des logiciels de lecture se pose avec d'autant plus d'acuité pour le numérique que celui-ci n'est pas directement exploitable par l'œil humain. Des efforts considérables ont été accomplis il y a quelques dizaines d'années pour le microfilmage de certains fonds documentaires, qu'il faut maintenant à nouveau manipuler pour la numérisation si l'on souhaite pouvoir disposer d'un historique en ligne. Certaines archives numérisées il y a 15 ans ne sont plus accessibles actuellement, faute de disposer de l'outil de lecture adéquat. À noter que pour certains livres périssables on procède à des impressions papier de fac similés à partir d'éditions numérisées.

On peut également donner un autre exemple des limites techniques aujourd'hui rencontrées. En l'état actuel du savoir faire technique et à moyens identiques, la numérisation, par la seule Bibliothèque Nationale de France, de la totalité de son fonds, prendrait trois siècles. La numérisation actuellement conduite dans les bibliothèques concerne essentiellement les livres les moins récents. Mais c'est une opération encore lourde et coûteuse, à laquelle s'ajoutent les problèmes d'indexation et de choix de techniques de codification.

Le développement du potentiel des technologies numériques a d'ailleurs une autre conséquence : la pénurie de personnels qualifiés dans beaucoup d'entreprises. De plus, une technologie peut être au point et ne pas percer pour autant ; pour être adoptée, une technologie doit être portée, par exemple, par un consortium de fabricants ou par un ensemble de normes qui autorisent les échanges de données. Le développement des innovations dépend donc, non seulement des innovations technologiques elles-mêmes, mais également d'accords entre

pays et/ou entre constructeurs, sans parler de la sanction par les usages. Les débats, parfois très difficiles, sur les normes en sont une illustration.

## Le numérique, un univers de communication

Le numérique, par sa capacité technique, devient une langue universelle, capable de transmettre sur un même support des données qui étaient jusqu'alors incompatibles entre elles. La puissance de calcul des ordinateurs, les techniques de compression du signal et les capacités croissantes des moyens de communication, permettent de transporter rapidement, voire instantanément, n'importe quel type de message à l'autre bout de la planète, et même en plusieurs endroits simultanément.

**L'ubiquité est à la portée de tous.**

Or, pour un auteur, l'ambition est d'être lu. L'acte d'écrire est fondamentalement un souci de communication vers un public. L'écriture va de pair avec la publication. Parler, c'est en quelque sorte publier directement, grâce à l'intermédiaire de la voix. Écrire et publier sur papier, c'était conserver ce bénéfice de la communication, en y ajoutant la possibilité de surmonter les obstacles de l'espace et du temps. Or le numérique permet d'aller plus loin. Il donne à un auteur les mêmes possibilités d'immédiateté que celles dont dispose un orateur, mis à part que l'audience peut être immédiatement élargie, voire quasi planétaire.

La combinaison de la numérisation de l'information et de sa compression, autorise la multiplication des échanges et la réduction des coûts. Cette combinaison permet ce que l'on appelle **la convergence**, ou bien encore les services associés : il en va ainsi, par exemple, lorsque l'on peut lire la fréquence et le nom de la station écoutée sur un poste de radio. Cette convergence est en soi un bouleversement de nos habitudes culturelles et ouvre de nouveaux champs pour le travail édi-

torial. **La numérisation engendre le plurimédia. Le plurimédia**, en tant que déclinaison d'un même contenu sur différents supports (numériques ou non), **annonce ou confirme la position déterminante** des marques de référence, **des émetteurs identifiés**, repérés comme crédibles et porteurs d'intérêts ou de satisfaction liés au contenu, en termes de plaisir, d'éducation, de pensée. La guerre des marques est déclarée, les places seront chères, l'extension des territoires disputée. **La capacité d'investissement sur une marque deviendra déterminante pour exister réellement pour le grand public et dépasser la simple communauté d'un public averti.**

Au terme de cette brève plongée dans l'univers numérique, une question semble inévitable : comment cet univers numérique qui se déploie sous nos yeux, va-t-il contribuer à édifier un univers de communication ? **Dans quelle mesure en effet, toutes ces admirables et fascinantes techniques sauront-elles susciter et développer en l'homme le désir de communiquer ? Cette question est à associer à la possibilité d'inventer, de révéler de nouveaux communicants.** Autrement dit, comment accompagner et penser le développement du livre numérique pour qu'il continue de favoriser le goût de la lecture, même si cette dernière prend des chemins encore largement imprévisibles, et qu'il permette l'éveil du talent de futurs auteurs ?



# Livre et édition

**Parler du livre, ce n'est pas uniquement évoquer la relation qui unit un auteur et un lecteur.** De la même manière que parler de la presse et du journalisme, c'est parler d'un travail de sélection des faits, mais aussi de lignes éditoriales proposées à la liberté de réflexion d'un public qui choisit son journal, parler du livre et de l'édition, **c'est parler de création partagée entre l'éditeur et l'auteur, c'est parler de choix des auteurs, de travail sur les textes et de relation avec un public donné.**

Cela distingue le livre de la documentation et de la mise à disposition d'une base de données. Dans cette acception du livre, on comprend qu'un auteur a besoin du concours de professionnels de différents métiers, de l'éditeur on l'a dit, mais aussi de l'imprimeur, du diffuseur et du distributeur, du libraire, du bibliothécaire.

Comprendre ainsi le livre, c'est considérer que la nature de l'objet livre, sous sa forme imprimée, dépend d'une technologie d'impression papier disponible, mais que cette technique ne définit pas le livre en lui-même. Dire cela, ce n'est pas dire que le contenu seul compte, et qu'il passe ensuite dans un contenant. Dire cela, c'est **reconnaître qu'un nouveau contenant peut amener un nouveau contenu, mais peut aussi changer la pratique de la consultation. C'est cette invention d'un nouveau contenu et d'une nouvelle lecture qui est l'enjeu prédominant.** Une technologie de l'information sans contenu serait vide de sens, de même un contenu qui n'épouserait pas les formes culturelles de nouveaux contenants, ris-

querait de rater sa cible. Autrement dit, les contenants ne sont pas que des simples tuyaux, par lesquels transitent des contenus prédéterminés. Les contenants influent beaucoup sur la réception des contenus par les récepteurs potentiels.

**On doit donc chercher non seulement à préserver le travail éditorial mais, bien plus, à mettre à profit le numérique pour développer une nouvelle exigence de qualité éditoriale et de nouvelles formes d'édition**, ce qui ne se réduit donc pas au seul contenu. Cela passera sans nul doute par une culture, plus développée qu'aujourd'hui, de l'évaluation et de l'assurance qualité. Cela passera aussi par des règles claires permettant de rémunérer la création, sans bloquer l'énergie créatrice.

Comprendre les enjeux ainsi, c'est savoir mettre en perspective les contenus en donnant un sens pleinement positif à la confrontation et au débat dont le numérique peut être formidablement porteur. C'est aussi **faire droit à la création littéraire. Le livre n'est pas que connaissance. La création littéraire est de l'ordre du plaisir et du désir.**

Le livre appartient symboliquement à son auteur et l'éditeur découvre et assure la visibilité et la diffusion de l'œuvre. Il n'est pas impossible d'imaginer que le livre numérique appartienne peu à peu symboliquement à une communauté d'internautes. Le lecteur pourrait être invité à une découverte aléatoire ou programmée. L'éditeur devra dans ce cas comprendre ce système symbolique et sa spécificité face aux autres formes d'édition, pour améliorer le service rendu, rechercher de nouveaux auteurs, et sélectionner les domaines choisis. L'éditeur pourra aussi faire confiance à des auteurs passionnés par ce nouveau mode d'expression pour défricher l'avenir.

# Réaffirmer le caractère essentiel du travail éditorial

## Souligner le point clef que constitue le travail éditorial

Les textes sur un écran d'ordinateur ne sont pas seulement des textes et un écran, mais une nouvelle sorte de textes. Les mots sont les mêmes que ceux imprimés dans un livre, mais ils peuvent être communiqués beaucoup plus facilement et beaucoup plus rapidement. Plus important encore, avec le numérique, les mots peuvent être modifiés par le lecteur, et la textualité n'est plus circonscrite au livre.

**La question majeure est alors la sélection à introduire dans le flux d'informations qui circule sur le réseau.**

**L'édition en ligne se heurte à un problème de visibilité et de crédibilité.** La masse des informations disponibles risque en effet de noyer l'émission des textes dans un ensemble sans véritable sélection. On connaît l'importance des quatrièmes de couverture dans l'édition papier.

L'édition en ligne traduit de plus le caractère continu et quasi infini de l'émission des messages numériques, à l'inverse de l'édition papier qui représente un nombre fini d'objets. Les moteurs de recherche peuvent avoir une fonction de feuilletage, mais sans être nécessairement adaptés aux besoins de chaque lecteur.

Bien sûr, il existera toujours une limite technique à la production et à la réception de tout texte, même si la capacité des ordinateurs ne cesse de croître. Pour autant, ces limites sont, d'ores et déjà, beaucoup plus faibles que celles de l'imprimerie. Dans cet environnement nouveau, on doit donc souligner avec force la nécessité d'un travail d'édition, d'une fonction de tri et de sélection, d'un rôle de *gatekeeper*, pour reprendre le terme anglais. **Le livre prend son sens lorsqu'il rencontre un public, son public.**

Ce point de vue n'est pas nécessairement partagé par tous les observateurs. Certains célèbrent dans le Net, une nouvelle communauté mondiale, la réalisation enfin obtenue du fameux village mondial, et plus encore une ère nouvelle de liberté peu compatible avec le rôle de sélection et d'organisation propre au journaliste et à l'éditeur. L'éditeur, selon cette thèse, retirerait aux lecteurs la responsabilité de choisir eux-mêmes dans l'information brute et dans une somme de textes ce qui leur convient. L'éditeur, toujours selon cette thèse, irait à l'encontre d'un parti pris de confiance dans la capacité du citoyen à faire lui même les choix décisifs, à l'encontre du fonctionnement libre du marché. Sur le web, pas d'éditeur, pas de directeur de la publication, de bibliothécaires ni de libraires, dont le métier est de choisir. Le Web serait un livre sans auteur apparent.

Grâce au numérique, le lecteur peut, en effet, être en même temps auteur. L'écran d'un ordinateur est un livre dont l'auteur est accessible plus instantanément que l'auteur d'un livre papier, à la manière des dialogues socratiques, si le lecteur et l'auteur sont en ligne. L'utilisateur d'un ordinateur peut devenir à son tour un créateur. Il suffit d'observer la multiplication des « pages personnelles » pour s'en convaincre.

En réalité, l'écrit reste la forme prépondérante des messages sur le Web, et de loin. Accepter la thèse de la disparition du travail de l'éditeur, disparition constatée ou voulue, reviendrait à affirmer que les textes numérisés ne sont pas des livres, mais de la documentation, des bases de données à disposition

de tous. Encore qu'une documentation de qualité a de toute manière besoin d'une fonction d'intermédiation, d'un acte de sélection, joué par les bibliothécaires et les documentalistes.

**Ainsi, faute d'une fonction d'édition, le numérique changerait progressivement la nature des livres et des publications, non seulement dans leur apparence physique, non seulement dans leur accessibilité, mais surtout dans leur signification profonde.**

Le simple fait de s'exprimer ne suffit pas en effet à qualifier un auteur. Les « home page » et l'écriture spontanée telles qu'elles se déploient sur le Net, ne correspondent pas toujours à une création de qualité.

**Cependant, revendiquer la place de l'édition n'est pas faire droit à la censure ou au pouvoir contraignant d'institutions publiques ou privées, ni ne relève d'une quelconque « auto-promotion » des éditeurs ou de l'affirmation que toute édition papier est par nature de qualité. Cela renvoie tout au contraire à l'exigence de crédibilité pour l'éditeur, à la nature de sa valeur ajoutée, à sa capacité à remplir son rôle plein d'émetteur, à son souci de la qualité de la réception de tel ou tel écrit, en un mot, à sa responsabilité.** C'est faire en sorte d'éviter que le seul choix possible soit d'arrêter son ordinateur face à tout sentiment de trop plein ou de propagande déguisée. Les auteurs, les éditeurs, les bibliothécaires et les libraires ont en commun de vivre de la confiance du public. Ils ont à exister dans ce nouvel environnement.

Il est d'autant plus important de mesurer cet enjeu qu'au moment même où le numérique « libère » l'auteur des contraintes et des exigences posées par l'éditeur, le distributeur et le libraire, de son côté le lecteur se trouve en situation de choisir entre les auteurs par le biais des hypertextes, en changeant de page sur son écran, en changeant instantanément de livre.

L'hypertexte, il est vrai, s'apparente aux notes de bas de page et aux sources bibliographiques. En revanche, il accroît la capacité du lecteur d'obtenir rapidement et facilement les informations dont il estime avoir besoin, en lui évitant un fastidieux travail de lecture ou de recherche.

Même si l'hypertexte n'est pas le texte, sur le Web, tout texte revêt une dimension hypertextuelle du simple fait qu'il est tiré de son contexte par un internaute et ne fera sens pour lui qu'en connexion avec tous les autres textes glanés çà et là, de site en site. Parler ici de texte, ce n'est pas seulement parler de groupes de mots, sujet-verbe-complément, mais c'est aussi évoquer des images et des sons. L'auteur et l'éditeur n'ont plus la maîtrise complète de la constitution du texte, puisque le lecteur peut l'édifier peu à peu, au gré de ses navigations.

On peut penser que l'hypertexte renforce l'autorité de l'auteur, qui peut en quelque sorte prendre complètement par la main le lecteur et l'emmener là où il veut. L'auteur peut être amené à proposer, par le biais de l'hypertexte, un cheminement qui lui est propre. Mais en réalité, l'auteur représente progressivement une contribution parmi d'autres, un apport dans un ensemble de textes directement mis à disposition du lecteur.

**La possibilité d'établir des liens entre différents textes, crée comme une mise en abîme, comme une histoire sans fin.** En d'autres termes, la technique de l'hypertexte, non seulement permet l'accès à d'autres textes mais fait entrer réellement le lecteur dans plusieurs sources et construit pour lui un nouvel univers. Il faut cependant souligner ici **l'intérêt de la notion d'hypertexte fermé**, c'est-à-dire d'un ensemble fini et maîtrisé de données et de liens, par opposition à l'hypertexte ouvert, alimenté par le réseau.

Il convient bien entendu de laisser au lecteur sa liberté, qui est de cheminer en propre. La constitution d'une bibliothèque personnelle est affaire aussi de choix de la part du lecteur.

Mais dire cela, ce n'est pas en conclure à la disparition du travail éditorial.

Il faut en particulier souligner **l'importance d'une culture préalable pour profiter à plein des possibilités du numérique. Il s'agit de savoir ce que l'on cherche, de savoir aussi ce que l'on sait et ce que l'on ne sait pas.** Il faut savoir, non seulement lire, mais très bien lire pour bien tirer parti d'un écran numérique !

Aucun d'entre nous d'ailleurs, ne parle toutes les langues du monde ; nous avons tous une part d'illettrisme, dès que l'on raisonne à l'échelle de la planète, voire à celle de la complexité de la textualité d'aujourd'hui. **Le développement du numérique souligne donc l'urgence et la clef que représente la formation initiale et continue.** Les orientations de l'Éducation Nationale sont bien l'un des sujets politiques majeurs. Il faut, pour naviguer intelligemment et pour mettre à profit les possibilités de l'hypertexte, posséder des éléments culturels de base, des références pour pouvoir juger et discerner dans la masse des informations transmises. Naviguer suppose une culture, car c'est être en mesure de choisir ce que l'on saute et ce à quoi l'on tient. Pour faire image, l'apport des calculettes est précieux en rapidité et en efficacité, mais, pour compenser les erreurs de frappe toujours possibles, il est bon d'avoir les ordres de grandeur en tête, que seul l'apprentissage des tables de multiplication est capable de donner. Pour faire image là encore, et puisque l'on évoque souvent à propos d'Internet le mot *surfer*, il convient d'apprendre à rester debout durablement sur les vagues.

Autre **défi pour l'enseignement : transmettre une réelle capacité d'apprendre.** On n'a jamais fini d'apprendre. Il n'est plus possible aujourd'hui d'imaginer posséder une qualification donnée pour la vie. **Le numérique exige une posture intellectuelle, faite à la fois de discernement et de goût pour de nouvelles compétences, d'un esprit d'organisa-**

**tion, d'une pensée structurée.** On peut rêver d'en venir à comprendre avec le numérique, que les qualifications ne doivent pas être régentées par tel ou tel diplôme orientant toute une vie, et que le savoir peut se donner sans se perdre, dans une nouvelle forme de citoyenneté culturelle. C'est **parler d'un devoir de projet, appuyé sur une mémoire.**

Ainsi, il convient de dire clairement que **la fonction d'éditeur, avec ce qu'elle représente de création et d'accompagnement de l'auteur, doit, au contraire de ce que certains avancent, être développée, renforcée et transformée, dans l'univers numérique.** Les liens hypertextes entre différents textes ou sites, font partie de la structure même de ces textes ou sites. En général, ils ont été pensés et voulus par leurs auteurs. Les liens ont un sens. Libre à l'internaute de les faire jouer ou non. Mais le maillage, l'ensemble des connexions possibles entre les sites, existe potentiellement et prédéterminera, en quelque sorte, la navigation de l'internaute.

Dans un environnement marqué par l'inflation de contenus, par la diffusion d'une culture de l'interactivité et par l'habitude de *zapper* en ne stabilisant pas son attention sur la totalité d'une émission, la responsabilité des émetteurs et des transmetteurs de contenus est majeure. Il en va ainsi de l'auteur, de l'éditeur, du bibliothécaire, du libraire, mais également du professeur. **Ce qui manquera toujours le plus, ce n'est pas la technique, mais la culture de l'information. Attention à ne pas faire du multimédia, une culture du « un peu de tout, et vite ».** Tout ne peut pas se limiter à des condensés ou à des *abstracts*.

Les utilisateurs de médias seront toujours demandeurs d'une fonction de « guide » ou de « tri ». C'est l'une des raisons du succès des programmes de télévision connus à l'avance. Il en va de même avec l'importance croissante des « portails » sur le Net. Certains soutiennent que l'internaute agit d'ailleurs avec plus de conscience et de choix personnel que l'auditeur

ou le téléspectateur qui se connecte par hasard sur une chaîne de radio ou de télévision.

L'enjeu est donc la capacité des éditeurs à savoir s'adapter à l'univers du numérique. Il faut sans doute **accepter de passer d'un pilotage de la culture par l'offre, à une action croisée de l'offre et de la demande**. La fonction de prescription prend non seulement une signification essentielle dans l'univers du numérique mais elle est probablement appelée à se développer. Il n'est pas interdit de penser non plus, qu'au moins dans un premier temps, le public des internautes sera un public qualifié, où les relais d'opinion et les faiseurs d'opinion seront sur représentés.

## Tout en décelant les adaptations nécessaires

Le numérique amène à repenser le métier d'éditeur.

Première remarque : les éditeurs à grande capacité financière et à dimension internationale ainsi que les éditeurs locaux ou de taille moyenne seront mêlés sur le réseau numérique à des auteurs auto-proclamés éditeurs.

Certains auteurs mettront à profit les possibilités du numérique pour s'exprimer directement sur le net. Ils le feront afin de rencontrer un public plus large que celui du livre traditionnel : soit ils publient dans des genres difficiles, soit ils se feront refuser une publication par un éditeur, soit ils auront le sentiment que la production éditoriale est stéréotypée et qu'elle présuppose un public avec des goûts définis alors que l'on ignore d'autres besoins tout aussi réels, soit encore ils rechercheront une interactivité immédiate avec les lecteurs. Certains poètes ou romanciers se sont déjà lancés dans des projets exploitant ces possibilités de roman interactif et collectif sur l'Internet, publié ou non ensuite en version papier.

Le réseau numérique peut aussi constituer un lieu d'expérimentation pour de « jeunes » auteurs.

L'auto-édition, ou édition à compte d'auteur, ne peut cependant pas être mise sur le même plan que l'édition. L'auto-édition est peut-être une étape, consécutive aux possibilités offertes par le numérique, mais elle ne peut en aucun cas constituer le modèle futur de l'édition. **On peut penser qu'en réalité l'apparition de sites personnels d'auteurs, n'échappera pas à des formes de regroupements et de référencements, voire de labels accordés par un ensemble d'éditeurs.**

Deuxième remarque : les perspectives ouvertes par la technologie numérique modifieront nécessairement la nature des produits de l'édition.

Un message émis, non seulement doit être de qualité et répondre à une exigence éditoriale, mais doit également être reçu. **Le souci de la réception impose aux émetteurs que sont les maisons d'édition d'aller à la rencontre des publics là où ils sont, et de chercher à proposer une offre éditoriale en cohérence avec l'usage recherché.**

Ouvrir un livre restera, sans doute durablement, plus facile que de se connecter sur un ordinateur. Beaucoup d'industriels doutent ainsi d'un important marché pour les livres numériques, même sous la forme de petits terminaux spécifiquement dédiés à la lecture de livres. Il s'agit ici de la même réflexion que celle que l'on peut faire au sujet des perspectives de voir réunis sur le même écran les programmes de télévision et le réseau internet. L'attitude du spectateur d'un film, confortablement assis dans son canapé, n'est pas celle de l'utilisateur du réseau, assis à sa table de travail. L'expression anglaise de *desk computer*, mot à mot, ordinateur sur la table de travail, est d'ailleurs, à cet égard, éclairante. Il restera plus facile d'emmener sur la plage un livre qu'un ordinateur.

Il convient de **souligner** cependant **que le numérique peut représenter un nouvel espace pour certaines éditions, en renouvelant les équations commerciales actuelles. Il en va ainsi pour les livres à faible tirage**, en sciences humaines et en sciences dures, en littérature de recherche comme en poésie, dans tout ce que l'on qualifie de micro-édition.

**Le numérique constitue également une réelle possibilité pour l'édition des travaux de recherche** qui ne nécessitent pas une lecture continue d'un livre du début à la fin. La facilité d'accès, la capacité informative des hypertextes, le classement aisément disponible des différentes rubriques, l'érudition mise en perspective, le mariage du texte, du son et de l'image, les possibilités de simulation, tout cet ensemble de possibles représente un atout considérable pour l'édition numérique d'encyclopédies, de livres de référence ou de travaux de recherche. Une encyclopédie sur CD-Rom est d'usage plus rapide et plus efficace qu'un rayonnage de gros livres. En l'espèce d'ailleurs, on assiste à une substitution quasi totale.

Le développement d'éditions numériques de la Bible, avec leur appareil de notes, de concordance, de recherche comparative sur les traductions, de mise en situation géographique et historique, est un exemple, parmi d'autres, du développement en cours d'une nouvelle forme d'édition. Une partie de l'édition de sciences humaines passera en ligne, pour faciliter le travail de recherche, sans pour autant supprimer l'édition papier des mêmes textes, pour un autre travail de la pensée. **Mais** de même qu'on continuera sans doute longtemps à lire les textes bibliques sur papier dans les temples ou les églises, **on peut penser que le plaisir de la littérature continuera à prendre corps dans le livre que l'on caresse ou que l'on sent plutôt que dans l'écran froid.**

On se trouve sur le chemin de réalisation de l'utopie d'une bibliothèque universelle, combinant des fonds numérisés, le fonctionnement de moteurs de recherche performants et une

consultation de plus en plus aisée grâce à l'accroissement continu des débits. On peut aussi repérer dans l'apport possible du numérique à l'édition, la question de la valorisation des fonds.

Au total, le numérique renforce le besoin de qualité et de spécificité, tant pour les auteurs que pour les éditeurs, les graphistes que les photographes, les témoins que les éditorialistes. Devant l'abondance des produits culturels que permet le numérique, la seule manière d'être entendu est d'avoir une offre de qualité vraiment repérable. Or, non seulement **le numérique** souligne cette nécessité, mais cette technologie **ouvre des possibilités qui permettent précisément une amélioration et une diversification substantielles du contenu des offres éditoriales. A condition pour cela que l'on reste ancré sur la nécessité de créer et de penser.**

# L'option centrale à préserver : la rémunération de la création

## La question économique

**Le réseau Internet traduit l'émergence d'une culture de la gratuité et de la libre mise à disposition de tous, de toute création particulière ou collective.** Une culture de gratuité est en effet aujourd'hui très répandue parmi les internautes. Elle était présente dès l'origine sur le Net. Il en allait ainsi, parce que ce média a été conçu par la communauté scientifique pour l'échange de travaux de recherche, sans objet lucratif.

Il faut d'ailleurs constater que le caractère indirect du paiement, que représentent les forfaits et les factures de communication téléphonique, accentue cet état de fait. La mise en ligne quasi gratuite de contenus littéraires du domaine public, notamment par les institutions publiques qui ne sont pas soumises aux mêmes contraintes de revenus que les opérateurs privés, renforce d'ailleurs chez certains, l'idée de gratuité dès lors que l'on est dans l'univers numérique. Il faut ajouter que la radio et la télévision ont donné au public un avant-goût de l'accès quasi gratuit, sinon le prix de la redevance, au son puis aux images. Le numérique donne les mêmes possibilités aux textes, images et sons, en bousculant l'univers du papier imprimé qui, contrairement à l'univers de la presse, est financé quasi intégralement par les acheteurs.

En outre, par rapport à la radio ou à la télévision, les coûts de diffusion pour l'émetteur sont quasiment négligeables.

Il faut bien sûr souligner le côté positif de cette culture de la gratuité et du partage généralisé des connaissances. **L'utopie de la gratuité, d'une économie du troc et du don de soi à la communauté humaine, mérite attention et n'est pas à rejeter a priori.**

**Il reste que l'on peut douter de l'existence durable d'un système qui n'aurait pas trouvé son économie en dehors d'un système de troc.**

**En réalité, l'univers numérique n'est pas gratuit.** Ne pas prendre en compte cette observation, rendrait incompréhensible l'engagement de grands groupes industriels dans cet univers. Dans le domaine de la télévision, les chaînes cryptées, les *pay per view*, les chaînes thématiques et l'offre de bouquets, ont mis en œuvre des solutions techniques qui permettent d'introduire un paiement d'offres éditoriales spécifiques. **L'accessibilité au réseau numérique est payante et est, de fait, aux mains de quelques grands groupes. L'enjeu est de mettre en place une juste rémunération du travail des créateurs, des auteurs et des éditeurs, de telle manière que le contenu ne soit pas exclusivement dépendant des grands opérateurs fournisseurs d'accès.**

Si la technologie change, les lois économiques ne changent pas. Dès lors que l'on insiste sur la valeur ajoutée du travail éditorial, il convient d'envisager celle-ci non pas seulement d'un point de vue culturel, mais également d'un point de vue économique.

## La rémunération d'une émission éditoriale

**Il n'y a d'économie que lorsqu'il y a rareté** et attrait pour cette rareté de la part du public. Le numérique est caractérisé

par la fluidité de l'information. La fluidité étant, en l'occurrence, une absence de rareté, **celle-ci est introduite par le truchement de l'accessibilité au réseau qui transporte l'information.**

Cette accessibilité est gérée en premier lieu par des opérateurs qui peuvent intervenir sur le contrôle des « tuyaux ». C'est ce que l'on appelle les fournisseurs d'accès, souvent adossés à de grands groupes de télécommunication.

Deuxième temps nécessaire à l'accessibilité : la fonction d'hébergement, remplie par des hébergeurs qui peuvent être en même temps fournisseurs d'accès, mais sont le plus souvent spécialisés dans cette fonction.

Dans ces deux cas, il est possible de poursuivre une stratégie financière et commerciale dont la gratuité peut être un élément.

**Dans un tel cadre, c'est en effet la rémunération de l'apport de l'information qui est recherchée, plutôt que la rémunération de l'information elle-même.** C'est un système de rémunération du type de ce qui existe pour les médecins, les avocats, ou les consultants. Généralement on ne paye pas le corpus de connaissances médicales, juridiques ou managériales, on paye la capacité de mettre en rapport son problème propre avec ce corpus de connaissances. On ne paye pas l'information elle-même, mais la transmission de l'information au bon moment et à bon escient.

Parvenu à ce stade, le réseau numérique est en place. Mais il reste à y **mettre un contenu, une émission éditoriale.** Trois cas de figure sont envisageables.

Premier cas de figure, l'émission est gratuite. Dans ce cas l'émetteur choisit le numérique dans une stratégie de pure notoriété ou de vitrine : ce peut être le cas d'un auteur qui est animé d'une volonté de faire connaître son œuvre ; ce peut

être le cas d'une entreprise qui fait de cette présence sur le Net une opération de nature publicitaire.

Deuxième cas de figure, qui concerne peu à ce jour le monde de l'édition mais qui pourrait se développer à l'avenir : l'interactivité avec les auteurs, et donc l'émergence de forums autour d'un livre ou d'un auteur. Dans ce cas, il faut mesurer ce que cela signifie en termes de contenu. On parle de forums modérés, ce qui suppose l'intervention d'un « animateur », d'un modérateur. Plus l'animation sera de qualité, plus il conviendra d'imaginer une rémunération appropriée.

Troisième cas de figure, qui se développera : l'émission est payante, comme toute émission éditoriale, pour rémunérer le travail propre qui s'y rattache. Il faut **insister sur la nécessité d'imaginer un mode de rémunération des émissions éditoriales dans l'univers numérique. Attention à ne pas se limiter à faire du réseau un tunnel de publicités, et des sites dont le contenu éditorial ne serait que du « gris », destiné à valoriser les espaces publicitaires.**

**Mais parler d'émission éditoriale non gratuite, c'est bien sûr parler de la valeur ajoutée des auteurs et du travail d'édition.** On doit souligner l'importance de considérer le métier d'éditeur en terme de pôle émetteur. La prolifération techniquement possible d'émissions éditoriales dans l'univers numérique rend encore plus nécessaire que dans l'univers de l'écrit papier une **exigence de qualité éditoriale, pour pouvoir exister économiquement, surtout lorsque l'éditeur ne dispose pas de moyens commerciaux importants.**

**Mais** parler de valeur ajoutée des auteurs et du travail d'édition, **ce n'est pas considérer que l'avenir est uniquement aux « niches » éditoriales et aux émissions thématiques. Il est essentiel bien au contraire de préserver les émissions éditoriales « généralistes »,** de manière à offrir au public un véritable accès à la culture et à maintenir un espa-

ce de confrontation des opinions, des centres d'intérêts et des générations.

Cette exigence de « moteur » économique est d'autant plus justifiée que la plupart des éditeurs auront besoin de partenariats avec des sociétés offrant le savoir faire technique d'émissions sur le Net.

**Cela revient à dire que la création est la vraie rareté.** On doit souligner que pour être rémunérée, la création doit représenter une valeur. Ainsi le *Wall Street Journal* est parvenu à une équation économique profitable sur le Net, en faisant payer l'accès à des informations dont la valeur ajoutée est telle que ceux qui en ont besoin ne peuvent pas s'en priver. On peut tempérer ce constat malgré tout, dans la mesure où il s'agit principalement de la fourniture de données financières qui n'ont pas beaucoup à voir avec la création littéraire...

## Les financements possibles

Plusieurs moyens de financement sont possibles, pour rémunérer aussi bien le fournisseur d'accès, l'hébergeur que l'éditeur.

On peut d'abord imaginer une **consommation par abonnements**. On en connaît les avantages en termes de fidélisation d'un public et de moindre exigence de liquidité pour les entreprises du fait de la trésorerie obtenue par le versement de l'abonnement. La technique du prélèvement automatique a en outre l'avantage d'être relativement indolore et renforce dans le temps une fidélisation *de facto* du public. Parler de consommation par abonnement, c'est aussi parler d'une gestion de fichiers d'abonnés, avec ce que cela représente de possibilités commerciales et de partenariats avec d'autres prestataires de service cherchant à se constituer des fichiers de nouvelle clientèle. La maîtrise des fichiers d'abonnés représente ainsi un enjeu stratégique majeur pour les grands opérateurs.

Ce moyen de financement peut être complété par **un équivalent de la vente au numéro**, c'est-à-dire par des mécanismes de *pay per view*, d'achat à la carte de telle ou telle émission éditoriale proposé aux particuliers. Les opérateurs peuvent également prendre possession d'un contenu éditorial donné, en exclusivité. Ce sera sans doute le cas dans les domaines du sport et de la santé.

Enfin, les opérateurs peuvent se tourner vers des **annonceurs** pour introduire la publicité dans le réseau, ou peuvent s'organiser sous forme de partenariats de renvois d'un site à l'autre. À noter que les recettes publicitaires réalisées sur Internet dans l'Hexagone ont été multipliées par quatre en 1998. Les annonceurs peuvent, grâce à une connaissance approfondie des goûts de l'internaute, cibler des messages de façon extrêmement précise. Dans certains cas, la continuité de l'accès à un site peut même être bloquée si la personne qui le consulte refuse de recevoir certains messages.

**Le numérique permet d'amplifier ces trois modes de financement en facilitant toute technique de liens directs avec le consommateur et ses besoins propres**, ce que les anglo-saxons appellent le *one to one*. **C'est cette capacité à en quelque sorte embrasser la diversité qui peut faire du numérique un outil économique puissant**, à condition pour les entreprises d'en maîtriser les paramètres.

Rien n'interdit aux fournisseurs d'accès de se préoccuper du contenu sur le réseau, et de se tourner pour cela vers des créateurs qu'ils peuvent rémunérer, afin d'éditer des produits culturels. Le contrôle de l'accessibilité est en effet compatible avec les nouveaux principes commerciaux, selon lesquels, ce n'est pas tant le produit lui-même qui est facturé, mais le service que l'on peut y associer.

En étant plus concret, on peut d'abord évoquer le téléchargement d'un livre sur un ordinateur de bureau. Il n'est pas gra-

tuit pour le consommateur, sauf détournement de la volonté de l'éditeur. Les expériences en cours sont payantes.

Le prix de ce téléchargement est aujourd'hui nettement plus faible que le prix de l'édition papier, en général dans un rapport d'un à deux, voire d'un à quatre. Cet écart de prix peut se justifier du fait de la réduction des coûts liés à l'impression et à la distribution. On doit malgré tout ajouter que, la lecture continue sur écran étant aujourd'hui encore difficile, l'impression des pages sur imprimante peut s'avérer confortable. Or cette impression fait qu'in fine, la lecture effective et intégrale d'un livre téléchargé revient plus cher que l'achat du même livre sous forme papier, ou est à tout le moins équivalente, en termes de coûts, à la lecture d'un livre de poche. Sans compter que le plaisir de la lecture est nettement supérieur dans le cas d'un livre imprimé que dans celui d'un texte reproduit sur imprimante.

On peut à l'inverse imaginer que le prix du téléchargement soit plus élevé que celui de l'émission papier. En effet, le téléchargement permet au lecteur de bénéficier de services supplémentaires, tels que liens hypertextes, recherches de données, annotations diverses, et d'autres choses encore. Cela peut justifier un prix plus élevé.

Il semble donc difficile d'appliquer le principe du prix unique du livre sur les livres téléchargés, c'est-à-dire un prix égal pour l'édition papier et l'édition numérique d'un livre donné. Cela s'apparente en fait à l'équation économique du CD-Rom, distribué en points de vente ou par abonnement.

Dans le cas de figure du téléchargement d'un livre sur un ordinateur de bureau, on constate, à ce jour, que l'équation économique ne semble pas être de nature à entraîner une réelle substitution du livre en ligne au livre papier, dans les conditions techniques actuellement connues. La disparition probable de la plupart des éditions papier des encyclopédies

au profit de supports numériques, souvent soulignée à ce sujet, s'explique beaucoup plus par le fait qu'il est fort rare de lire une encyclopédie en une fois, du début jusqu'à la fin.

**Si on considère** maintenant, **le cas des prototypes de livres électroniques**, l'accessibilité est en réalité assurée par la société qui gère le type de livre électronique mis sur le marché et les œuvres qu'il est possible de télécharger sur un terminal de ce type. **L'équation économique est**, une fois effectué l'achat du terminal, **tout à fait semblable à celle du livre imprimé sous forme papier** : chaque œuvre téléchargée est soumise à paiement, et il n'est pas possible de copier d'un terminal à l'autre, l'œuvre ainsi achetée ; le paiement rémunère la société gérant le livre électronique et donc la distribution numérique des livres ainsi achetés, à charge pour cette société de prévoir un paiement en compensation aux éditeurs des livres téléchargés, par des modalités qui peuvent aller jusqu'à la création de sociétés en partenariat.

La diminution de la rareté :  
la facilité de la reproduction

**C'est en réalité la question de la propriété intellectuelle et, plus précisément, celle de la rémunération de la création qui constitue la question économique difficile.**

Contrairement à un objet ou à une propriété qui a, en soi, une valeur d'usage, comme une maison ou un terrain, l'information n'a pas en elle-même d'existence physique autre que le média qui permet sa transmission. Quand on achète un objet, une maison, ou un terrain, on peut ensuite le revendre. À l'inverse, dans le droit actuel, le prix payé pour un livre permet d'avoir accès à son contenu, mais n'autorise pas à revendre le contenu du livre lui-même à quelqu'un. Cela parce que l'on ne possède pas le contenu, mais le contenant. La revente du contenu n'est possible qu'en revendant l'objet livre lui-même, parce que le

contenu est lié au contenant qui est revendu. À noter également que des éditeurs rachètent des fonds voire des auteurs.

Il est clair que le caractère physique d'un contenant soulève nécessairement un problème de rareté. Il faut produire ce contenant, qui n'existe pas en lui-même. Il apparaît donc que **toute technologie qui rend plus facile la fabrication d'un contenant, et en particulier sa reproduction à l'identique, réduit la rareté** et donc les coûts. La création de l'imprimerie a en ce sens représenté une étape importante, en permettant une reproduction à l'identique plus facile que ne le permettait le travail des moines copistes. Les progrès dans l'imprimerie ont tous participé de ce mouvement, rendant de moins en moins difficile la reproduction des livres. On sait qu'aujourd'hui, le coût pour mille exemplaires est sans rapport avec ce que nous connaissions il y a encore une vingtaine d'années. Et l'évolution des machines d'impression est loin d'être achevée.

**L'invention de la photocopieuse** a représenté une autre étape décisive, en rendant quasi immédiate et « à domicile », la reproduction d'un texte. Cette invention **n'a fait en réalité qu'anticiper ce qui se passe avec le numérique**. Dans le cas d'un fichier numérique, on peut en effet séparer facilement l'information de son support. Le propre même du numérique, c'est de rendre la copie immédiate, illimitée, et de coût quasiment nul.

Par ailleurs, la création sur le numérique est de plus en plus souvent le fait de plusieurs. Le concept d'auteur, en tant que propriétaire unique d'une œuvre, est ainsi remis en cause. **L'utilisation, dans l'expression virtuelle, de nombreux matériaux, textes, images, sons, et de plusieurs compétences, contribuant chacune au processus de création, rend de plus en plus délicat le partage entre les tâches de création et celles d'exécution**. Qui est l'auteur : le metteur en scène, l'auteur du contenu, le médiateur, etc ? Chacun se pense « auteur » de l'information. De même, le recours fréquent à des œuvres

préexistantes et la modification toujours possible des contenus numérisés tendent à abolir progressivement la distinction entre les fonctions actives d'émission et celles passives de réception. Ces caractéristiques font qu'il sera de plus en plus difficile de réserver la qualité d'auteurs à certains collaborateurs seulement et de la limiter aux concepteurs initiaux, l'œuvre étant perpétuellement recrée. La création numérique risque ainsi d'ébranler sérieusement l'exclusivité des droits des auteurs sur leurs œuvres, principe qui régit actuellement notre régime de propriété littéraire et artistique. Il faut aider les créateurs, mais ne pas oublier les « lieux de création » qui feront exister des ensembles de créateurs au sein d'une logique d'émission.

En outre, le numérique ne connaît pas les frontières. Or les lois sur la propriété littéraire varient d'un pays à l'autre. Et **il semble difficile de transposer sans adaptation vers le numérique les règles juridiques existantes, puisque précisément elles varient d'un pays à l'autre.**

Toute la propriété littéraire est basée sur une conception patrimoniale. Or avec le numérique où la propriété est plus fluide, moins identifiable et moins maîtrisable, **on assiste au passage d'une économie de l'échange**, échange de biens identifiés qui implique une logique d'accumulation, **à une économie de partage ou de participation**, où chacun prend sa part à la constitution d'un réseau et au partage des connaissances. Cette culture a bien entendu son aspect positif dans ce que des experts nomment le *knowledge management*.

## Considérer que la création constitue la rareté et réussir à la rémunérer

Il est essentiel, on l'a dit, de porter l'attention sur le contenu éditorial des émissions numériques et de considérer, en conséquence, que **la rareté est en réalité la création, et la création de qualité**. L'innovation est source de croissance. C'est

d'ailleurs l'une des clefs pour comprendre le développement des usages nouveaux permis par le numérique. Or l'innovation est en réalité rare.

**Mais parler de création, c'est parler de créateurs. Or, il est aisé de comprendre que ces créateurs ont besoin d'être rémunérés pour leur création. Il est donc essentiel de reconnaître aux auteurs et aux éditeurs de livres une même présence que celle reconnue aux artistes du son et de l'image dans les réflexions concernant la rémunération de la propriété intellectuelle.**

L'imprimerie n'a pas créé le concept de propriété intellectuelle, elle en a souligné l'importance et lui a donné une traduction. Dans le cas du livre imprimé, chaque objet a son prix. Le livre objet, c'est un univers de rareté, dont l'équation économique est claire. La création de contenus est rémunérée. Le support physique permet cette rémunération.

Le numérique ne peut pas supprimer ce que l'imprimerie n'a pas créé, mais simplement développé.

La numérisation de la monnaie permet le paiement dans un univers numérique. Il convient donc de mettre en œuvre des solutions techniques, créatrices de rareté. Il convient, en clair, **d'introduire dans l'univers numérique des capacités de contrôle de la reproduction d'un texte.** Chaque échange de fichiers, de textes ou d'hypertextes devrait alors pouvoir faire l'objet d'un paiement au titre du droit d'auteur. La numérisation du paiement permet d'ailleurs de prévoir un versement direct sur le compte de l'auteur ou de l'éditeur. On peut bien entendu imaginer un paiement aux auteurs via une société en gestion collective. Il va de soi bien sûr, que tout « péage » doit pouvoir être levé à l'initiative des créateurs.

On doit être malgré tout conscient que réclamer des solutions techniques de « péage », ce n'est pas ipso facto parvenir à les

mettre au point. Des recherches sont actuellement conduites, dans deux directions : d'une part, la possibilité, au moyen d'un « filigrane » digital, de contrôler l'utilisation d'un fichier au regard du droit de copie, et d'autre part, la possibilité d'identifier de façon unique le contenu d'un fichier ou d'une partie d'un fichier au moyen d'un « tatouage ».

Aucune de ces recherches n'a pour le moment réellement abouti. Au point que certains en viennent à souligner que le seul « péage » possible résiderait, soit dans une taxation forfaitaire systématique des terminaux, soit dans une contribution payée par l'utilisateur dès lors qu'il apprécierait sa lecture, technique dite du *shareware*, soit dans l'éducation du receveur, de manière à ce qu'il soit capable de se forger un jugement, soit enfin dans un code de bonne conduite des émetteurs, pour contrôler la nature des émissions.

Il convient malgré tout de progresser dans ces solutions techniques. Il serait pour le moins étonnant qu'alors même que le numérique permet de segmenter l'offre d'informations, en ciblant précisément les besoins de tel ou tel lecteur, on ne puisse pas s'attacher à un mode de paiement à la carte.

L'ingéniosité a atteint un tel degré en matière de contamination des systèmes informatiques par des virus, ou en matière de piratage, que l'on ne voit pas pourquoi la mise en œuvre d'une telle ingéniosité ne serait pas possible pour satisfaire l'objectif ici préconisé.

On peut citer le travail en cours de certains éditeurs, essentiellement étrangers d'ailleurs, ce que l'on peut regretter. Ce travail porte sur la création d'un *digital object identifier* (DOI). Le DOI s'applique à toute forme de contenu et à toute forme de support, presse, livres, vidéos, supports numériques. Les premiers éléments du code, dit préfixe, permettent le référencement de l'éditeur. Les éléments suivants, dits suffixe, permettent de « tatouer » le contenu, comme le fait la codifica-

tion ISBN. L'éditeur peut décider bien entendu du niveau de détail des données qu'il souhaite identifier. Cette codification permet également tout système de documentation et de mise à disposition instantanée des contenus recherchés.

Promouvoir ainsi la rémunération de la créativité n'est pas, bien entendu, incompatible avec les mécanismes de financement, décrits plus haut, de l'accessibilité au réseau et de la première émission éditoriale. Ces mécanismes peuvent en effet être utilisés dans le cadre de partenariats, unissant des opérateurs de télécommunication, de portails d'entrée ou de livres électroniques et des maisons d'édition ; mais ils doivent pouvoir également bénéficier aux éditeurs qui interviendraient directement dans l'accessibilité au réseau par l'intermédiaire de portails d'entrée qui leur seraient propres.

On peut tout aussi bien **considérer que ce souci du financement de la propriété littéraire puisse s'accompagner d'aides de l'État à certains créateurs**, comme cela se fait en matière d'édition papier ou de cinéma. L'importance de l'enjeu, tant culturel qu'à terme, économique, justifie que des aides financières soient attribuées aux créateurs développant les nouvelles formes d'écriture permises par le numérique. On ne peut donc que soutenir certaines des mesures envisagées par le Gouvernement au titre du programme d'action gouvernemental 1999-2000, et notamment le renforcement du dispositif actuel d'aide à l'édition multimédia, ainsi que la création d'un site d'information sur les différentes aides publiques nationales et européennes.

L'État pourrait être conduit à réexaminer la conception du « domaine public » pour des savoirs, des contenus dont la diffusion participe aussi aux grands enjeux de nos démocraties. En revanche, **prendre ce parti de la rémunération de la propriété littéraire ne doit pas conduire à figer l'univers de l'édition, y compris numérique. Il ne peut pas s'agir de bloquer ou de freiner la circulation des œuvres**

**numériques. Toute initiative de médiation institutionnelle mérite d'être soutenue à cet égard, notamment la mise en place d'une concertation sur les droits d'auteur par la création d'un Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique.**

Le cadre juridique sur les droits d'auteur doit tenir compte des nouvelles technologies, et des enjeux économiques nouveaux que peut représenter la taille de ce nouveau marché qu'est Internet à l'échelle de la planète. Les éléments normaux de rémunération de la création ne doivent jamais conduire à l'exclusion du savoir. **L'objectif poursuivi doit être moins de protéger la propriété littéraire que de maximiser la valeur de celle-ci.** La valeur pourrait à l'avenir naître d'un nouvel arbitrage entre l'abondance et la rareté. Le succès de la stratégie économique des entreprises concernées tiendra dans la capacité à faire les choix les plus pertinents entre les deux. Il appartiendra à chacune des entreprises de préciser les voies pour y parvenir.

## Promouvoir l'engagement des éditeurs

**Défendre ainsi le principe d'une rémunération de la propriété littéraire, c'est vouloir éviter de laisser aux seuls fournisseurs d'accès, aux « distributeurs » du numérique, le rôle décisif de choix des éditions retenues,** choix pouvant d'ailleurs être de se passer des maisons d'édition, et de promouvoir une auto-édition.

On observe un risque de forte concentration des fournisseurs, malgré le rôle de plus en plus actif des diverses instances de régulation, présentes dans tous les pays. Ces opérateurs ne sont pas nécessairement, d'un point de vue économique, préoccupés par le contenu de l'information transportée. Ce qui était vrai du minitel, l'est tout autant avec le Net.

Le nombre de plus en plus élevé de concentrations est la traduction de règles du jeu économiques qui, aujourd'hui, ne sont pas propices à la création. On observe en effet un déplacement stratégique de la démarche entrepreneuriale et industrielle vers la démarche patrimoniale et financière. La raison en est claire : créer, innover, c'est investir et c'est accepter une rentabilité de moyen, voire de long terme ; c'est donc nécessairement dégrader à court terme les résultats de l'entreprise, s'exposer de ce fait à une baisse du cours de bourse et devenir *opérable*. La conséquence en est tout aussi claire. La croissance des entreprises se fait par acquisition ou fusion d'entreprises existantes ou ayant déjà assumé le risque de l'innovation ; les investisseurs et les sociétés de capital-risque orientent leurs choix au vu de leurs anticipations de plus-values rapides, et s'avèrent souvent plus suiveurs que visionnaires. On mesure bien entendu ce que ces règles du jeu peuvent signifier lorsqu'on cherche à les appliquer aux produits culturels dont la rentabilité se mesure souvent sur cinq à dix ans.

Il n'y a pas d'édition sans création, et donc sans prise de risques. La logique patrimoniale, fondée sur la valorisation maximale du capital d'une entreprise, de même que la recherche d'une rentabilité immédiate des investissements, ne sont pas compatibles avec l'activité de création. On a besoin de partenaires financiers et d'entrepreneurs qui sachent le comprendre. Il convient également de mesurer les risques qu'une excessive concentration du capital fait peser sur l'indépendance éditoriale.

Soulignons, de même, que le tâtonnement et les échecs font partie de la création littéraire. Ceci amène à redéfinir les régimes d'aides et d'intervention de l'État. S'il est légitime de veiller à l'efficacité de la dépense publique et aux règles d'égalité propres aux marchés publics, une interprétation trop restrictive conduit souvent à ne financer que des projets avérés. La question est d'introduire une notion de risque financier de manière à financer des expériences dont on ne peut pas néces-

sairement prévoir la réussite. Il est vrai qu'il faut pour cela réussir une véritable évaluation des dépenses publiques et parvenir à tirer sérieusement les conséquences des expérimentations, y compris et surtout lorsqu'elles aboutissent à des échecs, toutes choses que l'État ne sait pas toujours bien faire.

**Le propre même d'une édition de qualité, c'est d'atteindre l'équilibre économique sans rien perdre de l'exigence de qualité éditoriale.** C'est comprendre que la logique du marché et celle de l'audimat ne résument pas l'ensemble des pistes possibles. Il faut se rappeler que le bouche à oreille permet aussi aux produits culturels de qualité de s'avérer des succès commerciaux.

Il n'est donc pas concevable, on y insiste beaucoup dans ce rapport, d'imaginer un développement du livre numérique sans éditeurs et sans logique d'édition.

On peut pourtant constater qu'un certain nombre d'éditeurs, notamment de taille économique moyenne ou petite, se sont désengagés du numérique, laissant ainsi la place aux opérateurs des télécommunications et à des professionnels du portail d'entrée ou de la distribution numérique. Le poids économique de certains opérateurs, qui est considérable, et l'absence de règles du jeu clairement définies concernant la propriété intellectuelle semblent la raison fondamentale de ce désengagement.

On peut certes le comprendre pour une autre raison. La diversification est en soi une stratégie difficile pour une entreprise donnée. On ne s'improvise pas nécessairement avec succès acteur dans un autre métier, même si la proximité d'activités semble indiquer le contraire en première analyse. On a déjà vu par le passé tel ou tel groupe de presse se précipiter sans précautions vers un autre média, et y échouer.

Mais l'essentiel n'est pas là. **Financer la création, c'est permettre aux éditeurs d'opter pour une stratégie réelle-**

**ment pluri-médias et de tirer le meilleur parti du phénomène de convergence.** C'est sans doute un défi majeur pour des éditeurs européens et pour éviter d'installer une logique dominante de production. Une telle stratégie consiste à s'appuyer sur les métiers propres à chaque média, tout en assurant une mise en cohérence dans l'émission et la recherche éditoriale incarnées par chaque maison d'édition. Il est d'autant plus important de penser ainsi l'émission éditoriale que la réduction des coûts d'impression et de distribution amenée par l'univers du numérique permettra de consacrer une part croissante des budgets à la création. La possible convergence entre les médias et la technique des services associés ouvrent un champ nouveau pour les émissions éditoriales de qualité.

**Il appartient donc à l'État de veiller à une mise en œuvre réelle, comme cela est pratiqué aux États-Unis ou ailleurs, des régulations juridiques et techniques nécessaires pour combattre toute position monopolistique injustifiée.** L'expérience nord-américaine en montre l'urgence, si l'on veut éviter de faire de la rentabilité l'unique stratégie pour les médias et combien il est difficile d'y parvenir dès lors qu'un système commercial s'est mis en place. Il faut souligner que ces régulations doivent être transparentes au regard de leurs fondements, et adaptées aux métiers concernés.

## Établir des mécanismes régulateurs

Il faut oser parler de régulation, **sans se laisser enfermer dans la critique qui voudrait que toute idée de régulation évoque immédiatement l'idée de censure** ou d'interventionnisme de l'État dans la vie privée. Chacun a pu constater, bien au contraire, la portée tout à fait positive de la loi sur le prix unique du livre. De nombreuses éditions n'auraient pas vu le jour sans cette loi ; de nombreuses librairies ne seraient pas parvenues à trouver un équilibre économique.

On rappellera ici que dans le cas de la photocopie, des sociétés de gestion ont été mises en place dans la plupart des pays européens pour percevoir des droits, et que dans le cas du prêt d'ouvrages en bibliothèques, le système est beaucoup moins répandu en Europe.

Dans l'univers numérique, relèvent jusqu'à présent du droit de reproduction, les fonctions suivantes : graver un CD-Rom, enregistrer un disque dur, installer un site Web, numériser une page. La transmission par Internet va entraîner la copie et donc la reproduction d'une œuvre, un certain nombre de fois, à travers des relais et des nœuds techniques : ces copies doivent entrer dans le droit de la reproduction. Ce droit est applicable sur les divers supports que sont le papier, l'audio-visuel, le numérique. L'Intranet restera soumis au droit d'auteur et d'éditeur, puisque l'on sort du champ d'exception de la copie privée, mais il faudra chercher à **respecter ce que les anglosaxons appellent un *fair use***. On doit en effet se préserver d'une vision trop réductrice de ce sujet, qui poussée à son extrême, interdirait aux éditeurs de faire vivre sur le numérique des œuvres préalablement imprimées, du fait d'un paiement systématique de droits, trop lourd économiquement.

D'autres sujets juridiques méritent une analyse approfondie.

Prenons l'exemple des œuvres collectives. Actuellement, la plupart sont rémunérées au forfait. Dans l'édition, en cas d'œuvre collective, le droit d'auteur est chez l'éditeur, qui convient, contractuellement, d'une rémunération des auteurs. La logique devrait être la même, dans le cas d'une œuvre collective numérique, reprise partielle d'une œuvre collective analogique.

Autre exemple, la question de la territorialité. Actuellement, les discussions se poursuivent au niveau européen, pour définir quel sera le droit applicable, soit celui du pays émetteur, en particulier non européen ; soit celui du pays récepteur ;

soit celui d'un droit européen à construire. On sait qu'en 1998, 80 % des sites sur Internet étaient émis depuis les États-Unis. On peut se demander ce qu'il adviendrait, au cas où l'on retiendrait le droit du pays émetteur, si se créaient en quelque sorte des paradis numériques. En revanche, si l'on s'oriente vers la prise en compte du droit du pays récepteur, il faudrait connaître la législation de tous les pays avant toute transmission sur le Net. La loi française est la plus exigeante, mais seuls 5 % des sites sont français.

La question du piratage ne peut pas non plus être absente du chantier juridique. Cette question préoccupe, à juste titre, les éditeurs de CD-Rom.

Au total, **le réalisme conduit à des solutions pragmatiques.** Cette approche peut éclairer des arbitrages entre droits d'auteur forfaitisés ou proratisés, ou la recherche de modes de perception simplifiés et rapides plutôt que complexes et lourds. L'adaptation du droit est un défi permanent à relever, car « le voleur va plus vite que le gendarme », et pourtant il faut parvenir à contrecarrer les « malfaiteurs ». Des accords internationaux et de réciprocité seront en fait nécessaires pour obtenir la reconnaissance de droits d'auteur et leur rémunération sur les réseaux.

**Les conclusions du Conseil d'État, dans son rapport sur Internet et les réseaux numériques, doivent servir de fil conducteur pour la traduction juridique du point de vue exposé dans ce rapport.** On note que ces conclusions soulignent que le développement du numérique ne remet pas en cause les fondements de notre droit. Mais elles ajoutent qu'il convient de prendre en compte les spécificités de cet univers pour adapter et compléter les règles existantes. La Commission n'a pas les compétences juridiques suffisantes pour s'engager dans ce travail. Mais il est urgent de l'entreprendre.



# **Un nouveau développement pour la chaîne du livre, à condition d'adaptations significatives**

Le numérique est un levier de développement pour les métiers de la « chaîne » du livre, à condition de prendre le parti d'une adaptation tournée vers l'avenir.

Les estimations les plus élevées laissent penser que le secteur du livre, au sens large, en France représente 80 000 emplois salariés. Dans ces emplois, on trouve en amont les personnels d'imprimerie de livres mais également des métiers aussi divers que ceux de photogreveur, maquettiste ou encore préparateur de copie et correcteur, diffuseur, distributeur, libraire. Enfin, outre ces emplois, il existe des métiers non salariés mais dont les personnes qui les exercent tirent l'essentiel de leurs revenus. C'est le cas en particulier des traducteurs et des auteurs.

La chaîne du livre s'est au fil des années organisée au travers de différents métiers, compétences et savoir-faire. Si chacun des maillons de cette chaîne a de fortes spécificités, une réelle solidarité s'est peu à peu constituée entre eux. Le 18<sup>e</sup> siècle voyait deux acteurs : l'auteur et l'imprimeur-libraire-éditeur. Depuis trente ans, on assiste à la multiplication du nombre d'acteurs : auteurs mais aussi traducteurs, éditeurs (ce dernier terme regroupant divers métiers, du directeur littéraire au responsable

du marketing, du *packageur* à l'illustrateur), diffuseurs (c'est-à-dire ceux qui vont être la réelle force de vente), distributeurs (les acteurs de la logistique) et libraires.

Le fait que se soient développés tous ces métiers s'explique très largement par les particularités du livre. Le nombre de références disponibles (près de 400 000 titres en langue française) et la large capillarité du réseau de vente au détail sur le territoire national sont deux exemples éclairants de ces spécificités.

## Le développement du commerce électronique du livre

### **Le commerce électronique du livre se développera.**

Certes, les bénéfices sont aujourd'hui peu élevés, ou plutôt il n'y a que des pertes. Amazon.com est cependant l'un des sites Web les plus fréquentés, son chiffre d'affaires a triplé en un an et le cours de son action ne cesse de grimper (à noter d'ailleurs que la plupart des entreprises de l'univers numérique connaissent des progressions vertigineuses de leurs valeurs boursières, même si l'on commence à observer des signes d'essoufflement).

Certes, les prix pratiqués sur *Amazon. Com* et *Barnes and Noble* ne sont pas moins élevés que ceux pratiqués dans les librairies traditionnelles. Si certains *best sellers* sont effectivement moins chers, les autres ouvrages le sont davantage. La stratégie de ces opérateurs est en réalité double : accepter un îlot de perte dans un océan de profits et viser à acquérir, à long terme, un monopole de la distribution permettant de contrôler la politique des prix.

Certes les habitudes d'achat par correspondance sont moins ancrées en Europe qu'aux États-Unis : 15 % des achats se font de cette façon outre-Atlantique contre 3 % en France.

Certes, enfin, les librairies virtuelles ont en réalité recours, bien souvent, aux mêmes bases de données disponibles sur le marché, ce qui limite leur apport. Seuls changent l'habillage et la vitrine.

Mais **le livre est un produit très adapté au commerce électronique.**

Si on analyse l'« industrie » du livre à l'aune des prévisions en termes de commerce électronique, on s'aperçoit que le livre satisfait aux principes retenus par les experts du domaine.

**Le premier élément d'analyse, c'est l'existence d'un choix possible pour le consommateur.** Il y a aujourd'hui plusieurs millions de titres disponibles sur le marché mondial du livre. La quantité de livres est telle, qu'il n'existe plus de capacités physiques pour stocker et présenter la totalité de la production éditoriale. C'est l'un des premiers atouts des librairies virtuelles que de pouvoir exposer un plus grand nombre de livres qu'une librairie traditionnelle : 3,5 millions pour Amazon.com ; 600 000 pour Barnes and Noble ; près de 400 000 références pour les principales librairies électroniques françaises, soit l'ensemble des ouvrages disponibles en langue française.

**Le deuxième élément, c'est la non standardisation du produit.** Chaque lecteur a ses propres centres d'intérêt. Le numérique permet de segmenter plus facilement le marché en fonction des publics et de créer des synergies pour telle ou telle communauté de lecteurs. Il y a, en général, une forte identification d'un public en fonction de tel ou tel type de culture. Les librairies électroniques, en particulier les plus consultées, développent un contenu éditorial propre : notices sur les ouvrages ou leurs auteurs, critiques des ouvrages, entretiens avec les auteurs, forums de discussion entre les lecteurs. Autant d'éléments qui viennent s'ajouter aux reproductions des couvertures ou des quatrièmes de couverture ou à la mise en ligne fréquente d'extraits des

ouvrages. Les librairies virtuelles devraient en particulier bénéficier à des secteurs qui constituent des niches et, pour une large part, à un public d'expatriés ou à des lecteurs francophones de pays éloignés.

**Le troisième élément, c'est la nature du produit.** Une fois le choix du livre effectué, il n'y a pas de différence de nature physique entre tel ou tel livre, à la différence par exemple des fruits et légumes, qu'il convient de choisir presque à l'unité sur l'étalage.

**Le quatrième élément, c'est l'adaptation aux besoins exprimés.** La déception d'un lecteur après sa lecture n'est pas du même type que celle d'un acheteur par correspondance d'un vêtement trop grand ou trop petit.

**Le cinquième élément, c'est le rythme de la production elle-même.** Chaque livre a une durée de vie de plus en plus limitée, sauf pour certains livres de référence. Si l'on met à part la gestion des fonds éditoriaux, le monde de l'édition est un monde sensible aux variations de l'actualité et au goût pour le neuf, y compris dans la reprise des fonds. Le taux de circulation de beaucoup de livres est élevé, ce que le numérique est à même de gérer avec efficacité.

Ajoutons à cela que les ordres de grandeur des prix unitaires d'un livre sont tout à fait compatibles avec le niveau du « panier » moyen d'achats observé sur Internet. Si en France, les paiements directs en ligne par carte bancaire ou portemonnaie électronique concernent seulement le tiers des transactions effectuées par Internet, les produits de loisirs de faible prix sont ceux qui sont les plus réglés de cette manière : logiciels (65 % des achats sont payés en ligne), disques (71 %), cédéroms (77 %) et livres (81 %). Il faut prendre également conscience que le développement du commerce électronique est un levier majeur de recherche et de constitution de fichiers clients, qui est un des vecteurs de l'économie du numérique.

## Commerce électronique, prix unique du livre et TVA

La loi sur le prix du livre s'applique aux versions papier quel que soit le mode de distribution. On n'observe d'ailleurs pas pour le moment d'infractions à la loi sur le prix du livre par les librairies virtuelles installées en France.

Il reste que les sites installés à l'étranger disposent d'une possibilité de consentir de fortes ristournes sur les ouvrages même si, juridiquement, il n'est pas acquis que la loi française ne s'applique pas au site du pays émetteur, du moins à l'intérieur de l'Union Européenne. Les offres apparemment discountées sur des sites étrangers, s'avèrent fallacieuses puisque le prix port payé est habituellement supérieur au prix librairie en France. Pour les sites américains, la logistique très lourde, les délais et les coûts de transport du livre constituent autant de freins à la mise en place de politiques de remises systématiques sur les livres en direction de la France. En tout état de cause, aucun des opérateurs concernés n'envisage pour l'instant de se lancer dans de telles entreprises.

Il convient en outre de rappeler qu'en l'état actuel du marché, la majeure partie des ouvrages en langue française est éditée en France ou dans les pays francophones développés.

Il reste que l'on peut craindre, même si cela reste limité, que certains livres vendus en très faible quantité soient acheminés jusqu'aux consommateurs à des prix inférieurs au prix public français malgré les contrôles en douane.

La dérégulation de la vente des livres sous forme de papier, même en la limitant aux ouvrages vendus par voie électronique, n'est pas souhaitable. En effet, **les raisons qui ont conduit en 1981 à mettre en place le prix unique pour le livre valent également pour le commerce électronique**. Les ristournes importantes concerneraient, très probablement, les

ouvrages à fort tirage, c'est-à-dire un nombre limité de titres au détriment de la diversité de l'offre éditoriale. **Le principe d'un prix unique devrait également s'appliquer à l'achat des livres électroniques, dans leur fonction de terminal, et non pour leur téléchargement.**

Reste la question de la TVA. Le livre bénéficie en Europe du taux réduit (5,5 % en France), mais s'il se présente sous forme numérique, le taux normal de la TVA est alors applicable (soit 20,6 %). On peut donc observer qu'un même texte, un même écrit, un même contenu connaît une fiscalité différente selon le support. S'il n'est pas choquant que le prix de vente soit différent, il serait nettement plus cohérent, pour ne pas discriminer selon les supports dès lors que l'on reste **dans un domaine qui ressort de l'industrie culturelle, de ramener tous les produits d'édition au taux réduit de TVA.** Reste bien sûr à définir juridiquement et fiscalement ce qu'est un produit d'édition.

## Ce développement ouvre un champ nouveau pour les métiers de distributeur et de libraire

Le commerce électronique laisse intact, on l'a compris, le support physique du livre tel que nous le connaissons aujourd'hui. Il convient donc d'acheminer dans les délais les plus brefs les livres commandés par le biais du Net. Il est également probable que le Net révélera de nouveaux métiers d'intermédiaires qui offriront des portails d'entrée permettant de se retrouver plus vite dans les fonds disponibles. Il n'est pas certain en effet que tous les éditeurs se mettent à vendre directement sur le Net. Ce que montrent les expériences actuelles, c'est que du point de vue de la chaîne du livre papier, l'éditeur, le distributeur et le libraire restent distincts et le resteront durablement. Nul doute que *Barnes and Noble* continuera de s'appuyer sur l'imposant réseau de librairies que ce groupe représente.

Pour ce type d'opérateur, le commerce électronique des ouvrages est conçu comme le complément de leur activité première. Si cette activité n'est pour l'instant pas rentable, les recettes étant moindres que les coûts induits par la vente par correspondance, la présence sur le Web est à peu près unanimement estimée indispensable pour se familiariser avec ce nouvel outil de relation avec la clientèle et se préparer à de possibles modifications dans les comportements d'achat.

Le réseau est donc à la fois concurrent des modes traditionnels de vente et complémentaire, car susceptible d'attirer une clientèle différente. En outre, c'est un bon instrument pour anticiper l'évolution des goûts et préférences des publics.

Le développement de librairies virtuelles spécialisées est souvent adossé à celui de librairies physiques. Le site Web est le moyen d'élargir la clientèle en touchant des acheteurs dispersés géographiquement, qui ne disposent pas à proximité d'une librairie spécialisée dans leur domaine d'intérêt. De telles librairies constituent incontestablement une amélioration du service rendu aux clients, y compris à leurs clients déjà fidélisés. Pour les librairies concernées, la mise en œuvre d'un site Web est le moyen de développer des marchés de niche en touchant notamment des acheteurs résidant à l'étranger.

Le coût de l'organisation de la vente à distance et de l'actualisation très régulière du site constitue un obstacle réel à cette diversification de l'activité des librairies. Des aides financières pourraient opportunément leur être allouées à ce titre pendant la période de montée en charge de leur service.

**Il est donc essentiel de souligner la nécessité de réaffirmer la valeur ajoutée des libraires traditionnels.** Le trait spécifique du métier de libraire est moins la présentation et la gestion d'un stock élargi de livres, que la capacité d'aider ou d'orienter, de manière pertinente, le public dans l'achat de tel

ou tel texte. C'est ce qui fait la caractéristique d'un bon libraire et cela, de plus en plus. **Le livre n'est pas une chose jetée au hasard dans un caddie à côté de la lessive et des cornichons.** C'est ce que l'on appelle le rôle prescripteur du libraire, le rôle de diffuseur de la culture disséminé dans les quartiers et les bourgs. **Il appartient notamment aux collectivités locales de se préoccuper de la persistance du maillage actuel des librairies, qui est l'une des spécificités françaises de la distribution de livre.**

Il est clair que pour les libraires, la mise à disposition par le numérique de catalogues complets, intégrant pour tous les types d'édition, à la fois les produits nouveaux et les fonds éditoriaux, peut représenter un atout. À charge pour eux de savoir en user pour proposer ce service à un public qui ne trouvera pas le temps de se repérer lui-même dans l'ensemble des propositions faites sur le Net.

Le développement du commerce électronique de livres risque bien sûr de confronter les libraires à de nouveaux concurrents, disposant déjà par exemple d'une expérience dans le domaine de la vente à distance. Il pourrait également inciter les autres acteurs de la chaîne du livre à intervenir directement dans la distribution des ouvrages, en particulier les éditeurs. Si ces derniers restent pour l'instant extrêmement prudents et, pour la plupart d'entre eux, ne souhaitent pas fragiliser le réseau de libraires, la transformation des métiers qu'induirait – au moins à terme – le développement des technologies numériques ne doit pas être sous-estimée. On peut imaginer de voir se développer des partenariats actifs entre des maisons d'édition et des librairies. Le métier d'éditeur n'est pas nécessairement toujours le mieux adapté à de nouvelles fonctions commerciales, que le libraire pourrait en revanche développer utilement.

Il ne faut cependant pas oublier la tendance observée ces dernières années chez les grands « VPCistes », y compris dans le

domaine culturel, d'ouvrir des lieux physiques de ventes leur permettant un contact direct avec leur clientèle.

Il ne faut pas exclure non plus la perspective de voir s'imprimer à la demande, directement dans les librairies, certains livres ou certaines parties de livres. C'est ce que l'on appelle le livre à la carte. L'univers numérique permet en effet de substituer au traditionnel schéma « imprime puis distribue », un nouveau schéma, « distribue puis imprime ».

## Le rôle nouveau des bibliothèques

En raison notamment du développement d'Internet dans les milieux universitaires et les centres de recherche à partir des années 70, les bibliothèques ont été les premiers partenaires du monde du livre à développer des applications numériques.

Le site Web de la Bibliothèque du Congrès, à Washington, est l'un des sites les plus visités au monde. Il en ira progressivement de même pour toutes les grandes bibliothèques. C'est déjà le cas à la BNF.

La numérisation des documents présente en effet pour les bibliothèques ou les centres d'archives plusieurs avantages :

- mode de stockage faiblement consommateur d'espace,
- consultation du document sans aucune détérioration de celui-ci,
- possibilité accrue de consulter des ouvrages rares ou fragiles,
- démultiplication de l'accès aux catalogues et aux ouvrages ; le réseau offre la possibilité de réaliser l'interconnexion des bibliothèques de lecture publique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières.

Compte tenu de l'énormité du travail de numérisation à accomplir, et de son coût élevé (10 à 20 francs la page) il convient de **définir les critères de choix des œuvres numé-**

**risées en priorité.** Plusieurs axes sont possibles : la conservation, en numérisant les ouvrages les plus fragiles ; la fréquentation, en numérisant les ouvrages les plus demandés ; le travail de recherche, en numérisant les documents les plus utiles au travail des chercheurs ; la démocratisation de la culture, en numérisant par exemple les grands classiques de la culture française, ce qui ne va d'ailleurs pas sans difficultés dans le choix de l'édition de référence. On peut imaginer que **devraient être retenus en priorité les critères de la recherche et de la fréquentation.**

L'obligation du dépôt légal s'étend progressivement aux œuvres numériques, dont notamment, dès aujourd'hui, les logiciels mis sur le marché. **Certains en viennent à considérer qu'il faudrait procéder par sondages réguliers, pour enregistrer régulièrement et conserver un ensemble de pages numériques, telles qu'elles apparaissent sur le réseau. Un tel point de vue se heurte à ce qu'est un patrimoine culturel.** Le patrimoine culturel d'une civilisation, au travers de ses livres et de ses publications, constitue un ensemble de contenus destinés à perdurer. Cela suppose que ces contenus soient stables dans leur forme et dans le temps. Le développement d'une pensée fugitive et fluide est en contradiction quasi conceptuelle avec cette compréhension du patrimoine. **Il faut donc imaginer des instances de validation et de qualification de ce qu'il convient de retenir au titre de l'obligation du dépôt légal.** En effet, l'hypertexte enrichit l'offre proposée par les bibliothèques avec la constitution de liens documentaires entre les ouvrages conservés dans un lieu ou un autre. Le numérique permet également d'envisager la diffusion de produits documentaires spécifiques, complémentaires aux livres : bases de données, CD-Rom ou DVD-Rom.

Enfin, une réflexion est à conduire avec l'ensemble des acteurs concernés (BNF, éditeurs) sur la façon de tirer parti du numérique pour simplifier la procédure de dépôt légal.

Le numérique développe des demandes plus importantes en matière d'accès à l'information. Les possibilités d'accès à distance aux fonds numérisés des bibliothèques représentent une chance en termes de démocratisation de la culture et de francophonie. Mais des adaptations sont nécessaires. La numérisation des fonds suppose un travail de normalisation : ce travail est à faire.

Les nouvelles possibilités techniques posent par ailleurs un problème de perception de droits selon que l'on évoque la seule consultation sur écran, ou bien l'impression papier d'un livre disponible sur écran.

Il convient de **trouver le bon équilibre entre une logique d'intérêt général et une logique de droit d'auteur**. Dans le cas d'une simple consultation sur écran de livres édités sous forme papier, **il serait utile d'imaginer de nouvelles formes de partenariat entre les maisons d'édition et les bibliothèques**. Dans le cas d'une impression papier d'une édition numérisée, disponible ou non sur le marché de l'édition papier, on pourrait envisager, au moins dans une période expérimentale, un mécanisme de paiement forfaitaire à l'ensemble des éditeurs. On pourrait aussi imaginer pour les bibliothèques un rôle accru de vitrines de l'édition, favorisant l'achat d'ouvrages en liaison avec des libraires situées à proximité.

Le bibliothécaire doit donc maîtriser cette nouvelle offre de contenu et accompagner le lecteur dans ses recherches. Nul doute d'ailleurs que les bibliothèques publiques devront rapidement, pour cela, bénéficier des budgets nécessaires à un équipement de qualité. Il faut également mettre en place des moyens en formation et en accompagnement des bibliothécaires eux-mêmes.

Le cœur du métier de bibliothécaire était le catalogage et la conservation. Il devient davantage un rôle de médiateur. Le catalogue devient un ensemble de méta données et de bons

moteurs de recherche pour récupérer dans l'univers numérique les contenus éditoriaux recherchés. Le bibliothécaire accroît son rôle de qualification de l'information. C'est ainsi que la bibliothèque confirmera qu'elle est un lieu de la démocratie, un espace où chacun peut obtenir une aide, une formation, les labels de qualité permettant de choisir l'édition recherchée. C'est pourquoi, il convient de **maintenir vivant le réseau des bibliothèques de petites villes et des bibliobus.**

# Penser l'évolution du mode même de penser et d'écrire

Pour aller plus loin, il convient de se préoccuper des conséquences qu'un changement de matérialisation de l'objet livre fait peser sur sa nature et son usage. En effet, le numérique porte, en gestation, de nouvelles écritures et une mise en scène propre à l'informatique : l'écriture se fait en combinant mots, images fixes ou animées et sons – exclusivité jusqu'alors du cinéma et de la télévision – et la mise en scène joue sur l'interactivité, traditionnellement perçue comme l'apanage de la seule presse. La notion même de texte vient à éclater : ce n'est plus le livre papier qui propose un texte construit à travers plusieurs pages au lecteur, mais le lecteur lui-même qui compose un texte, son propre texte, à travers sa manière de parcourir l'espace que lui offre un livre numérique sur CD-Rom ou Internet. Et il y aura autant de textes que d'itinéraires possibles ! Il conviendra donc de s'interroger sur l'impact du numérique sur le premier et le dernier de ses terminaux, c'est-à-dire l'homme lui-même.

**Le numérique conduit probablement, à un changement radical dans le mode même de penser.** On peut évoquer par analogie, ce que l'information télévisée a pu développer, avec en particulier l'accumulation d'images non nécessairement articulées entre elles : l'impression peut supplanter la réflexion si nul n'apprend à lire des images télé, l'affectif peut l'emporter sur le rationnel si nul ne décode sa manière de regarder, le factuel peut empêcher la mise en perspective si

nul n'éduque sa crédulité naturelle. Le numérique apportera également ses bouleversements. **Écrire une plume à la main ou un clavier sous les doigts n'engendre pas nécessairement la même manière de penser.** Lire un texte muet construit de façon linéaire avec plusieurs paragraphes, eux-mêmes construits avec les mêmes séquences de bases que sont les phrases, ou « lire » un texte sonore et animé, en naviguant de façon plus ou moins intuitive d'écran en écran, ne façonne pas une intelligence identique. Ce sont **des manières de se rapporter au monde, à soi et aux autres, qui n'ont pas fini de déconcerter nos esprits de synthèse!**

L'un des grands avantages du texte numérique est la facilité technique qui permet, non seulement de copier une œuvre, à coût quasi nul, mais aussi de la modifier sans cesse. L'espace de l'information n'est plus celui, fini, de l'espace à trois dimensions. L'idée n'est plus fixée dans un objet ; au contraire, elle se modifie dans l'échange même, sans espace ni temporalité fixes. On connaissait la traditionnelle opposition entre les écrits qui restent et la parole qui s'envole, de même, **avec l'univers en ligne, on n'est plus dans un univers de fixité.** Il faut comprendre le texte numérique comme un message soumis à révisions immédiates au gré de l'interactivité entre les lecteurs et les auteurs. Ce qui est vrai de l'image numérique que l'on peut modifier en permanence, au point de ne plus être nécessairement dans un domaine de véracité de l'image, l'est tout autant avec le mot. **Il en résulte un risque réel quant à la recherche du sens et de la vérité.**

Du copiste à l'imprimeur, le mode de transmission de l'information avait changé, mais pas son contenu. La Bible du copiste et celle de Gutenberg étaient toujours la Bible. Certes, longtemps, les textes ont été perçus comme quelque chose de mobile, pouvant être enrichi ou modifié. On sait cependant, que la notion de textes fixes est venue, d'abord avec l'imprimerie, puis, plus tardivement, au 18<sup>e</sup> siècle, avec l'apparition de la propriété littéraire. Mais les textes d'Aristote et de Saint

Thomas, et de tant d'autres, sont malgré tout restés figés. Or, le numérique porte en gestation un autre mode de pensée que celui que nous connaissons aujourd'hui. **L'extériorisation de la pensée peut diminuer ou supprimer la capacité de penser au profit d'une capacité d'acquérir de l'information.**

**Ce n'est donc pas tant la fin du papier qui s'annonce avec le numérique, qu'un univers de fluidité permanente.**

On peut dire qu'avec la pratique de l'hypertexte, il n'y a plus de stabilité d'un texte. L'écrit devient en mouvement perpétuel, il n'est plus porteur d'une pensée fixe, donc structurée. **Avec le numérique, on peut lier sans lire et aussi lire sans lier**, accumuler des connaissances sans penser. Au contraire du livre classique qui, en quelque sorte, fige la pensée dans un état stable et définitif au moment de la publication, le livre numérique offre en permanence différentes évolutions possibles.

De ce point de vue, **le livre numérique n'est plus tout à fait un livre, en ce qu'il autorise un usage qui n'est pas limité par la nature même de l'objet. On passe ainsi du livre objet au livre étendu, du livre monument au livre flux.** Employer ce terme de monument à propos du livre, c'est reconnaître que, précisément, une pensée fixe, à un moment donné, participe du même sens social que l'érection de bâtiments publics. La pensée a besoin, en soi, de fixité et de lenteur pour se forger et pour s'entendre. Parler d'auteur, c'est nécessairement évoquer l'idée de trace. Il en est allé ainsi bien avant l'usage même du papier. Et l'on peut se demander si l'expression utilisée à propos du numérique, lorsque l'on parle de « virtuel », ne porte pas en elle-même une sorte de contradiction avec l'idée d'auteur.

De même que trop d'informations tuent l'information, de même trop de références possibles tuent la capacité de créer et de s'arrêter pour se forger sa propre pensée. Si le numérique est la fluidité même, il serait étonnant que la pensée y échappe totalement.

La vitesse d'acquisition des informations fascine. La possibilité de posséder chez soi l'équivalent de la Bibliothèque Nationale de France fait rêver. Et l'une des vertus du numérique, c'est l'échange quasi instantané des connaissances, ce qui fait espérer un dynamisme créatif plus grand, notamment dans les entreprises, dès lors que ces dernières s'avéreront capables de modifier leurs organigrammes et leurs organisations en conséquence.

Mais considérer que le fait de posséder l'ensemble des informations sur son écran d'ordinateur résume l'ensemble des possibles pour l'homme, risquerait de faire passer d'une logique d'acquisition à une logique d'accumulation. Or l'accumulation n'est pas la pensée. Il est d'autant plus important de le dire que nous vivons de plus en plus dans un brouhaha de discours. Chaque opinion exprimée vaut l'autre. La société se connaît de plus en plus dans son détail sans se comprendre dans son ensemble.

**Il est difficile d'imaginer un savoir indépendamment d'une assimilation personnelle, d'un travail de réflexion intérieure qui fait qu'une donnée ou qu'une information lue devient une connaissance personnelle, quelque chose dont on peut rendre compte.** En ce sens, Internet peut faire complètement illusion : Internet ne donne pas accès aux savoirs, il ne délivre aucune connaissance. Il permet d'accéder à une immense bibliothèque. Il fournit une quantité d'informations phénoménale. Mais qu'est-ce qui va faire que ces données vont devenir une connaissance personnelle ? Par quelles médiations ces informations vont-elles nous apprendre quelque chose de nous-mêmes, des autres et du monde ? La pensée réclame une intériorisation de tout ce qu'on peut percevoir provenant de l'extérieur. Cela demande du temps. Il faut s'interroger sur la compatibilité entre la lutte constante pour le gain de temps, que représente le développement des technologies numériques, et le nécessaire usage de la durée, que réclame l'apprentissage des connaissances et, au-delà, la pensée elle-même. **La durée s'oppose à l'immédiateté, et fait droit à l'humanité de cha-**

**cun qui ne peut se construire que dans le temps et non pas hors de lui dans l'instant.** En réalité, le numérique impose d'apprendre à apprendre, à mettre en perspective, à structurer.

**Si nous n'entendons pas la nécessité de penser, nous aurons du mal à faire l'avenir. Il ne suffit pas d'aller vite, encore faut-il savoir où l'on va.** Un homme ne se construit pas en un jour. Il faut savoir prendre le temps de s'asseoir avant de construire. Il y a une vérité à rechercher. S'il s'agit de trouver une voie pour bâtir un vivre ensemble, une vie bonne dans des institutions justes, alors il y a place pour la réflexion, pour le débat d'idées et la confrontation aux textes fondateurs de l'humanité et des sociétés démocratiques. Encore faut-il que, précisément, il existe des textes fondateurs, c'est-à-dire des textes dits de référence, non susceptibles d'être modifiés. Encore faut-il aussi que l'on **préserve la valeur de l'engagement pour un auteur, faute de quoi on n'aurait que des brouillons publics.**

Créer exige en fait du temps, et pas seulement de la fulgurance et de l'intuition. Créer, c'est souvent prendre le temps de refaire, de reprendre son œuvre. Créer, c'est vivre l'élaboration lente des questions qui constituent l'essentiel du travail intellectuel. Créer des concepts, inventer une nouvelle façon de penser, de peindre, de composer de la musique, c'est refuser l'impérialisme de la vitesse. Lire, c'est bien souvent adopter une prise en main lente et méditative. Les auteurs anglo-saxons ont un terme pour décrire cela : *deep reading*, une **lecture profonde**. Or de ce point de vue, l'état actuel des techniques ne permet pas d'imaginer ni même d'envisager une telle lecture sur un écran.

Ce que toute personne utilisant des hypertextes et des procédures de navigation peut produire aujourd'hui, ce sont des bibliographies pertinentes et des textes sur tout sujet en utilisant la méthode du couper/coller et en veillant à la cohérence de l'ensemble. Mais il s'agit d'un travail de compilation et non pas de pensée. Il suffit pour s'en convaincre d'observer

les travaux faits par les élèves, tous capables sur un même sujet de fournir les mêmes informations tirées des mêmes encyclopédies numériques, avec la même richesse d'information, mais bien souvent sans plans structurés, sans capacité à traduire une réflexion personnelle sur le sujet traité.

**Cela revient à dire que l'hyperlecture ne doit pas devenir une hypolecture.** Il y a place pour un **usage de l'hyperlecture en position de chercheur**, pour arpenter de manière plus sûre les chemins de la connaissance et aller plus loin. On notera aussi que les liens créés par l'hypertextualité permettent de faire varier le texte lui-même, de même que le couper/coller peut être un levier formidable pour travailler l'expression écrite d'une pensée, en la construisant sous ses yeux, plus facilement que par la rature sur le papier, même si cette dernière a fait tous les charmes de certains manuscrits.

Reconnaître ainsi et situer les possibilités offertes par le numérique, revient à affirmer une nouvelle fois l'importance et l'urgence d'une formation de qualité, par l'école. **Il faut développer l'apprentissage de cette nouvelle lecture avec celui des langues étrangères.**

Ni l'homme, ni sa pensée, ni la manière de fonctionner du cerveau ne peuvent être conçus sur le modèle de la machine, certes complexe comme le sont les ordinateurs aujourd'hui, mais qui peut être entièrement démontée, sans reste. Tout n'est sans doute pas qu'une affaire de liens, de réseaux ouverts et de connexions à établir, de chaos créatif organisé par l'hypertexte. L'expression du désir de donner du sens à la vie, dans ce qu'elle a de plus beau et d'énigmatique à la fois, ne sera jamais le résultat mécanique de liaisons hypertextuelles. Cette expression est d'un autre ordre. Elle relève de l'intériorité, comprise comme ce qui constitue la personne et qui ne peut être complètement extériorisé ou modélisé, et qui par conséquent échappe à toute maîtrise et renvoie à cette part de l'homme qui reste mystérieuse et qui est source vive de toute création.

Le discernement doit être le même lorsqu'on lit tel ou tel propos s'enthousiasmant sur la nouvelle communauté humaine que créerait le réseau. Or le réseau Internet ne remplacera pas la relation humaine incarnée et la rencontre du visage de l'autre, de même que le livre en ligne ne remplace pas l'« odeur » du livre et l'émotion du contact physique avec une bibliothèque. Les quelques études universitaires qui ont été réalisées sur ce thème, notamment aux États-Unis, tendent à montrer que la sociabilité des internautes diminue. À la différence de la lecture traditionnelle, qui permet de confronter, voire de mettre en commun des solitudes, **un réseau technique ne peut engendrer de sociabilités en l'absence de réseau social en amont. Il y a là un enjeu déterminant pour nos sociétés démocratiques.**

Il y aurait d'ailleurs quelque illusion à évoquer le village mondial alors qu'en cette fin de siècle tous les continents se déchirent au gré des nationalismes ou des luttes tribales. L'union des peuples ne passe pas par un amalgame des cultures, de même que le croisement des sages n'est pas la recherche du syncrétisme.

Penser l'évolution du mode de penser inhérent à l'avènement du numérique ramène inévitablement à la question de l'intériorité : celle de chacun d'entre nous, ce lieu mystérieux où s'élabore une pensée personnelle à partir de tant d'informations et de savoirs reçus de l'extérieur, celle de chaque peuple, autrement dit sa culture, trace étonnante de son histoire et de sa compréhension du monde. **Sans chercher à développer sa propre consistance, l'homme risque de se vider de toute substance, en cherchant à tout communiquer et en prenant plaisir à un vain échange.**

Cette question n'est pas nouvelle dans l'histoire de l'humanité. Faut-il rappeler *Phèdre* de Platon, avec l'histoire que Socrate racontait à ses interlocuteurs, pour leur faire saisir ce

que risquait de produire en l'homme cette nouvelle technique qui s'appelait l'écriture ? Il relatait le mythe de Theuth, qui venait trouver le roi d'Égypte, pour lui vanter les mérites de sa découverte. Le roi lui répondit : « cette invention, en dispensant les hommes d'exercer leur mémoire, produira l'oubli dans l'âme de ceux qui en auront acquis la connaissance ; en tant que, confiants dans l'écriture, ils chercheront au-dehors, grâce à des caractères étrangers, non point au-dedans et grâce à eux-mêmes, le moyen de se ressouvenir... Quant à la science, c'en est l'illusion, non la réalité, que tu procures à tes élèves : lorsqu'en effet, avec toi, ils auront réussi, sans enseignement, à se pourvoir d'une information abondante, ils se croiront compétents en quantité de choses, alors qu'ils sont, dans la plupart, incompetents. » L'avènement du numérique donne à ce récit une force renouvelée.

**On doit enfin s'interroger non seulement sur le mode de penser, mais aussi sur le mode d'écrire.** On sait par exemple que le paragraphe est né d'une astuce technique des imprimeurs au plomb, parce qu'il permettait de modifier plus aisément un texte sans être obligé de reprendre trop de caractères. Or le paragraphe a sans doute influencé en son temps le mode d'écrire et de penser, au point d'ailleurs que certaines littératures de recherche en sont venues à le remettre en cause.

Le numérique peut signifier un mode d'écrire plus raccourci. La recherche de rapidité et la fluidité de la pensée peuvent conduire à plus de contraction et de condensation, une démarche pas nécessairement compatible avec la logique de certains textes qui nécessitent la longueur de leur projet. On veut cependant dire ici avec force que **l'écriture, au sens du talent, est radicalement indépendante des outils où elle se forme. Le texte est dans l'esprit, de manière virtuelle pour le coup, avant de s'inscrire sur un support. Que celui-ci soit un papier ou un écran ne change rien à ce préalable qui a à voir avec la pensée, la liberté et le cœur.**

On doit souligner que le réseau pourrait faire apparaître un nouveau type d'auteur, ni effacé comme celui d'avant le XVIII<sup>e</sup> siècle, ni magnifié comme celui d'aujourd'hui : un nouvel auteur qui pourrait prendre la forme d'une communauté, d'une équipe voire d'une entreprise, tout en conservant la capacité de devenir créateur d'une « œuvre », même si elle reste ouverte. Cette équipe peut être communauté de scientifiques, de chercheurs, ou d'autres. L'analogie pourrait être celle de ces scénaristes américains qui travaillent en équipe sur un film, sans que l'un d'eux soit reconnu comme auteur absolu et unique. Il y a là provocation à penser aussi, lorsque l'on sait combien peut être porteuse la confrontation de plusieurs créateurs, dès lors qu'ils sont animés d'un projet commun en matière d'édition.

Autre réflexion, s'il faut du temps pour qu'une pensée s'exprime, il faut aussi un certain espace. Depuis l'origine, il semble que l'homme soit habitué à écrire sur des « pages » verticales. L'orientation « à l'italienne » des écrans actuellement disponibles ouvre un autre champ de vision, qui n'est pas nécessairement bien adapté au mode d'écrire que l'on connaît. On sait que les recherches sur des écrans de type format A4 n'ont pas été concluantes il y a quelques années. Peut-être sera-t-on amené à y revenir. À moins d'observer progressivement de nouvelles écritures.



## S'inscrire dans une visée éthique

Internet étant un vrai lieu de débats, la réflexion sur les conséquences du numérique doit s'inscrire dans une visée éthique.

**L'évolution des médias ne peut pas échapper à une nécessaire régulation. Plus encore, elle doit se confronter au discernement et à la responsabilité, parce que tout ce qui est possible n'est pas nécessairement souhaitable ni bon, parce que tout ce qui est ne doit pas nécessairement être.**

Le réseau Internet est de plain pied avec la culture de la liberté. C'est l'une des raisons de son succès. Il est incontestable que le numérique est un outil permettant de donner encore plus de contenu concret à l'article 19 de la Déclaration des Droits de l'Homme, à la revendication et à l'affirmation du bien commun qu'est la liberté d'opinion et d'expression.

Mais **la liberté ne peut pas être érigée en valeur unique**. N'oublions pas que la liberté, aux frontons de nos mairies, va de pair avec l'égalité et la fraternité, et que la République est ce beau projet de vivre conjointement ces trois valeurs. **Le résultat concret de l'absence de visée éthique et de régulation ou de réglementation, ne serait probablement pas une capacité supérieure de création originale, mais l'utilisation des moyens offerts par le numérique pour des causes dégradantes**. Croire que tout livrer en vrac constitue un progrès, serait en effet une erreur. Ce serait même, par

bien des aspects, anti-démocratique. On ne serait plus du côté de la liberté mais d'une forme de perversion. Asséner des informations, des textes, sans pouvoir situer l'origine de leur émission éditoriale, sans vouloir donner les éléments de discernement que permet un enseignement de qualité, serait laisser libre cours à telle ou telle forme de propagande et d'endoctrinement. La démocratie suppose distance critique, temps reconnu à l'écoute et à la délibération, à la confrontation et au débat. La démocratie n'est pas la république des sondages ou de l'audimat. La loi doit être pensée et mise en perspective d'une politique, d'autant plus que le légal n'est pas toujours nécessairement moral. Il n'y a pas d'éthique sans texte de référence.

**Il est majeur de rappeler cette visée éthique parce que l'un des paradoxes de l'univers numérique est d'offrir un pluralisme apparent et une liberté de « mouvements » par des possibilités de navigation quasi-infinies, associés à des moyens extrêmement perfectionnés de contrôle des comportements et d'intrusion dans la vie privée.** En outre, il ne faut pas oublier que les possibilités techniques du numérique permettent toutes formes de maquillage, de manipulation des textes et des images. Il y a là matière à réflexion, aussi bien en ce qui concerne l'édition que les enjeux éducatifs.

Il faut se rappeler que les médias, et le livre en particulier, modèlent, même si c'est parfois à dose homéopathique, la culture de nos sociétés et le comportement des personnes. Donc, **parler d'exigence éditoriale, parler de diversités de lignes éditoriales, ce n'est pas s'ériger en fossoyeur de la liberté. C'est s'engager au nom de la responsabilité éditoriale, qui est principalement une visée éthique. Et c'est cet engagement qui est en réalité susceptible de rendre les hommes pleinement libres.**

**Il faut prendre garde à ce que l'univers du numérique ne devienne pas exclusivement un mode d'instrumentalisa-**

## **tion de la pensée, pouvant amener à une extériorisation totale de la pensée.**

Comme bouillon de culture pour l'émergence des idées, pour le débat, la critique, le numérique n'a pas d'équivalent. En revanche, pour le temps de penser, de réfléchir, nous aurons toujours besoin de fixité. C'est l'un des mérites d'un vrai travail d'édition de livres. Lire, c'est prendre son temps pour méditer sur un texte, pour créer ou recréer à son tour. **Le complément indispensable au numérique est le temps nécessaire pour intérioriser une pensée.**

Si l'on jugeait l'avenir en se limitant à vouloir reproduire les mérites du papier, dire ce qui précède, serait bien entendu une vision d'avenir qui se ferait « en regardant dans le rétroviseur ». Ce n'est pas l'objet des réflexions ici conduites. L'objectif est de rappeler qu'affirmer la place de la pensée, c'est affirmer que l'on doit, en imaginant l'avenir, faire en sorte que ce qui fait un livre, que ce qui fait la presse, trouve une force nouvelle sur les écrans numériques. On aura réussi l'évolution du numérique, si elle permet au total, une meilleure création et si cette création permet de mieux comprendre le monde et parfois de le transformer vers plus de justice et de solidarité.

## **On ne peut pas ainsi omettre le questionnement d'une société à deux vitesses. Le développement d'un média ne doit pas être un facteur d'exclusion de ceux qui n'y auront pas accès.**

Au livre a toujours été associée l'école, creuset du compagnonnage entre les générations. On ne peut vivre durablement dans un monde qui sépare ceux qui maîtrisent l'information et ceux qui ne la maîtrisent pas. Il ne faut pas, entre autres, que le développement du numérique renforce l'abîme qui parfois sépare les pays riches des pays pauvres ou certaines populations au sein d'un même pays. On ne peut pas tranquillement évoquer l'avenir et parler du livre numérique, lorsque l'on sait qu'en de nombreux endroits du monde, il n'y a ni électricité, ni alphabétisa-

tion. L'édition a principalement pour ambition de faire grandir les hommes et de faire lien entre eux. Il était important de le dire, y compris en évoquant l'avenir, en réfléchissant au problème des fonds patrimoniaux à l'échelle de la planète, tant pour leur consultation que leur production.

## En conclusion

Le développement du numérique, traité ici à propos du livre, doit être pensé dans ce qu'il signifie de nouveau au regard de la transmission, de la conservation et de la quantité d'informations et de connaissances potentielles mises à disposition de l'homme d'aujourd'hui.

On peut adopter quatre attitudes : se préoccuper du patrimoine culturel, au sens de ce qui est destiné à rester dans l'histoire de la pensée humaine ; se borner, dans une démarche pragmatique, à utiliser au mieux les opportunités d'une technique encore à ses débuts ; résister le plus possible, dans une démarche a priori critique ; adopter une démarche plus ambitieuse, en cherchant à mesurer l'impact du livre numérique sur l'éducation et la culture, en imaginant le numérique comme synthèse à venir entre le livre papier et l'audiovisuel, en recherchant également les voies d'une régulation économique et juridique du réseau qui naît sous nos yeux, en bref, en repensant la notion d'édition.

Ce rapport ne peut à lui seul conclure sur ces points. Chacune de ces attitudes a son mérite. Les débats riches, qui ont eu lieu au sein même de la Commission, en sont la marque. On a entrevu des voies possibles pour la réflexion. On a mesuré que **plus l'intérêt pour le numérique est grand, plus le discernement s'impose.**

L'environnement mouvant des connaissances et des compétences rendait bien entendu difficile la tâche de la Commission du livre numérique. On imagine aisément que

Gutenberg, lorsqu'il commença d'imprimer la Bible au milieu du quinzième siècle, n'avait pas prévu que son invention rendrait possible, quelque cinquante années plus tard, la réforme protestante, en permettant à chacun de lire la Bible ainsi que le promouvait Luther. On sait qu'en sens inverse, les missions protestantes ont amené le développement de l'imprimerie dans les terres de mission.

On imagine aussi qu'une Commission du livre imprimé n'aurait pas non plus nécessairement prévu à l'époque que l'imprimerie faciliterait la recherche scientifique, la montée du nationalisme grâce à la diffusion des langues vernaculaires, le développement de l'enseignement et sa démocratisation, et d'autres choses encore.

Mais rappeler par exemple que l'imprimerie a entraîné l'émergence du monde moderne, n'est pas dire que tel ou tel type de média crée en lui-même un mode de vie ou de pensée. C'est souligner qu'une technique de transmission de l'information peut faciliter l'émergence et le développement d'une culture nouvelle.

Les innovations technologiques ont, en effet, souvent des conséquences imprévues, en particulier lorsqu'elles rendent possible une évolution déjà en gestation, des esprits et des mœurs. La création de l'alphabet face à la culture des hiéroglyphes a peut-être permis de mieux penser la transcendance. On dit que les Vikings accostèrent sur le continent américain plus de cinq cents ans avant Christophe Colomb. Mais ce qui a fait la différence, c'est la diffusion dans toute l'Europe, grâce à l'imprimerie, de la réussite de ce dernier.

Socrate pensait sans doute que l'écrit n'était pas propice à un vrai dialogue, à une vraie maïeutique ; l'imprimerie et ses conséquences ne lui ont pas nécessairement donné raison.

La question reste celle de l'accès à l'information, mais aussi de l'accès à la connaissance, c'est-à-dire les moyens mis en

œuvre pour que l'information disponible devienne connaissance : il y a tant d'exclus encore. **La question sera toujours la connaissance et la création pour qui et pour quoi ? Le livre, par la polysémie de sa réception, par le temps et l'effort qu'il réclame, est une parole et une rencontre riches de promesses.**

**L'avenir ne s'impose pas, il se construit.** Et la vision pour le troisième millénaire doit être portée par le souci de lutter contre toute forme d'exclusion. **Le numérique ne sera un progrès que s'il permet un réel accès de tous à la culture, s'il renforce l'expression de la pensée et le plaisir de la création. Dire que le livre est un produit d'édition, c'est porter haut cette ambition.** Elle convoque les auteurs, elle appelle les éditeurs, l'État et les opérateurs du monde de la communication tout comme chaque citoyen.



# Propositions et prolongements possibles

En méthode, on trouvera ici des propositions concrètes mais aussi des prolongements possibles au texte présenté. Il en résulte nécessairement certaines formules de principe, qui appellent des précisions opérationnelles.

## **1. Rendre « permanente » la réflexion esquissée ici, en organisant un espace d'échanges entre les professionnels, en veillant à y introduire une dimension internationale**

L'objectif pourrait être par exemple la confrontation des expériences, l'évaluation des réussites et des échecs, le recensement de projets à soutenir, voire l'analyse des manques. On pourrait également se donner par là les moyens d'une évaluation des expérimentations d'actions publiques. **Cela pourrait prendre la forme d'un groupe de veille permanente, chargé de préparer des assises annuelles du numérique.** On pourrait également constituer un forum sur le site Internet du Ministère de la Culture et de la Communication ou sur un site propre. La démarche pourrait être enrichie par un colloque international, organisé sous l'égide du Ministère de la Culture et de la Communication, à destination du monde de l'édition, où seraient confrontés les points de vue des auteurs, des créateurs, des éditeurs et des opérateurs de l'Internet (entreprises de télécommunication et fournisseurs d'accès), et auquel participeraient des philosophes, des pédagogues, des économistes et des juristes.

Cette réflexion des professionnels éviterait de laisser aux seules forces du marché le soin de définir la place de la création éditoriale.

## **2. Promouvoir une offre de contenu développant les nouvelles formes d'écriture permises par le numérique**

Cette promotion pourrait revêtir plusieurs formes :

- aides publiques à certains créateurs, sous forme de bourses, comme pour l'édition papier ou le cinéma,
- soutien à certaines mesures envisagées par le Gouvernement telles que :
  - le renforcement du dispositif actuel d'aide à l'édition multimédia,
  - la création d'un site d'information sur les différentes aides publiques nationales et européennes,
  - aide à la diffusion, notamment à la traduction.

En ce qui concerne ces aides gouvernementales, il convient de repenser la définition des régimes d'aides et d'intervention, de manière à y introduire la notion de risque financier lié au fait même de la création.

On peut souhaiter le lancement d'ateliers de lecture et d'écriture pour le numérique auprès des écoliers, collégiens et lycéens, avec des productions accompagnées par des « facilitateurs » : ce serait un formidable observatoire des nouvelles générations et des univers culturels en formation.

## **3. Permettre dans le contexte nouveau des technologies numériques une rémunération satisfaisante de la création**

Pour y conduire, plusieurs pistes sont proposées :

- favoriser l'adoption de normes internationales d'identifica-

tion des œuvres numériques et encourager la participation française à ces travaux,

- rémunérer les ayants droit, individuels ou collectifs, tout en facilitant la circulation des œuvres numériques et en sécurisant l'utilisateur. Les initiatives de médiation institutionnelle ne peuvent qu'être encouragées, telles la mise en place d'une concertation sur les droits d'auteur par la création d'un Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique, ayant notamment pour mission de préparer les nécessaires évolutions du Code de la Propriété Intellectuelle.

#### **4. Préparer dès aujourd'hui les générations scolarisées à la fréquentation d'ouvrages numériques**

Cette intention, qui relève d'une politique de l'Éducation Nationale, orientée vers le souci d'apprendre à apprendre, pourrait se concrétiser dans trois directions :

- Encourager une pédagogie permettant aux élèves
  - de se familiariser à l'hyperlecture, à la recherche documentaire, et à la pratique de l'échange
  - et d'acquérir une culture de base, des grilles de lecture personnelles et une autonomie de démarche.
- Favoriser les initiatives et les efforts qui permettront aux enseignants de se former à l'utilisation des technologies numériques.
- Prévoir des plans de formation pour les IUFM, avec des investissements d'opérateurs contrôlés par un service de l'Éducation Nationale.

Ces mesures devront s'inscrire dans une logique de complémentarité entre supports papier et numérique.

## **5. Permettre aux espaces de lecture publique de tirer le meilleur parti possible de l'utilisation des nouvelles technologies et développer les facilités d'accès à un fonds numérisé aussi vaste que possible**

Dans cette perspective, cinq propositions sont préconisées :

- Établir un programme de numérisation des documents à partir de critères tels que la priorité donnée
  - aux ouvrages les plus utiles aux travaux des chercheurs,
  - et aux ouvrages les plus demandés par le public.
- Équiper les bibliothèques en moyens numériques de qualité.
- Mettre en place des moyens en formation et en accompagnement des bibliothécaires, et renforcer l'assistance au public, via par exemple des « emplois jeunes ».
- Organiser l'activité d'impression papier d'œuvres numériques au prix d'une juste rémunération de la création.
- Simplifier, via le numérique, la procédure de dépôt légal, par une réflexion avec les acteurs concernés (BNF, éditeurs).

## **6. Permettre au réseau des libraires de tirer le meilleur parti des technologies numériques pour favoriser la diffusion de la création sous toutes ses formes**

Cinq initiatives pourraient y contribuer :

- Développer le rôle de prescripteur des libraires en les incitant à ouvrir des sites d'information en ligne.
- Développer une activité commerciale en ligne qui pourrait faire l'objet d'aides financières pendant la période de montée en charge de ces nouveaux services.

- Mettre à disposition une information à jour sur la sécurisation des paiements et son évolution.
- Imaginer des partenariats actifs entre éditeurs, libraires et bibliothécaires.
- Donner la possibilité juridique aux collectivités locales de soutenir les librairies.

## **7. Développer les connaissances en matière de nouvelles technologies pour les différents acteurs de la chaîne du livre**

Les initiatives prises dans ce sens pourraient être :

- au niveau des formations professionnelles initiales, ainsi que dans les organismes professionnels de formation continue,
- en élaborant, au niveau européen, un plan de formation commun de l'ensemble des acteurs.

## **8. Confirmer l'attachement à la pluralité de l'offre éditoriale**

À cet égard :

- Il est proposé de faciliter la publication d'ouvrages numériques pour des éditions de faible diffusion sous la forme d'aides spécifiques, en veillant à un large accès aux informations sur les solutions possibles ; cela pourrait amener à élargir les activités du CNC, voire à développer des formules d'encouragement des développements plurimédias pour des éditeurs ancrés sur un savoir faire.
- Il est fortement affirmé que la pluralité de l'offre éditoriale est garantie par le prix unique du livre qui permet un meilleur référencement des ouvrages. Ce prix unique s'en-

tend pour un contenu se présentant sur un même support (papier) ; en revanche, la notion de prix unique ne saurait s'étendre sur des supports distincts (tels que fichiers numériques et papier). Il est souhaité que cette garantie de prix unique du livre soit étendue au niveau européen.

- Il est rappelé la nécessité pour l'État de veiller à la mise en place de régulations juridiques et techniques face au développement d'entreprises monopolistiques dans le domaine du numérique et de la communication.

## **9. Faciliter l'accès aux produits culturels numériques**

- Faciliter l'accès économique : ainsi, réduire le prix d'achat des produits culturels numériques par un taux de TVA abaissé.
- Faciliter l'accès auprès de populations handicapées : ainsi, améliorer l'accessibilité à la lecture et à la saisie sur écran pour les malvoyants et les non-voyants, en encourageant l'utilisation de techniques d'impression numérique ou via des transcodages en braille. Une aide de l'État aux fabricants de logiciels adaptés s'impose.
- Faciliter l'accès des outils de lecture aux supports de contenu : ainsi, encourager la définition de standards permettant de normaliser la production et d'améliorer l'adéquation technique entre supports de contenu et outils de lecture.
- Faciliter la rapidité d'accès au réseau : ainsi, inciter les industriels à développer les accès à haut débit.

# Pour en savoir plus

## Annexe 1 : la technologie du numérique

L'expression « livre numérique » est à elle seule porteuse de deux concepts technologiques de nature bien différente :

- le livre, désignant un objet physique bien identifié, en trois dimensions, résultat d'une chaîne d'opérations de fabrication, dont le contenu est définitivement figé ;
- le numérique, désignant un ensemble de technologies basées sur une transformation (la numérisation) d'un signal en nombres (suite de 0 et de 1), impliquant en général l'usage d'un ordinateur.

Autrement dit, d'un monde d'atomes, éléments matériels, palpables et irréductibles, on passe à un univers de bits, éléments immatériels (virtuels), manipulables à l'infini. Aujourd'hui, ces technologies interviennent dans des proportions variables tout au long de la chaîne du livre. Parfois, la seule étape numérique d'un livre sera sa version « traitement de texte », alors que certains livres pourront n'exister que sous forme numérique... jusqu'à ce que leur lecteur décide d'en imprimer tout ou partie.

Mais il y aura toujours, à un moment ou à un autre, passage par une étape de matérialisation du bit, que ce soit sous forme de points lumineux sur un écran, de points encrés sur une page imprimée, ou encore d'ondes résultant de la vibration d'une membrane acoustique. Cette étape de matérialisation est en effet indispensable au processus de médiatisation, car

le cerveau humain n'est pas câblé pour interpréter directement une suite de codes numériques. De ce point de vue, le livre lui-même, sous sa forme traditionnelle, peut être considéré comme un terminal ; en quelque sorte, l'ancêtre du terminal informatique.

Il est donc utile de faire un point succinct sur l'ensemble des technologies mises en œuvre lors des différentes phases de la chaîne du livre. Parmi ces technologies, certaines sont utilisées également dans de nombreux autres contextes, en particulier sur le réseau Internet ; d'autres concernent plus directement la reproduction de textes, et donc le livre.

### **Saisie ou capture d'un texte sous forme numérique**

En fonction de l'instant où intervient la numérisation, différentes technologies peuvent être mises en œuvre.

#### **Saisie ou capture directe**

Il s'agit de créer directement un fichier contenant les différentes informations. Ces informations peuvent être de deux natures :

- le contenu lui même (textes, images fixes ou animées, son...), codé selon des formats plus ou moins standards (ASCII, UNICODE, GIF...) qui permettront une interprétation à des étapes ultérieures du processus ;
- une description de la structure du document, ce qui permettra d'en faciliter l'utilisation ultérieure : les zones du document (titres, chapitres, paragraphes, références...) sont identifiées par des balises (chaînes de caractères standards bien identifiées), différentes normes existent (HTLM, SGML, XML, XMI, DHTML) en fonction de l'utilisation finale envisagée, en particulier du type de support (papier, écran, Web...). Ces informations de composition peuvent être

rajoutées postérieurement à la saisie du contenu, au moyen d'outils spécialisés.

### Saisie ou capture à partir d'un document existant

On parle de numérisation lorsque le document original est « photographié » au sens où le fichier résultant est une « image numérique ».

L'équipement utilisé est en général un scanner, dont le degré de sophistication influera largement sur la qualité finale de l'image. La cadence de numérisation, qui peut atteindre plusieurs centaines de pages/heure, influera également sur cette qualité. Les zones de texte de l'image numérisée peuvent être ensuite soumises à une analyse optique afin de reconnaître les caractères et de les stocker en revenant au cas de figure précédent. Dans un certain nombre de cas, par exemple des documents anciens ou bien encore des textes incluant de l'iconographie, on procédera à de l'analyse d'images et à de la reconnaissance de formes.

Une fois l'information disponible sous forme numérique, différents traitements peuvent être effectués :

- **indexation** : il s'agit de repérer l'information contenue dans le fichier de façon à en accélérer la localisation ultérieure. Un des aspects de l'indexation est le catalogage, que ce soit à objectif commercial ou culturel ;
- **création de liens** : il s'agit de faciliter le passage, on dit la navigation, d'une zone à l'autre, à l'intérieur d'un même document ou dans un autre document, pouvant être stocké n'importe où sur le réseau ;
- **création d'un format de présentation de la page** (exemples : postscript, PDF) : ce traitement conduit à figer la page de façon à en garantir l'apparence définitive, que ce soit à l'écran

ou sous forme imprimée, indépendamment du système récepteur. Les langages de balisage mentionnés plus haut, peuvent conduire à des résultats différents, en terme de présentation, en fonction des systèmes utilisés par le récepteur ;

- compression : il s'agit, au moyen d'algorithmes normalisés, de réduire la taille du fichier stocké, en éliminant des informations redondantes ou à faible valeur, au prix parfois d'une dégradation, limitée, de la qualité du contenu.

Les enjeux de cette phase sont les suivants :

- anticiper la palette la plus large possible de réutilisation des contenus, afin d'optimiser, dès le départ, l'utilisation sur différents supports, papier, site sur le Net, CD-Rom, etc... ;

- participer aux travaux des commissions internationales de standardisation et utiliser des normes de balisage et de catalogage internationalement reconnues, afin de permettre l'intégration de l'information dans un réseau mondial, ce qui suppose des politiques de formation.

Les bases de données documentaires sont également un enjeu important en lien direct avec le stockage numérique des ouvrages, même si cette question dépasse le strict cadre du livre.

## **Stockage et diffusion**

Une fois l'information disponible sous forme numérique, différentes options se présentent en vue de sa diffusion auprès de l'utilisateur final.

### **Diffusion sur support magnétique ou optique**

Le support de stockage le plus largement répandu aujourd'hui est le CD-Rom, d'une capacité de l'ordre de 600 mega-octets,

soit jusqu'à 250 000 pages environ. Apparaît progressivement le DVD-Rom, dont la capacité est 10 fois supérieure.

### Diffusion sur support papier

Deux circuits d'impression sont possibles à partir d'un même fichier :

- le circuit traditionnel offset : la matérialisation des bits se fait par impression sur film ou gravage sur plaque ;
- l'impression numérique, dans laquelle le dispositif d'impression reçoit et interprète directement le contenu du fichier. Il est désormais possible d'imprimer et de relier des ouvrages en très petites quantités, à des débits élevés (jusqu'à plus de 10 000 pages/heure, soit moins de 5 minutes pour un ouvrage de 180 pages, finitions comprises), sur des équipements dont le coût peut varier de quelques centaines de milliers de francs à un ou deux millions de francs.

On peut mentionner dans ce cadre l'expérience française du « Livre à la carte » ([www.librissimo.com](http://www.librissimo.com)), qui semble intéresser de nombreuses bibliothèques et des partenaires américains.

### Diffusion via un service en ligne

Différents moyens existent pour accéder à l'information via le réseau numérique :

- librairie virtuelle : le catalogue et de nombreux services associés sont mis en ligne et il est possible de procéder à des actes de commerce électronique ;
- accès via le Web : depuis le poste de l'utilisateur, à l'aide d'un navigateur et d'un éventuel programme associé (Word, Acrobat...), le livre est parcouru, les pages pouvant être stockées localement et imprimées. Le contenu peut être « manipulé » et aucune garantie n'existe quant à la conformité avec l'original ;

- téléchargement sur un terminal spécialisé et propriétaire, éventuellement via un micro-ordinateur : trois dispositifs sont actuellement en cours de commercialisation aux États-Unis (RocketBook, SoftBook et EveryBook), pour des coûts compris entre 500 et 1 500 dollars ; un dispositif est en cours de développement en France (Cybook).

À ce jour, aucun format standard n'existe pour ce genre de service, des initiatives sont cependant en cours aux États-Unis. On peut citer par exemple Open Book Initiative, qu'a récemment rejoint Microsoft. Une information régulière est diffusée sur [www.openebook.org](http://www.openebook.org). Un site américain édite régulièrement un magazine en ligne sur ces sujets. Il s'agit de [www.ebooknet.com](http://www.ebooknet.com).

### **Du côté du lecteur**

Les technologies dont doit disposer l'utilisateur final pour tirer pleinement partie des possibilités offertes par le numérique – à ce jour, essentiellement un micro-ordinateur multimédia et un accès Internet – se maintiennent à des coûts élevés pour toute une frange de la population, que ce soit en valeur d'acquisition ou en usage. Elles n'ont pas atteint leur maturité de produit grand public, si l'on songe en outre à tous les aléas quotidiens que rencontrent les particuliers équipés dans ce domaine. De plus, l'hétérogénéité du parc micro-informatique installé rend plus complexe, en l'absence de normes, la conception et la diffusion de produits à destination du grand public. Enfin, l'accès à Internet par le réseau commuté reste peu performant, même si des techniques telles qu'ADSL (haut débit sur les lignes téléphoniques classiques en utilisant des fréquences beaucoup plus élevées que celles utilisées par la voix) ouvrent des perspectives intéressantes pour les prochaines années.

Pour le lecteur habitué au support papier, qui se caractérise par sa haute définition et son haut niveau de contraste, l'utilisation intensive de l'écran conduit à une fatigue visuelle plus ou moins importante. Des recherches sont en cours pour

adoucir l'effet visuel dû à la juxtaposition de pixels sans liens entre eux.

D'ici quatre à cinq ans, l'encre électronique pourrait constituer un progrès décisif. Cette encre est un ensemble d'infimes capsules en uréthane, présentant chacune une face noire et une face blanche. Ces particules sont orientées par un courant électrique parcourant le « support », une page, aujourd'hui à peine plus épaisse qu'une couverture de magazine, au travers d'un conducteur à base de vinyle. Une fois chargé, le « livre » ne nécessite plus de fourniture d'énergie, mais il sera possible à tout moment de recharger le support avec un autre contenu. Cette technologie est en cours d'étude et de développement au [Massachussets Institute of Technology](#), des équipes françaises s'intéressent également à cette question.

### **Caractéristiques d'ensemble de ces évolutions technologiques**

Les bouleversements apportés par la technologie sur l'offre de livres et les pratiques de lecture sont abordés dans les sections suivantes. On peut néanmoins souligner quelques caractéristiques des évolutions technologiques en cours ou prévisibles :

- une convergence vers une numérisation des contenus à la source, ces contenus étant ensuite déclinés sur différents supports, la fixation définitive sur papier intervenant au plus près de l'utilisateur final, démultipliant ainsi les possibilités de diffusion à moindre coût ;
- la volatilité des informations stockées sur des bits, associée à la possibilité de multiplier les liens hypertextes, rendant plus difficile à la fois l'identification et la certification des contenus, ainsi que leur pérennisation dans le temps ;
- en association avec le contenu, des informations « périphériques » (les « metadata ») de plus en plus abondantes, per-

mettant d'en caractériser la teneur (indexation thématique, auteurs, critiques, commentaires, références...) et de développer nombre de services associés (catalogage, recherche, commercialisation, forum...).

Tout cela renforce le besoin de standardisation, préalable indispensable à une réelle généralisation grand public des possibilités définies ci-dessus. Cette standardisation, qui a déjà commencé sous l'égide des organismes de normalisation ou de regroupements d'industriels, devra concerner à la fois :

- la description de la structure interne, aussi bien physique que logique, du contenu ;
- les informations périphériques permettant la caractérisation de ce contenu ;
- les services associés, en particulier tout ce qui pourra contribuer à la certification (scellement) du contenu et au respect des droits de propriété littéraire et artistique (cf. : l'initiative du [Digital Object Identifier](#), évoquée dans le rapport).

## Annexe 2 : l'édition électronique

### **Les effets du numérique sur l'édition de livres**

Au stade actuel de développement, encore embryonnaire, de l'édition électronique, il n'est possible que de pointer certaines modifications envisageables de l'offre, étant entendu que les évolutions sur le moyen et le long terme sont difficilement prévisibles.

L'édition numérique permet de faire exister des livres diffusés à quelques centaines d'exemplaires et de prolonger la vie de titres se vendant à quelques dizaines d'exemplaires par an. Ainsi modifie-t-elle l'équation économique de l'édition de livres à faible tirage et évite-t-elle à l'éditeur de devoir arbitrer entre les coûts du stockage et la mise au pilon d'ouvrages à rotation lente.

Elle constitue une solution appropriée à l'édition de titres exigeant des rééditions actualisées très fréquentes, comme les livres de droit ou certains ouvrages pratiques.

Elle permet également, grâce à la scannerisation d'exemplaires originaux, de ménager au public un accès élargi à des ouvrages rares ou fragiles.

L'impression sur place, par exemple dans les lieux de vente ou de lecture publique, peut permettre en outre d'éditer des ouvrages à la demande des lecteurs et de résoudre, par là, en partie le problème des invendus.

### **Les livres sur support électronique**

Les versions électroniques d'ouvrages disponibles jusque-là sous forme papier

Les ouvrages volumineux (plus de 1 000 pages) parais-

sent constituer un terrain particulièrement favorable à l'édition électronique sous forme de CD-Rom ou de DVD-Rom : moindre encombrement physique, plus grande maniabilité.

C'est tout particulièrement le cas lorsqu'il s'agit d'ouvrages à lecture discontinue. Les encyclopédies constituent le produit phare dans cette catégorie. La plupart des éditeurs multimédia disposant d'une forte surface financière en ont mis sur le marché.

Certaines sont la version électronique d'une encyclopédie papier. D'autres sont de nouveaux produits à part entière. Le métier d'encyclopédiste ne tient pas à la fabrication d'un support papier mais à la constitution et à la mise à jour d'une base de données pour laquelle le papier n'est pas indispensable. Le numérique multiplie quasiment à l'infini la possibilité d'organiser des liens et des enchaînements dans la connaissance. Il est enfin possible d'actualiser fréquemment l'encyclopédie, au lieu d'un rythme de sept à dix ans pour les versions papier.

Le coût unitaire est beaucoup moins élevé que celui des versions papier, dans un rapport de un à quatre. Introduit en 1995, le premier CD-Rom de ce type a d'emblée dépassé les ventes de la version papier : 100 000 CD-Rom vendus en trois ans (soit une moyenne de 30 000 par an), les ventes annuelles de la version papier étant passées de 20 000 à 5 000 ou 6 000 exemplaires. On voit à la lecture de ces chiffres que le numérique pourrait élargir de façon significative le marché des encyclopédies et qu'il constitue, dans ce segment, un substitut au livre papier.

Les dictionnaires électroniques se trouvent, à l'égard des ouvrages papiers, dans une situation proche de celle des encyclopédies. Toutefois, ces produits n'ont pas pour l'instant suscité le même engouement de la part des éditeurs et du

grand public. Le moindre encombrement des versions papier et un avantage tarifaire beaucoup plus modeste expliquent, au moins en partie, cet état de fait.

Les développements prévisibles d'une « para-édition »

*a) Les produits dérivés de bases de données*

L'un des aspects les plus novateurs du numérique réside dans la possibilité de décliner ou de réorganiser une base de données à travers plusieurs canaux et différents supports de distribution. On peut citer à titre d'exemple les dictionnaires thématiques et les CD-Rom historiques.

*b) Les produits éducatifs*

L'interactivité, la présentation éventuellement ludique des contenus et les liens hypertextes font des CD-Rom et DVD-Rom des supports a priori adaptés à la réalisation de produits éducatifs.

Les ventes de CD-Rom éducatifs représentent en France, comme dans les pays voisins, au moins 15 % du marché grand public.

L'usage de ces produits dans les établissements scolaires est encore marginal. On peut toutefois supposer que dans certains domaines, tel l'apprentissage des langues, il pourrait s'étendre.

L'exigence de qualité éditoriale doit ici être rappelée avec force.

*c) Les produits culturels*

Les CD-Rom à contenu culturel représentent également 15 % des ventes globales de CD-Rom en France. C'est une proportion triple de celle observée chez nos voisins.

Un patrimoine culturel riche, notamment dans le secteur des musées, et l'existence de réseaux de ventes spécialisés dans le

domaine des biens culturels expliquent sans doute ce phénomène. Rien ne garantit cependant que cette proportion se maintiendra durablement dans le futur.

Les livres d'art et plus généralement les ouvrages réservant une large place à l'image pourraient se trouver plus particulièrement concurrencés. Toutefois les pratiques de distinction sociale doivent également être prises en compte.

## L'édition en ligne

L'édition en ligne sur Internet est un secteur encore balbutiant. Les initiatives sont pour la plupart à caractère expérimental ou parfois sauvage (diffusion non autorisée sur Internet d'ouvrages existants).

Les rares expériences actuellement conduites proposent différents produits :

- téléchargement sur son micro-ordinateur, sous forme de fichiers électroniques, d'ouvrages récents, disponibles également en librairie ;
- diffusion d'ouvrages inédits ou indisponibles en librairie, pour lesquels l'acheteur peut choisir entre une version électronique téléchargeable et une édition papier.

On peut citer le cas de 00 h 00, dont les trois-quarts des commandes enregistrées jusqu'à présent ont porté sur les versions électroniques des ouvrages. Le coût de celles-ci s'établit, selon le cas, entre 35 et 70 % de celui des versions papier.

Par ailleurs, l'édition en ligne connaît déjà des développements importants dans certains créneaux : c'est le cas par exemple des articles scientifiques, l'autopublication par les auteurs de leurs contributions court-circuitant souvent les revues papier et leurs procédures de sélection.

Les progrès qui seront réalisés dans les prochaines années en matière de transmissions à haut débit, qui réduisent considérablement les temps de téléchargement, pourraient favoriser un essor important de ce secteur et une diversification des œuvres proposées.

### **Du livre objet au livre étendu**

Le numérique nous fait passer progressivement du livre objet au livre étendu.

Le livre objet, c'est le pavé de papier fermé sur lui-même à l'intérieur de sa couverture.

Le livre actuel peut désormais avoir des prolongements : mises à jour, produits dérivés, émissions de radio ou de télévision, débats et discussions.

Le CD-Rom augmente les possibilités d'extension du livre et l'Internet encore davantage. On peut aussi imaginer des kits combinant plusieurs types de support : livres, diapositives, cassettes audio ou vidéo, CD-Rom ou DVD, etc.

C'est cette extension du livre dans différentes directions plutôt que son inscription dans un support numérique, qui caractérise le livre de demain.



## Annexe 3 : l'évolution des usages

### Les évolutions constatées dans le domaine du livre

L'offre de livres s'est considérablement diversifiée. Toutefois, après avoir fortement progressé, leur lecture semble orientée à la baisse.

#### Un accès très diversifié à l'écrit

L'accès au livre et à l'écrit s'est fortement diversifié sur les trente dernières années :

- diversification des supports (livres de poche) ;
- diversification des genres (bandes dessinées, ouvrages pratiques et professionnels, magazines) ;
- développement d'une offre adaptée aux enfants, ainsi qu'à chaque âge de la vie ;
- diversification des modes d'achat (VPC, clubs etc.) ;
- développement en France des réseaux de lecture publique (bibliothèques départementales et municipales).

L'écrit occupe probablement une place beaucoup plus importante aujourd'hui que cela ne fut jamais le cas.

#### La baisse tendancielle de la lecture de livres

Les enquêtes menées sur l'évolution de la lecture, notamment l'enquête sur *les pratiques culturelles des Français* réalisée tous les huit ans par le Ministère de la Culture et de la Communication, révèlent :

- une diminution régulière depuis 1973 de la proportion des forts lecteurs (ceux qui déclarent lire plus de 25 livres par an), qui s'établit en 1997 à 14 % et qui se concentre chez les femmes ;
- une stabilisation depuis 1981 de la proportion des non lecteurs (ceux qui déclarent n'avoir lu aucun livre dans l'année) à 24 % ;

- en découle une augmentation mécanique de la part des faibles lecteurs.

Bien qu'il convienne de manipuler avec prudence ces chiffres, qui résultent des déclarations des personnes interrogées ( la lecture de livres est probablement davantage sous-estimée aujourd'hui qu'autrefois), ils reflètent deux tendances de sens contraire :

- l'augmentation régulière de la lecture de livres chez les plus de 45 ans, conséquence des progrès de la scolarisation sur ces tranches d'âge ;
- la diminution de cette lecture chez les jeunes, la proportion des forts lecteurs chez les 15-24 ans baissant lors de chaque enquête. Ce dernier mouvement devrait être, à terme, le seul à produire ses effets.

Ainsi, les ventes de livres, qui représentaient 400 millions d'ouvrages il y a 20 ans, s'établissent actuellement à environ 350 millions.

Ces évolutions ne concernent que la lecture de livres stricto sensu. Dans le même temps, la consommation de magazines a fortement progressé, tout particulièrement en France.

Malgré le développement spectaculaire de la lecture publique du livre (31 % des Français fréquentent les bibliothèques) et des achats d'ouvrages pratiques ou professionnels, le livre est de moins en moins le support d'accès exclusif à l'écrit.

### Une valorisation différente du livre

L'aiguillon de la lecture comme attitude de transgression ou comme levier de promotion sociale, dans un contexte où le livre était peu répandu, a fait place à un environnement où l'imprimé est omniprésent, où l'offre de livres est pléthorique et où la lecture personnelle est devenue une obligation scolaire.

Au sortir de l'école, l'appétit pour la lecture commence à s'émousser. Ainsi, une même génération perd ses lecteurs au fur et à mesure qu'elle vieillit, alors que la consommation audiovisuelle progresse.

Le livre est moins qu'auparavant un sujet de conversation, de convivialité ou d'échange, comme le sont devenus les films de cinéma ou certaines émissions de télévision. Il est renvoyé dans la sphère privée, surtout chez les jeunes.

Vécu souvent comme objet de coercition (imposé à l'école et à l'université ou répondant aux désirs des parents), le livre n'est plus nécessairement assimilé à un objet de liberté : ce qui incarne aujourd'hui cette liberté, c'est la radio que les enfants écoutent en cachette le soir dans leur chambre avec leur baladeur, et non plus le livre qu'ils lisaient sous les draps.

Toutes ces raisons expliquent pourquoi la lecture d'ouvrages est peut-être sous-évaluée aujourd'hui par ceux qui répondent aux enquêtes, alors qu'elle était sans doute surestimée il y a vingt-cinq ans.

### **Le développement des pratiques audiovisuelles**

La baisse des forts lecteurs doit bien sûr être mise en relation avec l'essor des pratiques audiovisuelles : écoute de la musique, radio, télévision, usage du magnétoscope, jeux vidéo et maintenant micro-informatique.

Les phénomènes suivants peuvent être constatés.

#### **Une diversification des usages**

La généralisation des pratiques audiovisuelles (huit jeunes sur dix par exemple écoutent de la musique tous les jours) s'accompagne d'une diversification des usages : un nombre croissant de

personnes regardent la télévision, écoutent de la musique ou utilisent Internet, mais leurs usages sont de plus en plus différents. La multiplication des appareils lecteurs et/ou récepteurs et leur mobilité accrue favorise cette diversité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du domicile.

Elle est également favorisée par le développement de l'utilisation de la télécommande<sup>1</sup> et de la « souris » qui rendent immédiatement disponibles des types d'offres et d'informations extrêmement divers.

Une progression à nuancer en ce qui concerne l'informatique

*a) Une progression certes significative*

Actuellement, 25 % des foyers français, soit 6 millions d'entre eux, possèdent un micro-ordinateur. Une bonne moitié du parc domestique est dotée de fonctions multimédias (lecteur de CD-Rom).

La progression de l'équipement devrait continuer, dans les trois à quatre années à venir, au rythme de 20 à 25 % par an. Le seuil des 6 millions de foyers possédant un ordinateur multimédia devrait être atteint au terme de cette période.

La France a donc rattrapé une bonne partie de son retard et se retrouve dans une situation proche de celle de ses voisins (Allemagne, Italie, Royaume Uni), mais encore loin de celle des États-Unis (40 % des foyers équipés de micro ordinateurs).

Mi-1998, le nombre d'internautes français réguliers était estimé à 3 millions, le nombre de foyers abonnés à Internet s'établissant à 600 000 (1,2 million en incluant les abonnements souscrits par les entreprises), soit 2,5 % des foyers. Ils représentaient 2 % des utilisateurs d'Internet dans le monde, qui étaient pour leur part

---

<sup>1</sup> En 1989, 35 % des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête sur les pratiques culturelles des Français déclaraient utiliser une télécommande ; ils sont 85 % en 1997.

évalués à environ 150 millions. Certaines projections font état de 10 millions d'internautes français dans les trois à quatre années à venir. À fin 1998 la proportion de foyers français connectés à Internet était passée à plus de 5 %.

Toutefois d'après certaines études, sur les 3 millions d'internautes, seuls 500 000 navigueraient régulièrement sur le Web, le reste utilisant uniquement la messagerie électronique.

*b) mais qui ne concerne toutefois qu'une partie de la population*

La micro-informatique ne devrait pas, de l'avis de nombreux experts, se développer dans la même proportion que le magnétoscope (80 % des foyers français en sont équipés) : son coût demeure élevé et la pratique de l'informatique reste complexe, supposant de nombreux acquis et apprentissages préalables. Il faut du temps, de l'argent et de l'envie.

On estime ainsi fréquemment à 50 % (60 % dans le meilleur des cas), le taux futur d'équipement des foyers dans les pays développés. Il est donc illusoire de s'imaginer que la totalité de la population aura accès aux nouveaux médias.

Les disparités sont par ailleurs importantes selon le sexe : tout ce qui touche à la micro-informatique est très majoritairement investi par les hommes. Les utilisateurs des jeux vidéo sont ainsi aux deux tiers des garçons. Cette différenciation est encore plus marquée chez les Scandinaves.

Les disparités sociales sont, elles aussi, significatives : ce sont les foyers de cadres et d'enseignants qui sont les plus équipés, la présence d'enfants renforçant ce phénomène.

À l'échelle mondiale, les disparités sont et seront encore plus criantes. On compte ainsi aujourd'hui plus de foyers privés d'électricité (430 millions) que de foyers vivant dans les pays développés (330 millions). Les pays en voie de développement pèsent pour 10 à 30 % dans l'accès aux moyens de communi-

tion interactifs dans le monde, alors qu'ils représentent 40 % du PIB mondial et 80 % de la population de la planète. Le développement de ce qui est communément appelé la société de l'information risque d'accroître encore le fossé entre les « info-riches » et les « info-pauvres ».

Ces perspectives imposent de concevoir d'audacieuses politiques de partage des ressources, tant financières que technologiques, éducatives et culturelles, afin d'éviter que les phénomènes « d'illectronisme » ne viennent redoubler et accentuer les handicaps de l'illétrisme, de l'analphabétisme et de l'exclusion sociale et culturelle. Rappelons à ce propos que la population mondiale compte près de 25 % d'analphabètes, proportion qui devrait diminuer dans les années à venir sous l'effet des progrès de la scolarisation, et que l'illétrisme touche en France une part apparemment incompressible de 5 à 10 % de la population.

### Lien social et communautés virtuelles

Le livre a été pendant longtemps un élément fort dans la manifestation de la sociabilité. Il permettait de partager des expériences et de mettre en commun des solitudes. Comme cela a déjà été souligné, il est maintenant plutôt renvoyé dans la sphère privée, d'autres produits culturels l'ayant relayé dans l'échange quotidien. Qu'en est-il avec le numérique ?

Les technologies numériques, du fait de la multitude de l'offre proposée, paraissent contribuer à la dispersion des centres d'intérêt et à l'éclatement du corps social. À l'inverse, elles permettent à des personnes situées sur les différents continents de la planète de se retrouver autour de préoccupations communes.

Ainsi passerions-nous progressivement de communautés de proximité à des communautés virtuelles d'intérêt partagé mais géographiquement éclatées, où chacun se trouve à la fois proche du lointain et éloigné du proche.

Le livre jouait un rôle « monumental » en constituant l'un des ciments des communautés rassemblées. Le numérique paraît s'inscrire dans un espace marqué à la fois par la mondialisation des échanges et l'insularisation des pratiques sociales.

Les pratiques suscitées par le réseau, tels les forums de discussion (news group) ou les causeries (chats), engendrent certes de nouvelles formes de sociabilité : débats autour de livres d'opinion ou discussions sur des sujets préalablement choisis par exemple. Il n'en demeure pas moins que la très forte spécialisation des thèmes souvent retenus comme objet de ces échanges conduit à une tribalisation de la communication.

Une étude de l'Université de Pennsylvanie a récemment abouti à la conclusion que les utilisateurs d'Internet souffriraient d'une sociabilité amoindrie. Face à ces risques de balkanisation, on en arrive à constater qu'un réseau technique ne peut par lui-même engendrer de sociabilité s'il n'y a pas de réseaux sociaux et culturels présents en amont. Il paraît par ailleurs indispensable de promouvoir le partage de cultures communes (le véritable sens de la « culture générale ») et de développer des espaces publics d'accès au savoir et à l'échange. Les initiatives publiques visant à fédérer sur le réseau des contenus d'intérêt général destinés au plus large public<sup>2</sup> répondent à cet objectif.

## Lecture et écriture

L'une des caractéristiques des technologies numériques tient à ce que les équipements de lecture sont la plupart du temps aussi des outils d'écriture. Les produits proposés par les éditeurs multimédia, telles les encyclopédies, permettent au lecteur de se constituer des fichiers documentaires personnalisés en intégrant ses propres commentaires aux contenus qu'il a sélectionnés.

---

<sup>2</sup> Par exemple la mise en œuvre d'un Portail Culture sur Internet préconisée par le [rapport de M. Patrick Bloche](#) et annoncée par la Ministre de la Culture et de la Communication.

L'interactivité ne se résume pas au choix entre une multitude de parcours pour consulter les contenus. Le récepteur qu'est le lecteur est toujours, simultanément, en situation d'être lui-même émetteur, c'est-à-dire producteur de contenus. D'une certaine façon l'écriture, avec le numérique, prend le pas sur la lecture.

Il convient bien entendu de se garder de tout angélisme en la matière. Écrire, comme lire ou parler, est quelque chose qui s'apprend. Il n'en est pas moins vrai que les technologies numériques réduisent le fossé entre la réception passive et l'émission active. En outre, elles s'apparentent souvent dans leur usage, comme en témoignent nombre de messages électroniques, plutôt au langage parlé qu'aux formes consacrées de l'expression écrite.

Elles peuvent, pour cette raison, jouer un rôle dans la lutte contre les exclusions sociales et culturelles. Plusieurs responsables de ATD Quart Monde ont ainsi expliqué, lors des dernières rencontres organisées à Autrans en janvier 1999 par l'ISOC France (section française de l'Internet Society), que les outils multimédias offraient aux personnes issues des milieux défavorisés des moyens d'expression en fait mieux appropriés à leur situation que les moyens traditionnels. Grâce à leur polyvalence (images et textes par exemple), ils leur permettent plus rapidement d'exprimer une part importante de leur vécu. Ils constituent pour elles, de ce fait, des instruments de reconnaissance de l'identité et de la globalité de leur personne, ce qui est un préalable à toute action de formation.

Pour ces mêmes raisons, des programmes comme celui des Espaces Culture Multimédia mis en œuvre par le Ministère de la Culture et de la Communication en 1998 en liaison avec les collectivités locales, et destinés à sensibiliser, initier et former de larges publics aux outils de lecture et d'écriture multimédia, doivent être vivement encouragés.

# Auditions de la Commission sur le Livre Numérique

<b>Organisation</b>	<b>Personnes auditionnées</b>	<b>p.</b>
Éditions 00h00	Jean-Pierre ARBON	115
Archives Bibliothèques Conservation Documentation (ABCD)	Madeleine DE FUENTES	123
Association des Bibliothécaires Français (ABF)	Claudine BELAYCHE Françoise DANSET	125
Bibliothèque Municipale de LYON	Patrick BAZIN	129
Bibliothèque Nationale de France (BNF)	François STASSE Daniel RENOULT	135
BNF – Service de la Numérisation	Jean-Didier WAGNEUR	137
Cité des Sciences et de l'Industrie	Joël de ROSNAY	139
Centre National de la Cinématographie (CNC)	Jacques LATHUILLE	145
Cybook S.A.	Michael DAHAN Olivier PUJOL	151
Ministère de l'Éducation Nationale	Jean HEBRARD	155
Encyclopaedia Universalis	Louis LECOMTE	159
Ex- Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA)	François MAHIEUX	163
France Loisirs	Karsten DIETRICH	167

Groupement des Éditeurs de Services en Ligne (GESTE)	Antoine BEAUSSANT Bertrand DELCROS Laure de LATAILLADE	171
Hachette Livre	Alain PIERROT	175
Librairie « Interférences »	Alain BENECH	177
Ministère de la Culture et de la Communication	Olivier DONNAT	179
Montparnasse Multimédia	Pierre RAIMAN	183
Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD)	Philippe BEAUVILLARD	185
Société Civile des Auteurs Multimédia (SCAM)	Anne-Marie FERRY-FALL	187
Syndicat des Éditeurs de Logiciels de Loisirs (SELL)	Hervé PASGRIMAUD	193
Société des Gens de Lettres (SGDL)	François COUPRY Arlette STROMZA	195
Syndicat National de l'Édition (SNE)	Serge EYROLLES Jean SARZANA	199
Syndicat National des Libraires (SNL), Union des Libraires de France (ULF)	Denis BENEVENT Olivier LHOSTIS	205
Union Internationale des Éditeurs (UIE)	Alain GRÜND	209
UNESCO	Philippe QUEAU	211
Université Paris V Sciences sociales	François de SINGLY	215
Université Jean Monnet Centre d'Études et de Recherches en droit de l'immatériel	Pierre SIRINELLI	221

Audition de Jean-Pierre ARBON,  
Co-fondateur et président de la maison  
d'édition 00h00,  
le 27/11/98

## 1. Présentation

En se connectant à l'adresse [www.00h00.com](http://www.00h00.com), le lecteur peut :

- télécharger l'exemplaire numérique d'un texte pour le lire à l'écran ou l'imprimer chez lui
- commander un exemplaire papier pour le recevoir à domicile

Les textes publiés par « 00h00 » sont soit des inédits, soit des textes du domaine public, soit des textes sous copyright dont les droits en ligne ont fait l'objet d'un accord avec leurs ayants droit. Ils appartiennent aussi bien au domaine de la fiction que de la non fiction.

Les services aux lecteurs constituent une composante essentielle de la politique de « 00h00 ». Ils visent à faciliter l'accès aux textes et surtout à créer une convivialité entre « 00h00 » et les lecteurs et entre les lecteurs eux-mêmes. Parmi ces services, on peut citer la livraison instantanée, les prix très bas, les espaces personnels, les outils de recherche et la personnalisation.

## 2. Pourquoi « 00h00 » ?

Face à un marché du livre dominé par des contraintes de marketing, la création de « 00h00 » en 1998 visait à redéployer l'offre éditoriale.

Tous les éditeurs réduisent aujourd'hui la voilure de leurs catalogues refusant les ouvrages dont les espoirs de vente sont inférieurs à 1 000 à 2 000 exemplaires.

Des secteurs tels que les sciences humaines, l'art et la musique sont particulièrement menacés.

Le pari de « 00h00 » est de tirer parti des opportunités que semblent offrir Internet et les techniques de reprographie à petites quantités.

La démarche de « 00h00 » est unique au monde, vraisemblablement parce qu'elle nécessite l'agrégation de très nombreuses compétences habituellement éclatées entre maints opérateurs.

### **3. La réponse apportée par « 00h00 »**

Une activité d'édition en ligne qui peut se matérialiser de deux façons :

- soit sous un format numérique, disponible dans le 1/4 d'heure suivant la commande, par un fichier attaché à un e-mail et imprimable,
- soit sous un format papier, fabriqué à la demande, après commande et paiement, puis envoyé par la poste.

#### **Une équation économique du livre revisitée**

Cette façon de procéder permet de réduire les stocks à 0, de supprimer l'investissement logistique et physique.

Le point d'équilibre se situe autour de 400 exemplaires, compte non tenu des frais fixes de structure. Ce seuil est à comparer à 650 exemplaires pour certaines collections spécialisées de sciences humaines et à 5 000 à 6 000 exemplaires pour des ouvrages plus grand public.

#### **Nature du catalogue**

L'offre de « 00h00 » recouvre 3 types d'ouvrages :

- des inédits
- des rééditions anticipées, simultanées ou différées
- des rééditions de titres classiques de la littérature dont les droits sont tombés dans le domaine public.

« 00h00 » a constitué en 6 mois un catalogue de 150 titres  
« 00h00 » reçoit 2 manuscrits par jour.  
« 00h00 » peut apporter des solutions même modestes en espoir de diffusion à des auteurs qui ne seraient pas publiés dans leur pays (Algérie, par exemple).  
« 00h00 » est une nouvelle fenêtre d'exploitation des droits, tant en terme de format, de prix que de mode de diffusion/distribution.

### **Prix de vente, droits d'auteur**

Les prix moyens des ouvrages sous leur format numérique sont de 40 francs, et d'une soixantaine de francs sous leur format papier, correspondant au prix de revient pour l'utilisateur d'une version papier tirée sur son imprimante.

Si les versions papier devaient transiter par les circuits des libraires, le prix final se trouverait environ multiplié par deux.

Les barèmes de droits d'auteur tiennent compte des écarts de prix entre version numérique et version papier de telle sorte que la proportion des droits par rapport au prix soit identique, qu'il s'agisse d'une version papier ou d'une version numérique.

### **Informations sur les ventes**

Les commandes du livre de Bourdieu et du livre sur l'euthanasie, ouvrages publiés par le Seuil et vendus sur le Net par « 00h00 » atteignent chacun la centaine d'exemplaires, 3/4 en numérique et 1/4 en version papier.

La présence sur Internet est-elle de nature à cannibaliser les ventes dans les autres circuits ? Il ne le semble pas. Internet peut s'assimiler à un média en soi qui offre une nouvelle manière d'exploiter les textes grâce notamment à la mise en

ligne des réactions des lecteurs, à l'organisation de forums de discussions et aux accès à d'autres sites Web.

1/3 des commandes viennent de l'étranger alors que les visiteurs hors hexagone représentent la moitié de la fréquentation du site.

#### **4. Quelques questions soulevées par l'initiative de « 00h00 »**

##### **« 00h00 » s'orienté-t-il vers les secteurs les plus menacés de l'édition ?**

« 00h00 » a privilégié au démarrage romans et ouvrages de littérature, qui étaient les plus faciles (techniquement et éditorialement) à mettre en ligne. Elle s'oriente cependant résolument vers la création de collections de sciences humaines et sociales, la publication de thèses, etc. Pour l'art et la musique, se pose la question des illustrations visuelles et sonores nécessaires pour enrichir les versions numériques, et donc du « poids » des fichiers numériques de telles éditions : elle travaille activement à la résolution de cette question.

##### **Comment se faire connaître pour un éditeur de micro-édition ?**

Internet semble être un mode d'accès fonctionnant assez bien en direction des prescripteurs et des petites communautés. Internet est aussi un média permettant d'atteindre le public des leaders de comportements.

##### **Quel marché potentiel vise « 00h00 » ?**

Le premier marché que cherche à atteindre « 00h00 » est le marché des personnes francophones ayant accès à un micro-ordinateur connecté à Internet. En France, il s'agit d'une population de l'ordre de 2 à 3 millions de personnes, en progression rapide.

À ce public, « 00h00 » voudrait adjoindre un public d'acheteurs potentiels via un certain nombre de vraies librairies qui seraient co-éditeurs d'une présentation éventuellement personnalisée de l'ouvrage.

### **À quel prix public proposer un produit qui serait vendu à la fois par des libraires et par Internet ?**

Se pose la question du statut de ces co-éditions : s'agit-il d'un même livre devant être vendu partout au même prix ou s'agit-il d'éditions distinctes pouvant être vendues à des prix différents ?

Dans la mesure où le libraire interviendrait dans la diffusion de ces ouvrages, il prendrait sa part de marge, augmentant le prix public de 50 à 60 %.

S'il s'avérait que pour un titre donné la présentation proposée par le libraire et celle proposée par « 00h00 » étaient considérées comme un même livre, « 00h00 » serait obligé d'aligner ses offres commerciales sur le prix public du libraire pour respecter la loi sur le prix unique.

Ce cas de figure illustre bien la question de la définition du livre : qu'est-ce qu'un livre ? Est-ce un objet matérialisé par l'assemblage de feuilles imprimées ? Est-ce un ensemble d'informations agencées selon une certaine présentation et pouvant être médiatisé sur différents supports ?

### **Quel taux de TVA ?**

Autant la question du taux de TVA sur la présentation papier ne fait pas de doute : 5,5 %

Autant la présentation sur support numérique, dans la législation actuelle, peut prêter à discussion. Si un livre se définit d'abord et avant tout comme « un ensemble de feuilles imprimées reliées entre elles », alors la version numérique relève-

rait vraisemblablement d'un taux de TVA à 20,6 %. Si toutefois un livre se définit davantage par son contenu que par son support de papier, alors la TVA à 5,5 % serait applicable.

Ceci renvoie donc à la question de la définition du livre.

## **Un atout pour l'expression de la francophonie**

L'initiative de « 00h00 » devrait permettre de désenclaver des auteurs francophones résidant dans des pays ne disposant pas d'un public potentiel important. D'ailleurs une aide auprès du fonds francophone des inforoutes a été obtenue par « 00h00 ».

## **La question de la protection des auteurs**

Des réticences peuvent être exprimées par les auteurs. Il faut savoir que l'utilisation de la version numérique est protégée par un mot de passe. Même si cette protection des droits n'est pas absolue, le titulaire des droits n'est pas pénalisé par rapport à une version papier pouvant être photocopiée.

## **La question de l'évolution des métiers d'éditeur et de diffuseur de livres**

Internet et les évolutions des technologies numériques peuvent conduire à un éclatement du métier d'éditeur : multiplication des auteurs potentiels, auteurs individuels mais aussi collectivités d'auteurs, nouvelles solutions à l'intérieur de la chaîne de réalisation du livre, nouvelles solutions pour l'accès au marché, aux prescripteurs et aux acheteurs. Possibilité d'agréger des opérateurs géographiquement éclatés. Quels seront les véritables atouts d'un éditeur dans ce contexte ?

## **La question de la valeur créée par « 00h00 »**

Plus que le catalogue, c'est la capacité de construire une communauté de lecteurs et d'acheteurs qui sera constitutive de valeur.

## **Comment se positionne l'initiative de « 00h00 » par rapport au « livre numérique » ?**

Les solutions actuellement développées par Rocket Book (500 à 600 \$ le terminal) et par Soft Book sont jugées peu compétitives par Jean-Pierre ARBON car trop chères. D'ailleurs Soft Book viserait pour son lancement un public d'institutionnels. Mais si les prix étaient amenés à baisser, il ne fait pas de doute que le développement de ces nouveaux appareils favoriserait celui de l'édition en ligne.



Audition de Madeleine DE FUENTES,  
Présidente de l'inter-association ABCD  
(Archives, Bibliothèques, Centre de  
Documentation),  
le 15/03/99

L'ABCD est une structure interprofessionnelle qui regroupe les établissements de lecture spécialisée (enseignement supérieur, recherche) mais aussi des documentalistes d'entreprises privées ou publiques, des archivistes..., à l'exclusion, par conséquent, des établissements de lecture publique.

Le numérique peut être en premier lieu un support de substitution qui permet de conserver des œuvres endommagées et d'offrir des facilités d'interrogation (hypertexte, mode image/texte,...) et d'accès (notamment pour les ouvrages très consultés).

Il peut également s'agir d'éditions originales publiées directement en ligne. Se pose dans cette hypothèse le problème de l'authenticité du support numérique et de sa conservation à long terme. Le numérique allant très certainement entraîner un foisonnement de la production, les bibliothèques doivent se défaire de l'objectif d'universalité ou de la recherche de l'exhaustivité et privilégier une notion du patrimoine distincte d'une simple accumulation.

La politique nationale de numérisation a été conduite sans concertation suffisante et sans prise en compte des attentes du public, du moins dans le secteur des sciences.

Le numérique pose également des problèmes de conservation, ce qui pousse l'ABCD à défendre l'idée que tout support devrait être gardé en microforme car il s'agit de l'interface technologique primaire et, par conséquent, du support de conservation de référence qui peut se décliner sous toutes les autres formes.

L'ABCD est défavorable à la perception d'un droit de prêt par les bibliothèques auprès des usagers mais admet que les auteurs ne soient pas lésés et préconise plutôt que le droit d'auteur soit perçu à l'achat des documents en payant un prix plus élevé que le prix public par exemple.

## Audition de Claudine BELAYCHE, Présidente et Françoise DANSET de l'[Association des Bibliothécaires Français \(ABF\)](#), le 15/04/99

La préoccupation principale de l'ABF est d'éviter l'instauration d'une tarification à l'acte ou à l'ouvrage, ce qui serait contraire aux missions de service public des bibliothèques. Or, avec le numérique, l'ABF considère que les producteurs d'information accroissent leur pression en faveur d'une taxation de l'usage des supports numériques (CD-Rom, Internet) en bibliothèques. Aux termes des nouvelles réglementations, l'ABF craint que l'on s'achemine vers la perception de revenus liés non plus à la vente d'un document, mais à son utilisation. Ainsi, tout acte lié à la transmission électronique et à la visualisation sous différentes formes, et en particulier sur écran, serait assimilé à un acte de copie ou de représentation, donc soumis à des droits.

L'ABF indique par ailleurs que la Commission Européenne prépare une directive sur l'harmonisation de certains aspects des droits d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information qui, dans sa rédaction actuelle, assimile sans ambiguïté tout acte de transmission et de simple visualisation d'un document électronique à un acte de copie, de prêt, ou de communication au public, donc soumis dans tous les cas à perception de droits. Ce projet refuse le principe général d'exemption pour les bibliothèques. Ceci obligerait toute bibliothèque utilisant des documents électroniques à établir des contrats avec leurs fournisseurs et à verser des droits, basés sur un paiement à l'acte de lecture, qui pourrait être difficilement supportable pour les budgets des établissements ou des usagers.

Les bibliothécaires se disent favorables à des dispositions, pouvant prendre, par exemple, la forme de licences ou de for-

faits, permettant de maintenir un équilibre entre la rémunération des auteurs, dont le principe n'est pas remis en cause, et l'accès du public à la lecture et à la documentation.

Aux yeux de l'ABF, l'utilisation des supports numériques en bibliothèques ne peut être assimilée, contrairement à ce que laisseraient entendre la majorité des éditeurs, à du piratage. Le souci des bibliothèques est de s'organiser pour une diffusion large de l'information sans favoriser le piratage mais sans être bloquées par des barrières financières. La consultation sur place de supports numériques devrait ainsi être gratuite, comme c'est déjà le cas pour les livres (pourquoi consulter gratuitement l'Encyclopaedia Universalis sur papier et payer pour la consulter sous forme de CD-Rom ?).

Il est indispensable de trouver un accord entre bibliothécaires et éditeurs, ces derniers bloquant par exemple la transmission numérique de textes dans le cadre du prêt interbibliothèques estimant, de manière abusive selon l'ABF, que toute copie numérique équivaut à du piratage. De tels blocages se reproduisent en matière de numérisation, les bibliothécaires ne sachant pas, dès lors, comment utiliser les fonds numérisés. Autre question : si les éditeurs arrêtent la diffusion électronique de leurs livres, perdent-ils pour autant leurs droits ?

L'ABF rappelle que, dans l'état actuel des choses, l'éditeur, lors de la vente de CD-Rom, attache ou non les droits. Si les droits sont attachés, le CD-Rom est vendu plus cher, ce qui est rendu possible par l'absence d'un prix unique sur ce support. Lors d'achats de CD-Rom grand public, la bibliothèque paie un peu plus cher que le prix le moins élevé sur le marché, mais dans des proportions jugées raisonnables. Le problème est plus aigu lorsque l'éditeur étant son propre diffuseur, le prix de vente aux bibliothèques est beaucoup plus élevé que le prix public, reflétant ce qui se passe déjà dans le domaine des abonnements à la presse scientifique électro-

nique dont les acquisitions ont baissé de 40 % en quelques années dans les bibliothèques universitaires.

L'ABF réfléchit également à l'évolution du métier de bibliothécaire avec le développement du numérique qui nécessitera l'apprentissage de nouveaux types de médiations. Des questions se posent en outre en matière de conservation : qui doit s'en charger ? que faire avec des publications publiées uniquement en ligne ?



Audition de Patrick BAZIN,  
Directeur de la Bibliothèque Municipale  
de Lyon (BML),  
le 05/02/99

La présence du numérique à la BM de Lyon se décline à travers trois types de produits :

- le CD-Rom : ceux de référence (une centaine) sont accessibles en ligne ; les autres (plus de 1 000 à ce jour) sont traités comme les livres, qu'il s'agisse des acquisitions, de la mise en rayons ou des prêts aux lecteurs.

Ajoutons que la BML a co-réalisé un CD-Rom sur l'œuvre de Rabelais, en 1995, avec les Universités de Clermont-Ferrand et Nice et que le Musée de l'Imprimerie, qui dépend de la BML, vient d'en réaliser un sur l'histoire de l'imprimerie.

- la numérisation de documents : elle a débuté en 1992 afin de mettre en place un nouveau mode d'archivage et d'accès pour des fonds documentaires spécifiques.

C'est le cas, par exemple, des dossiers de presse ayant pour thème la région Rhône-Alpes. 100 000 articles ont déjà été numérisés sur la base d'accords à l'amiable avec divers journaux, pour un usage exclusivement local. Il est évident que la question des droits se poserait de façon aiguë si les articles étaient accessibles via Internet.

Autre exemple : 10 000 enluminures de manuscrits médiévaux numérisés et accessibles via Internet.

Par ailleurs, la BM de Lyon, compte tenu de l'ampleur de ses collections patrimoniales, réfléchit à l'édition à la demande d'ouvrages tombés dans le domaine public. Aussi est-elle en discussion avec Librissimo (une émanation de

Bibliopolis et des Éditions à la Carte) en vue de la numérisation et de la diffusion de ces fonds.

- Internet : la BML est connectée à Internet depuis 1993 et son catalogue accessible. Elle offre des accès gratuits au public depuis juin 1995 et vient de mettre en service une troisième version de son Web.

Internet rencontre un succès considérable. D'un côté les connexions au site de la BML ne cessent de croître actuellement 38 000 requêtes par semaine, dont 55 % provenant de l'étranger. De l'autre, celle-ci a de moins en moins les moyens (en termes de postes et de débits) de répondre aux demandes, exponentielles, d'accès aux ressources électroniques extérieures.

La BM de Lyon est en train de faire évoluer son système informatif afin de regrouper autour d'un réseau intranet/internet ces trois modes d'accès à la documentation.

Selon Patrick Bazin, le numérique ne modifie pas l'objectif de la bibliothèque puisque ce qui importe est moins le livre que le contenu textuel. Par contre, les modalités d'exercice de la profession de bibliothécaire et les usages des publics se transforment profondément. Les usagers des bibliothèques ont ainsi des demandes plus importantes en matière d'accès aux informations, dont l'hétérogénéité est beaucoup plus grande avec l'électronique. Le bibliothécaire, quant à lui, doit maîtriser cette nouvelle offre de contenu ; son rôle est de plus en plus d'accompagner le lecteur dans ses recherches. Mais jusqu'où doit-il aller ? Faut-il envisager une tarification ? En devenant médiathèques, les bibliothèques ont, en outre, absorbé d'autres supports et sont devenues des lieux de plus en plus polymorphes où le lecteur vient "faire son marché". En tout état de cause, l'électronique repositionne les bibliothécaires au cœur de la médiation avec les savoirs.

Par ailleurs, les bibliothèques ont, bien sûr, une responsabilité dans la sensibilisation et même la formation du public aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Elles comptent parmi les rares lieux, largement ouverts et fréquentés, qui peuvent contribuer à réduire l'écart, sans doute grandissant, entre ceux qui, d'une part, possèdent et maîtrisent la technologie et, d'autre part, ceux qui en sont exclus. Le développement de l'électronique peut également modifier la nature des relations que les bibliothèques entretiennent avec les autres acteurs de la chaîne du livre, et d'abord les éditeurs et les libraires. Ces relations connaissent actuellement une certaine tension liée à la question du droit de prêt et à celle des rabais obtenus par les bibliothèques pour l'achat des livres.

Le développement du commerce électronique et de services associés aux produits (tels qu'une information bibliographique de qualité) va peut-être permettre de dépasser ce conflit entre clients et fournisseurs et décaler le débat vers un véritable partenariat entre bibliothèques et éditeurs/libraires.

Ne peut-on imaginer, par exemple, que les bibliothèques publiques, qui sont d'excellentes vitrines de l'édition, offrent à leurs lecteurs, moyennant un cadre juridique adéquat, la possibilité de commander directement des livres chez des libraires ou même de se les faire imprimer sur place ?

Par ailleurs, des partenariats de co-production sont envisageables dans le domaine de la réimpression d'ouvrages épuisés ou de la création de documents électroniques nécessitant un travail de documentaliste.

Quant aux relations avec le système éducatif, elles ne peuvent que se renforcer du fait de la nature de plus en plus médiatrice et participative de la pédagogie. À bien des égards, le modèle de la bibliothèque, comme « machine » à transmettre

et à socialiser un savoir mondialisé, se situe de plus en plus au cœur ou, du moins, à la croisée des chemins du processus éducatif.

En ce qui concerne la conservation des documents, le microfilm semble être encore, aujourd'hui, le mode d'archivage le plus fiable et le moins cher. La pérennité des supports optiques semble plus faible et celle des outils de lecture (matériels et logiciels) encore davantage. Mais les avantages liés au document numérique (accès à distance et mode d'appropriation plus souple) vont tout de même très rapidement prévaloir.

Ils le feront dans le sens d'un « archivage dynamique ». En effet, les problèmes de migration (d'un support à l'autre, d'un outil de lecture à l'autre) induits par une conservation durable deviennent primordiaux. Il est urgent d'y réfléchir à l'échelle nationale et même internationale, de façon concertée et planifiée.

En tout état de cause, à la séparation entre contenu, support et mode lecture, qui prévalait avec le livre classique va se substituer une réalité hybride caractérisée par une intrication entre contenu et outil de lecture, celui-ci influant sur celui-là. Si ce dernier change, le contenu lui-même s'en trouve modifié, même de façon marginale.

Mais les questions actuellement les plus cruciales sont économiques et politiques. Elles concernent, avant tout, les coûts de télécommunication (extrêmement bloquants aujourd'hui); mais aussi le prix de la documentation électronique et des droits qui lui sont liés; et, enfin, la liberté qu'ont les bibliothèques publiques de valoriser ou non leurs propres collections.

En particulier, la perspective du paiement à l'acte, liée à la nature dynamique et fractionnable de la documentation électronique, pose un problème radicalement nouveau aux bibliothèques publiques. Le livre était acquis une fois pour

toute et contenait potentiellement un nombre infini de lectures. Ce n'est plus le cas du document électronique qui n'existe qu'à travers l'acte de lecture lui-même.

Il est donc urgent que les pouvoirs publics prennent des mesures concrètes en la matière :

- financement de réseaux à hauts débits accessibles aux bibliothèques publiques et mise en place d'une tarification adéquate,
- aide à la numérisation de collections et à l'installation de dispositifs de numérisation dans les bibliothèques patrimoniales (qui sont, généralement, municipales),
- élargissement des aides accordées à l'équipement informatique des bibliothèques de telle manière que soit prise en compte la totalité du système d'information (accès Internet, Intranet, gestion électronique de documents, serveurs Web, etc.) et pas seulement la gestion traditionnelle,
- aide à l'acquisition (y compris par abonnements) de la documentation électronique nécessaire. Il faudrait, par exemple, que les aides accordées par le CNL, actuellement réservées à l'édition papier, puissent concerner aussi l'édition électronique, étant donné qu'il s'agit toujours bien de texte,
- aide à l'acquisition de droits et / ou modification de la législation sur la propriété intellectuelle dans le sens d'une plus large accessibilité à l'information et à la connaissance dans le cadre du service public.

Il devient donc urgent de redéfinir ce que signifie l'espace public du savoir dans le contexte de la nouvelle économie de l'information. Une piste est à rechercher du côté du concept de partage : le savoir généraliste et encyclopédique, commun à l'ensemble des citoyens. Le partage du savoir est même une condition de l'échange économique, un peu comme le réseau routier est une condition de la circulation des produits. La question de son coût, tout en se posant, bien évidemment, ne peut donc être envisagée uniquement en terme d'offre et de demande, car elle concerne la collectivité prise dans sa globalité (en tant que corps social) et non des segments de celle-ci.



Audition de François STASSE, Directeur général  
et Daniel RENOULT, Directeur général adjoint,  
en charge du Réseau et des Services  
de la [Bibliothèque Nationale de France](#)  
le 31/03/99

La construction de la BNF a été décidée en 1988 par François MITTERAND, pour remplacer le bâtiment de la rue Richelieu. L'idée, un moment envisagée, d'une bibliothèque « post-Gutenberg » entièrement numérique a été abandonnée au profit d'un concept plus traditionnel. Cependant de nombreuses réflexions sur le rôle de la lecture ont eu lieu à cette occasion et ont conduit à une segmentation des usages qui a servi de base à la conception de la nouvelle bibliothèque.

À l'heure du numérique, le rôle des bibliothèques évolue. Dans sa fonction de gestionnaire du dépôt légal, la BNF souhaite encourager la définition d'une procédure électronique, qui requiert de la part des éditeurs une standardisation des formats : on ne trouve actuellement pas moins de 200 formats « électroniques » dans l'édition française. Cette discussion doit être relayée au niveau européen, où une réflexion sur la conservation du patrimoine devrait s'engager. Par ailleurs, la notion de « salle de lecture » s'élargit, pour permettre au public l'accès à des sites via le réseau : le personnel doit s'adapter à une nouvelle fonction de conseil (choix de « signets », par postes généralistes ou spécialisés...), nécessitant formation et adaptations techniques (accès à un réseau « haut débit »). Le catalogage devient critique, car il conditionne la qualité des recherches automatisées qu'il sera possible de faire sur le fond indexé. Les métadonnées (critères de description du contenu) doivent être standardisés. De plus il est possible de mettre à disposition du public des livres extrêmement rares ou anciens. Ainsi, la BNF est partenaire de l'expérience du Livre à la Carte. Il devient ainsi possible de développer des travaux de recherche de pointe, en permettant à

des équipes internationales d'accéder aux « matériaux » de base : exemple des médiévistes qui peuvent comparer différentes éditions du Roman de Renart. À fin 1999, 50 000 titres seront disponibles sur Internet (site « Gallica. fr »), pour un coût de 70 millions de FF. Cependant la numérisation requiert des ressources importantes : sur la base de ce qui a été fait jusqu'à présent, il faudrait encore trois siècles pour numériser l'ensemble du fond disponible. Des critères de priorités doivent donc être définis : ouvrages les plus fragiles, ouvrages les plus consultés, ouvrages scientifiques à destination des chercheurs, ouvrages les plus demandés (dans une optique de démocratisation de la culture). Enfin l'ouverture de la bibliothèque depuis, et vers, l'extérieur repose la question des droits : un accord a été signé avec le Syndicat National de l'Édition, permettant une consultation sur place, via un Intranet local, des ouvrages encore sous droits. Les discussions en cours à propos du droit de prêt devront intégrer cette nouvelle dimension.

La conservation de documents « électroniques » n'a pas encore trouvé de solutions satisfaisantes. Le recul manque pour tester la pérennité des supports, et surtout, celle des outils d'accès. Deux modes d'archivage sont possibles : « conservation » sur le support et en format original, le risque étant de ne plus pouvoir accéder à l'information lorsque la technologie et les outils deviennent indisponibles parce qu'obsolètes, « émulation », c'est-à-dire conversions successives au fur et à mesure de l'apparition de nouveaux formats et de nouveaux supports, le risque étant de perdre, à chaque nouvelle transformation, une partie de l'information.

Audition de Jean-Didier WAGNEUR,  
Adjoint au chef de service de la Numérisation  
de la [Bibliothèque Nationale de France \(BNF\)](#),  
Responsable de la coordination scientifique,  
le 05/02/99

Le thème de l'audition de J.D. Wagneur est la politique de numérisation de la BNF

Les fonds sont numérisés soit en mode image, pour des raisons économiques, bibliothéconomiques ou scientifiques, soit en mode texte, notamment en ce qui concerne les tables des matières ou la base Frantext du CNRS (2 600 textes).

En 1992, lors du lancement de la politique de numérisation, les cibles définies étaient les suivantes : orientation vers la recherche, prise en compte du public du haut de jardin, orientation vers la rareté ou la difficulté d'accès des documents, complémentarité des sélections, collaborations (Polytechnique, Orsay, BM Lyon,...). À partir de 1998, la BNF s'est orientée vers la numérisation de fonds thématiques (les voyages en France, les voyages en Afrique, l'utopie, les manuscrits de Proust...).

On compte aujourd'hui 86 000 ouvrages numérisés en mode image, 2 600 en mode texte. Une bibliothèque patrimoniale et encyclopédique offrant un bon recouvrement se doit d'offrir au moins 300 000 volumes. C'est la raison pour laquelle un plan de numérisation triennal est aujourd'hui en cours afin de numériser 60 000 volumes de plus qui constitueront le premier pas de cette politique d'accroissement.

Par ailleurs 300 000 images sont disponibles sous forme numérisée. Elles sont issues des collections des départements thématiques de la BNF ou des établissements publics (Documentation Française, Ponts et Chaussées, Institut Pasteur,...).

La totalité des fonds est accessible à partir des postes installés à la BNF. La mise sur le Web des fonds numérisés libres de droits a été réalisée avec le serveur Gallica (<http://gallica.bnf.fr>) dès octobre 1997. Il a été mis à jour en octobre 1998 (2 millions de pages, 7 000 images) et s'est vu adjoindre en mars 1999, une « collection » nouvelle avec Gallica Classique (1 000 ouvrages), visant plus particulièrement le secteur de l'éducation. Consacré d'abord au XIX<sup>e</sup> siècle francophone, puis complété par les textes des grands écrivains de la littérature française, Gallica et Gallica classique vont être suivis avant la fin de l'année 1999 d'une nouvelle version de ce serveur. Elle portera ses ressources documentaires à près de 40-50 000 volumes (15 millions de pages) et à 30-40 000 images fixes. Cette version dite « trois » de Gallica, proposera des fonds couvrant les grandes disciplines, du Moyen âge au XIX<sup>e</sup> siècle, et figurera par son ampleur dans le peloton de tête des bibliothèques numériques sur l'Internet.

Sont couverts par le droit d'auteur les monographies durant 70 ans après la mort du ou des auteurs et les périodiques pour une durée de 70 ans après la date de parution du fascicule. 30 % du fonds des 86 000 ouvrages sont soumis au droit d'auteur. C'est la raison pour laquelle un protocole d'accord a été signé avec le SNE, suivi de conventions avec chaque éditeur. Au titre de cette convention, la BNF verse annuellement la somme de 400 000 francs, répartie entre les ayants droit par l'intermédiaire du CFC.

## Audition de [Joël de ROSNAY](#), Directeur de la Stratégie de la [Cité des Sciences et de l'Industrie](#), le 22/01/99

Joël de ROSNAY est Directeur de la Stratégie de la Cité des Sciences, Futurologue intéressé par la convergence numérique, et auteur d'ouvrages dont certains sont publiés en ligne. Joël de ROSNAY a construit son intervention autour des enjeux et des jalons posés par le Livre Numérique.

1. Qu'est-ce que le livre numérisé ? Comment se situe-t-il par rapport au livre papier ?
2. Les perspectives de numérisation des livres.
3. Vers l'éclatement du métier d'éditeur.
4. Complémentarité et non substitution des nouveaux moyens de communication.
5. Droits d'auteur et présence des ouvrages sur le Web.
6. À propos de l'e-ink
7. Où il est à nouveau question de l'instrumentalisation de la pensée.
8. Quelles aides publiques face au foisonnement ?
9. Comment se profilent les évolutions technologiques ?
10. Existe-t-il des auteurs multimedia ?

### **1. Qu'est-ce que le livre numérisé ? Comment se situe-t-il par rapport au livre papier ?**

Du livre-objet au livre étendu.

Le livre-objet, c'est le pavé de papier fermé sur lui-même à l'intérieur de sa couverture.

Le livre peut avoir des prolongements d'où cette notion de livre-étendu.

Quels peuvent être ces prolongements ?

- des produits dérivés, des mises à jour,
- des débats, des discussions,
- des émissions de radio ou de TV.

Le CD-Rom augmente les possibilités d'extension et Internet les accroît encore davantage.

On peut aussi imaginer des kits combinant plusieurs types de supports : livre, diapo, K7 audio, K7 vidéo, DVD, des mises à jour, etc. Plutôt que de livre numérique, Joël de Rosnay parle de livre étendu, l'extension pouvant se faire à divers degrés.

## **2. Les perspectives de numérisation des livres**

La numérisation des livres concerne les livres les moins récents, les créations actuelles sont elles-mêmes numérisées.

Il faut alors aller à la recherche de fonds documentaires souvent difficilement accessibles. La numérisation des ouvrages anciens nécessite beaucoup de manutention humaine. Et l'on peut être tenté de faire réaliser ces opérations de numérisation dans les pays où la main d'œuvre compétente est la moins chère.

La numérisation des ouvrages anciens est une opération colossale et coûteuse, à laquelle s'ajoute l'indexation qui est un travail supplémentaire mais de moindre importance que le précédent.

On est donc sur le chemin de l'utopie de la Bibliothèque Universelle, combinant l'existence de fonds numérisés, le fonctionnement de moteurs de recherche, et une facilitation de la consultation par l'accroissement des débits.

De la même façon, on peut s'attendre au mariage de logiciels d'édition et logiciels d'indexation et de recherche préfigurant la constitution de bases de données

## **3. Vers l'éclatement du métier d'éditeur**

On s'acheminerait vers 3 types d'éditeurs :

- les grands éditeurs internationaux
- les éditeurs nationaux
- de nombreux auteurs auto-proclamés, s'éditant eux-mêmes.

Ce dernier phénomène commence déjà à apparaître sur Internet avec la floraison de « home page » personnelles ; c'est l'édition multimédia à la portée de tous, chacun ayant accès à des outils de plus en plus puissants.

On peut donc s'attendre à une prolifération d'éditeurs en ligne.

Cette prolifération n'échappe pas à l'organisation d'un écosystème procédant par regroupement, reproduction et renouvellement et développant des référencements permettant d'alimenter des portails par centaines ou milliers.

Internet devient alors un outil de diversification et de diversité prodigieuse, mais conduisant à une forte spécialisation des titres.

#### **4. Complémentarité et non substitution des nouveaux moyens de communication**

Des libraires comme amazon.com, avec plus de 3 millions de références, vont bientôt devenir éditeurs.

Des solutions techniques permettront bientôt d'imprimer et de façonner des livres chez soi, moyennant un investissement de moins de 2 000 francs, disponibles dans les FNAC (matériel Hewlett Packard ou Xerox).

Existeront également des solutions d'impression et de façonnage dans des centres qui assureront les expéditions par DHL.

Ces évolutions ne feront pas disparaître les libraires et les éditeurs qui sauront trouver les niches et des places devenues disponibles à la suite de nouvelles distributions de rôles, de concentrations ou de nouveaux agrégats.

Aussi peut-on considérer que les nouveaux modes de communication introduisent des complémentarités plutôt que des substitutions par rapport aux situations antérieures.

## **Droits d'auteur et présence des ouvrages sur le Web**

Un paradoxe : pour faire de l'argent avec Internet, il faut être gratuit.

Pour créer un courant commercial, il faut du flux.

La règle des 6" - 60" - 60'

- en 6", l'internaute se fait une idée,
- en 60", l'internaute a eu suffisamment de temps pour cliquer et se faire une idée de la valeur ajoutée apportée,
- en 60', il dispose d'assez de temps pour travailler.

Une illustration de ce paradoxe.

Nicolas NEGROPONTE souhaitait que l'un de ses ouvrages soit en accès libre sur Internet. Son éditeur s'y opposait. Lorsque les ventes eurent plafonné à 300 - 340 000 exemplaires, Nicolas NEGROPONTE put obtenir de son éditeur que l'ouvrage fut accessible sur Internet.

Cette accessibilité fut alors le détonateur de critiques, de débats, et de beaucoup de bruit autour de cet ouvrage, si bien que les ventes furent relancées pour atteindre 1,2 million d'exemplaires.

## **6. À propos de l'e-ink**

L'e-ink, autrement dit l'encre électronique, c'est l'avenir du livre numérique à échéance 2015.

Brevet du MIT consistant en l'impression par jet d'encre microscopique sur papier tramable avec possibilité de changer l'affichage des pixels.

Actuellement ce système fonctionne en noir et blanc, premiers essais de couleur dans 2 ans.

C'est l'ordinateur du futur qui comportera une centaine de pages souples téléchargeables.

Désormais, les paroles ne seront plus seules à pouvoir s'envoler, les écrits seront également volatils.

## **7. Où il est à nouveau question de l'instrumentation de la pensée**

La numérisation introduit une multidimensionalité de la lecture et de la pensée, est-ce un progrès ou est-ce une régression ?

Lorsqu'il y a production de parole sans écrit, la diffusion de celle-ci est limitée à un cercle restreint.

Lorsque le livre apparaît, il permet une diffusion plus large de la pensée dans le temps et dans l'espace.

Mais le livre ne tue pas la parole, nous avons affaire à une logique intégrative et non substitutive.

De la même façon l'écriture peut être polyscripte, du plan esquissé à la main à partir duquel le rédacteur rédigera sur son traitement de texte à l'écriture sur la page blanche, crayon et gomme à la main, en passant par la dictée.

On assiste à l'effacement des logiques binaires et à l'éclosion de la multidisciplinarité.

Ceci est également vrai pour la lecture, avec l'émergence de plusieurs formes de lectures.

## **8. Quelles aides publiques face à un tel foisonnement ?**

Où doit aller l'aide ministérielle ?

D'abord, il faut commencer par observer 2 courbes dont les pentes sont inverses l'une de l'autre et qui se coupent à peu près en 1999 :

- la courbe d'évolution du prix des produits et services achetés sur Internet qui ne cesse de monter,
- la courbe d'évolution du prix d'achat des ordinateurs qui ne cesse de baisser.

On pourrait imaginer qu'en l'an 2000 ou 2001, les ordinateurs deviennent gratuits et soient financés par le développement du commerce électronique, de la même façon que les terminaux Minitel ont été fournis gratuitement à une époque.

Ne pas négliger l'aide aux auteurs dans la mesure où le développement d'un contenu de qualité devrait générer de la fréquentation.

## **9. Comment se profilent les évolutions technologiques ?**

L'évolution se caractérise par l'accroissement des capacités de stockage, le caractère réinscriptible ou non du support et la nature du terminal auquel le support est destiné : téléviseur ou micro-ordinateur.

La mort du CD-Rom actuel est annoncée mais elle était prévisible sinon attendue. Le DVD avec de vrais films devrait démoder les images du CD-Rom.

Mais l'avenir devrait revenir au CD-Rom téléchargeable sur Internet utilisant les ressources du DHTML (autrement dit Dynamic HTML) qui permet de se passer des plugins et de faire de toute page sur Internet un CD-Rom potentiel.

## **10. Existe-t-il des auteurs multimédias ?**

La création multimédia se caractérise par une pensée sortant de la linéarité qui a été le moule de formation dominant de la pensée jusqu'à présent.

Il s'agit donc de passer de la pensée linéaire à la pensée hypertextuelle qui est une démarche originale à soutenir et à encourager.

Audition de Jacques LATHUILLE,  
Chargé de mission au CNC  
(Centre National du Cinéma)  
sur les fonds d'aide à l'édition  
multimédia du CNC,  
le 30/04/99

1. Mécanismes des aides
2. Principes d'attribution
3. Tendances observées dans le domaine du CD-Rom
4. Tendances observées dans le domaine des localisations
5. Tendances observées dans le domaine des services en ligne

### **1. Mécanismes des aides**

Les fonds d'aide à l'édition multimédia administrés par le CNC sont alimentés à 60 % par des crédits du Ministère de l'Industrie et à 40 % par des crédits du Ministère de la Culture et de la Communication.

En 1998, ces fonds ont représenté un montant de 25 MF.

Ces aides ont 3 champs d'application :

- la création de CD-Rom
- la localisation de CD-Rom
- les services en ligne

Création de CD-Rom : jusqu'à 30 % du budget de production avec un plafond constaté de 1 MF par projet.

Localisation de CD-Rom : plafond d'aide de 300 kF par langue et de 1 MF pour 4 langues et plus.

Ces aides sont versées au vu d'accords de diffusion.

20 % du montant peut avoir le caractère d'une subvention.

Services en ligne : jusqu'à 30 % des dépenses de production et de la première année d'exploitation.

Ces aides sont des facilités de trésorerie remboursables 1 an après la date de commercialisation sur une période de 18 à 24 mois, ce qui correspond en fait à des financements à moyen terme sur 4 ans, entre le moment où les crédits sont versés et le moment où le remboursement est achevé.

## **2. Principes d'attribution**

Il n'y a pas de ligne éditoriale explicite dans les soutiens accordés. Les critères généraux d'attribution sont la qualité du contenu, le degré d'interactivité, le caractère innovant et le potentiel commercial des programmes présentés.

Tous les contenus sont éligibles à l'exception des jeux qui n'ont pas besoin de soutien public pour se développer. Seuls des jeux à caractère éducatif ou culturel peuvent être retenus ou encore des projets à innovation forte.

Au 31 décembre 1998, environ 300 projets avaient été retenus, 125 ayant été mis sur le marché, une centaine étant en cours de réalisation et une soixantaine, abandonnés.

Le montant moyen des aides est en baisse, passant de 400 kF en moyenne à 300 kF en 1998.

On assiste à une montée des aides à la localisation qui ont représenté 15 MF d'attribution en 1998, contre 10 MF d'aides à la création, due à un effet de rattrapage. Habituellement, les aides à la localisation représentent moins de crédits que la production. L'aide à la localisation avec son caractère partiel de subvention s'avère particulièrement attractive pour les éditeurs.

## **3. Tendances observées dans le domaine du CD-Rom**

On observe une tendance à la diminution des budgets de production qui sont passés de 2 MF à 1 MF et à la stabilisation des technologies utilisées pour le développement.

Sur les 10 dernières années, on peut distinguer 2 périodes : l'une, de 1989 à 1993, au cours de laquelle relativement peu de projets ont été soutenus, mais il faut dire que les débuts du marché du CD-Rom datent de 1994, cette période est aussi caractérisée par une grande instabilité des technologies utilisées qui a entraîné des dépôts de bilan parmi les sociétés aidées, l'autre commençant en 1994 et se caractérisant notamment sur les 3 dernières années par une forte composante de projets culturels. Les opérateurs ont progressé en professionnalisme, se sont organisés par agrégation de compétences et ont consolidé leur situation en fonds propres.

Pour l'instant, l'effet des aides sur le développement des entreprises est jugé positivement et l'on va étudier cette année les résultats commerciaux des programmes aidés.

#### **4. Tendances observées dans le domaine des localisations**

Les aides à la localisation ont été mises en place à la suite de demandes exprimées en 1997 par des éditeurs. Les éditeurs du livre, rompus aux négociations internationales de droits pour leur fonds éditorial, ont transféré ce savoir-faire à la localisation des CD-Rom.

Ces aides ont commencé à fonctionner en 1998 et, un an après, 60 projets de localisation avaient été soutenus.

Les budgets de localisation couverts par ces aides portent sur la traduction, l'enregistrement des voix, la réintégration des voix et des textes traduits, ainsi que les frais de prospection.

Une version en anglais est presque toujours nécessaire pour présenter les projets aux diffuseurs potentiels, mais ne sert jamais à une diffusion dans les pays anglophones qui jusqu'à présent constituent un marché fermé aux titres français.

## **5. Tendances observées dans le domaine des services en ligne**

Les aides à des projets de service en ligne existent depuis 1996. Les demandes se sont multipliées en 1998, signe d'une prise de conscience d'un important potentiel dans ce domaine. En 1999, la commission du mois de mai aura instruit 35 dossiers dont 1/3 ont trait à des services en ligne.

Les financements couverts par ces aides portent sur les dépenses de production et de la première année d'exploitation, à l'exclusion des achats de droits.

Les projets sont parfois liés à des accords avec des opérateurs de bouquet, avec exclusivité ou tels que Wanadoo ou Yahoo ! sans exclusivité.

Les budgets présentés sont dans une fourchette large de 500 kF à 2 MF. Les fréquences de mise à jour sont prises en compte dans l'examen des dossiers.

La plupart de ces projets portent sur des services revendables à de multiples utilisateurs tels que des opérateurs professionnels ou des réseaux Intranet.

### **En conclusion**

En phase de démarrage de leurs activités, les aides Industrie/Culture sont utiles aux entreprises, car les banques réservent leur concours à un stade ultérieur de leur développement. Le fonds a su favoriser le développement de nombre d'entreprises pionnières et de toutes les entreprises de référence dans le domaine du non-jeu en France.

Ce soutien public, sous forme d'avance remboursable non indexé sur les recettes, a également le mérite d'imposer un cadre économique réaliste aux entreprises aidées.

Ainsi, le fonds d'aide peut soutenir les projets les plus prometteurs – y compris sur l'Internet – et partager le risque entrepreneurial des entreprises émergentes pendant plusieurs années. Le moment venu, la commission du CNC conduit également les entreprises à effectuer les opérations en capital nécessaires à la poursuite de leur développement.

À ce jour, on peut estimer que les 3/4 des montants prêtés seront recouverts. Ce résultat est jugé assez satisfaisant.



Audition d'Olivier PUJOL,  
Président Directeur Général  
et Michael DAHAN, Directeur Technique  
de la société CYBOOK S.A.,  
le 26/04/99

- La société française Cybook S.A. a été fondée en 1998 en vue de développer et de commercialiser un modèle de « livre électronique », s'appuyant à la fois sur un terminal (« le Livre »), et un ensemble de services associés. Le terminal est un écran tactile, LCD couleur, haute résolution, pesant moins de 800 g., d'une autonomie allant jusqu'à 8 heures. La communication se fait par modem, le stockage se fait sur mémoire interne et sur carte mémoire enfichable. De nombreuses possibilités sont offertes, telles que : dictionnaire, annotations, modification des tailles de caractères, audio, vidéo...
- Ce genre d'outil peut répondre à des besoins du grand public aussi bien qu'à des besoins ciblés : déficients visuels, écoliers ou étudiants, documentations pour professionnels, expatriés... Des applications nouvelles peuvent être envisagées : téléchargement de journaux, terminal Internet, pager... À l'heure actuelle, la concurrence se situe principalement aux USA, où 3 produits sont sur le marché, chacun avec des technologies « propriétaires ».
- La société propose de distribuer sous forme électronique le contenu éditorial disponible dans les maisons d'éditions, dans un format adapté à la lecture sur le support électronique. À cette fin, la société propose aux éditeurs un partenariat sur la base d'un accord de distribution de fonds éditoriaux numérisés. Aux termes de cet accord, la société Cybook gère sur son site Internet la distribution de livres numérisés (sous un format proche du HTML) pour le compte de l'éditeur et de l'auteur. Le fichier transmis à l'acheteur est crypté, il ne peut être

lu ni copié sur une autre plate-forme. Cybook rétrocède ensuite à l'éditeur et aux auteurs les montants leur revenant, sur la base d'un journal de transactions auditable.

- Le partenariat proposé aux éditeurs pourrait prendre la forme d'une Société en Participation, dans laquelle, une fois les frais fixes (adaptation au format « électronique », hébergement) et les frais variables (droits d'auteur, coûts de transaction et de marketing) couverts, la rémunération de chaque partie (Cybook et éditeur) se ferait au prorata de sa participation respective dans la société. L'esprit de la loi sur le prix unique serait respecté au travers d'un prix de vente « numérique » basé sur un pourcentage (fixé par l'éditeur) du prix de l'ouvrage broché, pour l'édition initiale, puis, au-delà d'un délai déterminé, le prix serait ramené à un pourcentage déterminé de la version « poche ». L'objectif d'un tel partenariat est d'offrir une solution immédiate et pratique aux problèmes de distribution d'ouvrages numérisés, et qui préserve au mieux les intérêts de toutes les parties. Une seule société pourra inclure plusieurs titres d'un même éditeur, pour réduire la complexité de la gestion.

- Cybook ne se positionne pas comme éditeur (à la différence de 00h00, par exemple), mais comme « distributeur Internet », son site s'enrichissant progressivement, au fur et à mesure des accords signés avec les éditeurs pour la mise en ligne de leurs fonds. On peut ainsi envisager un « portail livres », autour duquel prendraient place des animations régulières avec auteurs et éditeurs. Des bornes de téléchargement pourraient être installées dans divers lieux ouverts au public (librairies, par exemple).

- Il s'agit d'une opportunité d'étendre le marché du livre en donnant une nouvelle dimension aux fonds éditoriaux et en l'ouvrant à de nouveaux publics (mal voyants, expatriés...), tout en sécurisant les acteurs. La flexibilité apportée par le livre électronique et la distribution par Internet

permettent aux éditeurs d'imaginer de nouveaux produits éditoriaux, et aux lecteurs d'augmenter le temps quotidien dédié à la lecture.

- À terme, la part du livre électronique est estimée à environ 10 % du marché du livre (15 milliards de FF\*). La société Cybook prévoit de commercialiser ses premiers exemplaires d'ici la fin de l'année 1999, après un premier test d'une trentaine de prototypes mi-99.

---

\* En chiffre d'affaires éditeurs et non en prix public TTC, de l'ordre de 24 milliards de francs.



Audition de Jean HÉBRARD,  
Inspecteur Général de l'Éducation Nationale,  
le 11/12/98

- **Le livre et le numérique** : outre le fait qu'il n'est pas plus aisé de définir le livre numérique que de définir le livre lui-même, Jean Hébrard pose comme postulat l'inadéquation du terme même de « livre numérique » par lequel on tente d'imposer un produit « archaïque » à un support qui n'est pas fait pour lui et qui s'en est « libéré ».

Le rapport entre le livre et le numérique doit s'envisager en premier lieu sous l'angle des pratiques et non du point de vue de l'objet : des pratiques sociales apparaissent, des outillages mentaux se transforment sur des objets encore mal définis. Ces objets sont eux-mêmes en retard sur les pratiques comme l'attestent certains CD-Rom qui ne sont encore, tant du point de vue de la forme que du contenu, que des copies de livres.

Pourrait, le cas échéant, être défini comme « livre numérique » toute offre de lecture (ou d'écriture) qui tend à s'adapter aux nouveaux outils et aux nouvelles manières de faire.

- **Comment lire face à une inflation d'écriture ?** Le « livre numérique » conduit à une évolution des modes d'écriture davantage que des modes de lecture car les machines nous désapprennent à lire pour nous apprendre à écrire. Nous assistons à une inflation de la mise à disposition de l'écrit et à un élargissement à l'infini de l'offre d'informations qui se situe bien au-delà de ce que nos esprits peuvent traiter. D'où l'apparition, sur la toile, de trieurs d'informations et la multiplication de sites de documentation.

À la lenteur qui caractérisait le rapport au livre succède une nouvelle temporalité basée sur le fractionnement face à l'accroissement des sollicitations de loisir et face aux possibilités technologiques elles-mêmes (sur Internet ou sur un CD-Rom,

le « cliquage » et le vagabondage remplacent la lecture). Par conséquent que va-t-il rester du « lire », c'est-à-dire de la confrontation avec la pensée ou l'imaginaire d'autrui ? L'écriture est une pratique plus individualiste dans laquelle l'essentiel n'est pas que ce soit lu mais que ce soit lisible (cf. la mise sur Internet de journaux intimes, la multiplication des ouvrages à compte d'auteur...). De surcroît, on peut voir apparaître avec le numérique un nouveau type de public intéressé davantage par le plaisir de naviguer et de se perdre que par le plaisir de lire.

- **De nouveaux outillages mentaux** : actuellement le livre « papier » ne paraît pas directement et immédiatement menacé par une version numérique qui en est un sous-produit sur un plan technologique (écran brillant, fatigant, pas de manipulation,...) et qui ne correspond pas à nos traditions. À long terme cependant, ces deux obstacles pourraient disparaître, ce qui poserait la question, notamment sur un plan économique, de la coexistence des deux supports. Jean Hébrard insiste à cet égard sur les régimes de lecture distincts entre, d'une part, les pays de tradition protestante ayant un faible réseau de librairies mais une politique très développée en matière de lecture publique et, d'autre part, les pays de tradition catholique où le rapport est généralement inversé du fait des habitudes d'appropriation du livre. Le réseau de lecture publique au sein duquel le livre est dépersonnalisé et circule s'apparente à bien des égards à ce qui peut se produire sur Internet. On sous-estime sans doute, dans un pays comme la France, la capacité de nombreux publics, dénués de rapports affectifs au livre, à s'adapter à la lecture de livres (ou de parties de livres) sur Internet et à transférer le « pay per view » du cinéma au livre.

Le livre traditionnel a constitué jusqu'à présent un excellent support pour une pensée de type linéaire s'organisant sur le modèle du récit (résolution progressive des conflits) ou de l'enchaînement des arguments. Le numérique pourrait, et il s'agirait alors d'un véritable changement de civilisation, y

substituer une pensée en réseau au sein de laquelle les savoirs et les opinions se trouveraient de moins en moins connectés entre eux. Cette « pensée » atomisée reviendrait à accumuler sans lier en allant, grâce à des machines « pense-bête », directement et rapidement à l'information recherchée afin de répondre à l'accélération des besoins de décision dans nos sociétés modernes.

• **Inventer de nouvelles sociabilités** : Jean Hébrard insiste sur les sociabilités que génère la lecture traditionnelle, tout texte lu ouvrant un forum de discussion et dotant le lecteur de signes de reconnaissance qui l'identifient auprès d'autres personnes. Face à cela, que valent les sociabilités cybernétiques ? La pratique du numérique risque d'entraîner davantage de solitude, d'anonymat, mais peut également permettre d'inventer, grâce aux forums, de nouveaux modes d'échanges. Ces questions se posent de manière aiguë à l'école dont les fondements sont remis radicalement en cause par l'introduction des ordinateurs. Jusqu'à présent l'école fonctionnait sur le modèle établi par les Grecs pour former les citoyens : un maître, des élèves et de l'écriture réunis dans un lieu clos. L'école sera-t-elle le lieu de nouvelles sociabilités éducatives intégrant la machine (comment faire partager les mêmes textes lorsque les nouvelles machines désocialisent le texte ?) ou ces sociabilités devront-elles se reconstituer en dehors du cadre scolaire ? Aujourd'hui, le professeur accomplit un travail que la machine peut faire, parfois même mieux que lui car elle s'adapte au rythme de l'élève. Par contre, l'ordinateur ne permet pas de développer des interactions entre les élèves, ce qui pourrait être, à l'avenir, l'une des tâches prioritaires du professeur.

Le « livre numérique », en combinant le texte (la lecture) et la voix, pourra-t-il, notamment grâce à l'hypertexte, restituer de la discussion, de l'accompagnement ?

• **Quelle régulation ?** Comment se transformeront la fonction régulatrice, jusqu'à présent remplie par les éditeurs, et la

fonction de prescription assumée notamment par le monde scolaire et les journalistes, dans un univers numérique au sein duquel les utilisateurs sont plus attirés par l'écriture que par la lecture (développement de l'édition à compte d'auteur...) ? Il ne s'agit plus de sélectionner et de mettre en forme des textes puisque ceux-ci sont directement livrés sur la toile, mais de les indexer et d'être en mesure de conseiller et d'accompagner les auteurs, en établissant par exemple des comités de lecture.

- **«Braconner l'informatique»**. Jean Hébrard reprend la thèse de Michel De Certeau selon laquelle toute lecture constitue un braconnage par lequel chacun « s'arrange » avec le texte qui lui procure une « réassurance » culturelle, sociale et émotive car il y trouve avant tout ce qu'il y met lui-même. L'écrit laisse par conséquent une large part à l'interprétation et à la liberté, contrairement à l'informatique qui guide le lecteur et s'impose à lui et qu'il convient donc de "truander" et de "braconner" pour la rendre intéressante et enrichissante.

En conclusion, Jean Hébrard propose d'abandonner le terme de « livre numérique » qui tente de récupérer un produit archaïque dans un dispositif qui n'est pas fait pour lui. Il existe des objets mal définis qui correspondent à des écritures stockées et dotées de dispositifs d'accès. Laissons le consommateur inventer les usages, quitte à se doter des outils nécessaires pour les observer (la commission ne pourrait-elle proposer à Catherine Trautmann la création d'un observatoire des nouvelles pratiques sur Internet ?).

# Audition de Louis LECOMTE, Directeur du développement éditorial de l'[Encyclopædia Universalis](#), le 12/98

## 1. La version papier de l'Encyclopædia Universalis

L'encyclopédie se présentait jusqu'à présent comme une forme d'édition très ancrée dans le papier (en 1990, l'Encyclopædia Universalis utilisait 2 000 tonnes de papier) dont l'économie reposait sur le "dogme" de l'unicité du produit et du réseau de distribution. Les formes de consommation étaient elles-mêmes standardisées : un achat pour une famille et pour une génération, un prix, pour ce type d'encyclopédie, harmonisé dans le monde entier autour de 2000 \$.

Ces traditions ont volé en éclats avec l'introduction du support numérique, ce qui ne signifie pas pour autant que la demande d'encyclopédie se soit tarie.

Aujourd'hui, la version papier de l'Encyclopædia Universalis est toujours disponible (prix : environ 9 000 F) et se vend, notamment aux bibliothèques, au travers d'un petit réseau de courtage passé en quelques mois de 300 à 30 vendeurs. Le nombre de ventes annuelles est inférieur à 5 000 à 6 000 exemplaires contre 20 000 entre 1970 et 1990. Le niveau actuel des ventes de l'encyclopédie sur support papier n'est donc pas négligeable mais se révèle insuffisant pour rentabiliser l'activité de la maison d'édition qui s'est aujourd'hui radicalement tournée vers le numérique. Cette évolution n'est pas commune à toutes les encyclopédies : ainsi, l'équivalent allemand de l'Universalis est en train d'achever une nouvelle édition imprimée dont le prix de vente approche les 18 000 F.

## 2. Les nouveaux produits

Des deux volets de l'activité d'Encyclopædia Universalis, la création, l'entretien et l'enrichissement d'une base de données

de culture générale, d'une part, et la publication des données d'autre part, seul le second a été profondément modifié par l'introduction du numérique. Louis Lecomte insiste en effet sur le fait que le métier d'encyclopédiste, en soi, n'avait strictement pas changé, celui-ci ne tenant pas à la fabrication d'un support papier mais à la constitution et à la mise à jour d'une base de données à laquelle le papier n'est absolument pas indispensable. Quel que soit le support, la base et le contenu de l'encyclopédie sont identiques. Plus encore, la possibilité de réaliser le projet de l'encyclopédie, c'est-à-dire d'organiser des liens et des enchaînements dans la connaissance, est multipliée à l'infini avec le numérique. Autrement dit, Diderot faisait déjà de l'hypertexte avec les moyens de son temps. Pour l'Encyclopædia Universalis, les aspects les plus novateurs de l'introduction du numérique ne résident donc pas seulement dans l'utilisation de l'hypertexte ou même de l'image ou du son mais aussi dans la possibilité de décliner sa base de données à travers plusieurs supports et différents canaux de distribution.

- **Extractions thématiques de la base de l'encyclopédie pour support papier ou CD-Rom** : deux types de produits dérivés de la base de données existent actuellement, l'une sur support papier sous la forme de dictionnaires thématiques (psychanalyse, bouddhisme, sciences de la terre,...) réalisés en collaboration avec Albin Michel, l'autre sous forme de CD-Rom coédités avec Montparnasse Multimédia (« l'Histoire de France » et « le XX<sup>e</sup> siècle »). Les dictionnaires sont disponibles en librairie, les CD-Rom en librairie, dans les grandes surfaces spécialisées et la grande distribution.

- **CD-Rom de l'Encyclopædia Universalis** : le premier CD-Rom de l'encyclopédie a été réalisé en 1995 et a d'emblée dépassé les ventes de la version papier. 100 000 CD-Rom se sont vendus depuis trois ans (soit une moyenne de plus de 30 000 par an contre 20 000 pour la version papier dans les années 70 et 80) au prix unitaire de 2000 F, puis de 350 F

pour le disque d'actualisation. Il est à noter qu'une version actualisée est disponible chaque année alors que l'actualisation de l'encyclopédie « papier » n'intervenait que tous les sept ans. Par ailleurs, l'apparition du CD-Rom a rendu plus intense l'usage de l'encyclopédie. Deux raisons à cela : l'utilisation du CD-Rom est plus simple et la clientèle concernée est acquise aux bienfaits du support numérique et de l'informatique domestique.

Le CD-Rom est équipé d'une « clé » qui se branche sur l'ordinateur et identifie l'utilisateur afin de limiter les copies. Le piratage existe tout de même et oblige l'éditeur à innover chaque année afin de rendre caduques, sur un plan technologique et au niveau du contenu, les versions précédentes. Cette attitude offensive contraste avec la tradition de l'encyclopédie longtemps protégée par l'impossibilité de photocopier la version papier.

Le CD-Rom de l'Encyclopædia Universalis est vendu par correspondance.

• **Internet** : l'Encyclopædia Universalis va mener une expérience d'utilisation de sa base sur Internet auprès de 200 lycées. Louis Lecomte indique qu'Internet est, pour une encyclopédie, séduisant sur un plan technique mais aléatoire au niveau commercial. En effet, Internet permet une extension infinie du contenu, répondant à l'objectif d'une encyclopédie. Ce réseau correspond également au mode d'utilisation de l'encyclopédie, dans la mesure où chaque consultation ne porte que sur une part infime du corpus dont le stockage physique, sous forme de CD-Rom ou en version papier, ne s'impose pas. Cependant, la question de la rémunération de ce service se pose : paiement à l'acte ou sur abonnement (l'abonnement au site de Britannica coûte 70 \$ par an).

La dimension symbolique n'est pas à négliger dans la mesure où l'attachement à la présence physique de l'encyclopédie sur

les rayonnages de la bibliothèque familiale se retrouve, de manière exacerbée, dans le CD-Rom qui, en offrant la possibilité de bâtir ses propres répertoires ou recherches, permet de personnaliser son rapport à l'encyclopédie. Internet est sous cet angle beaucoup plus anonyme et présuppose un rapport utilitaire à l'encyclopédie dans lequel la dimension symbolique intervient peu.

Louis Lecomte ajoute que le « papier » ne lui paraît plus être le support adapté pour conserver des données volumineuses. Il demeure précieux et sans doute irremplaçable pour la conservation de données en quantité plus restreinte (1 000 à 2000 pages, un seul volume, plus maniable...). Dans cette dernière hypothèse, le livre n'est pas concurrencé par l'édition électronique.

L'avantage du multimédia réside pour sa part dans la possibilité de suggérer à l'utilisateur un parcours, une évolution, de « pousser » vers lui des informations.

Audition de François MAHIEUX,  
ancien Directeur des affaires techniques  
et des études du CSA,  
Directeur de cabinet du Président  
Directeur Général de la RATP,  
le 06/11/98

On peut retenir de l'intervention de François Mahieux les idées suivantes :

### **1. Le rêve du tuyau universel d'information**

Depuis 25 ans les ingénieurs rêvent d'imiter, pour l'information, ce qui a été réussi pour l'énergie avec le branchement universel sur l'électricité, donner à chaque usager la possibilité de se brancher sur un réseau universel d'information.

### **2. Vers une société de l'information**

Pour la première fois en France, cette année, la FNAC vend davantage de micro-ordinateurs que de téléviseurs.

### **3. Une accélération des évolutions technologiques qui bouscule la société**

Nous sortons d'un rythme d'évolution qui accompagnait le renouvellement des générations, pour entrer dans un rythme d'évolution qui s'accélère et dépasse celui du renouvellement des générations, communiquant ainsi à l'ensemble de la société une véritable onde de choc.

### **4. De la difficulté de projeter demain à partir d'aujourd'hui**

Les innovations ne servent pas toujours à ce pour quoi elles étaient prévues.

## **5. La télévision haute définition est en panne**

Le public préfère davantage de programmes de qualité technique moyenne, plutôt que des images de grande qualité.

## **6. Des facteurs « pratico-pratiques » peuvent contribuer à freiner ou à accélérer des équipements**

La télévision haute définition se conçoit difficilement sans écrans de plus grande taille et dans le format 16/9 (format écran de cinéma) plutôt que 4/3 (format actuel), mais au-delà d'une taille 1,33 m x 0,74 m, ces écrans ne peuvent plus passer par les portes, au moins tant que des écrans plats ne sont pas disponibles !

## **7. Des comportements variables selon les continents**

L'Européen n'a longtemps disposé, en règle générale, que d'un récepteur TV par habitation, l'Américain des USA dispose plutôt d'un récepteur par pièce, ce qui entraîne des attitudes de consommation très spécifiques d'une côte à l'autre de l'Atlantique.

## **8. Dans les médias, le nouveau ne tue pas forcément l'ancien, mais le redistribue**

Ainsi avec l'arrivée de la télévision, la radio est-elle devenue un média du matin.

## **9. Les compatibilités de consommation des médias**

Radio et livre ne sont pas incompatibles, alors que télévision et téléphone le sont.

## **10. Liaison continue et liaison discontinuée**

Dans le domaine des télécommunications, les liaisons continues sont plus confortables mais beaucoup plus consommées.

trices d'espace sur les réseaux. Les liaisons discontinues introduisent un risque d'indisponibilité mais permettent une utilisation plus intense des réseaux.

### **11. Information et transport de l'information**

L'information ne peut se réduire à son seul contenu lorsque l'on veut la faire circuler. À son contenu d'information informante est associée une information de gestion, son adresse et son mode de navigation, de la même façon que la matière peut s'analyser d'un point de vue corpusculaire ou d'un point de vue ondulatoire.

### **12. La gestion des télécommunications, c'est la gestion d'un risque**

Celui que tous les usagers potentiels appellent au même moment, d'où la nécessité d'adapter les tuyaux et d'accélérer les débits.

### **13. Aujourd'hui, Internet ne peut pas porter des images de bonne qualité animées et sonorisées en temps réel**

Pour une raison simple, le temps de chargement est supérieur au temps d'écoute.

### **14. Vers une accélération des changements dans le domaine de l'informatique**

Cette tendance semble actuellement inéluctable, avec toutes les questions que peuvent poser la juxtaposition de plusieurs générations de matériels et la nécessité de permettre aux matériels les moins récents de fonctionner.

### **15. Faire faire le service par le client et le lui faire payer**

Ainsi par exemple faire réaliser les opérations de saisie d'information par le client, sans lui ristourner l'économie obtenue.

## **16. La qualité d'usage de l'information est dans les services annexes**

Ainsi, par exemple, tout ce qui pourra contribuer à faciliter la navigation d'une information et notamment tout ce qui peut avoir trait au descriptif de l'information. Ces questions sont du ressort de la post-production.

## **17. Les technologies qui sont dominantes et celles qui ne le sont pas**

Une technologie peut être au point et ne pas percer pour autant ; pour être largement adoptée, une technologie doit être largement portée (consortium de fabricants, réponse à des normes, etc.), le CD-I de Philips est une bonne illustration de technologie non dominante.

## **18. L'avènement des innovations dépend non seulement des évolutions technologiques elles-mêmes mais d'accords**

entre pays et/ou entre constructeurs : les batailles de normes en sont une illustration.

## **19. L'influence technologique ne s'exprime pas en terme de taille mais de pertinence**

Les évolutions du PC et de Windows 98 n'ont fait que s'aligner sur des voies ouvertes par le Macintosh depuis une quinzaine d'années, de même on a oublié aujourd'hui que la « souris » est une invention de Hewlett-Packard.

## **20. Le baladeur virtuel permettant de lire le livre numérique, c'est pour quand ?**

Il est très difficile de se prononcer, néanmoins le nombre d'une dizaine d'années a été avancé.

## Audition de Karsten DIETRICH, Directeur des programmes de [France Loisirs](#), le 04/12/98

Avec le Minitel, France Loisirs expérimente, depuis 12 ans, un premier mode de commerce électronique grâce auquel il réalise un chiffre d'affaires de 100 millions de francs correspondant aux commandes de 200 000 acheteurs, soit 7 % seulement de ses 4 millions d'adhérents.

Le site Internet de France Loisirs est, pour sa part, ouvert depuis mars 1998. Il fait actuellement l'objet, chaque mois, de 35 000 visites et de 1 500 commandes en moyenne (réservées aux abonnés de France Loisirs). Karsten Diettrich estime que les perspectives les plus optimistes permettent seulement d'envisager 15 000 à 20 000 commandes mensuelles d'ici deux ans. Les objectifs de ce site sont doubles en fonction de la cible retenue. Pour les adhérents, il s'agit de moderniser l'image du club, de fidéliser et de renforcer le sentiment d'appartenance à celui-ci et d'offrir un nouveau canal d'achat aux utilisateurs du Minitel, reconnus comme étant les premiers utilisateurs du site. Pour les non-adhérents, la présence de France Loisirs sur Internet vise à élargir la cible du club en rajeunissant l'audience et en recrutant des adhérents à l'international ainsi qu'en ouvrant les ventes au-delà du cercle des seuls adhérents.

La volonté de valoriser une image de modernité explique les raisons pour lesquelles France Loisirs présente ou présentera dans son catalogue les modèles d'appareil électronique à écran plat (RocketBook, SoftBook, EveryBook) qui permettent de télécharger des textes à l'écran et de les entreposer dans des unités de stockage. Il s'agit bien là d'une opération de relations publiques puisque ces appareils, d'un coût élevé, sont appelés à être rapidement obsolètes alors que certains d'entre eux ne sont même pas encore sur le marché et semblent éloignés des attentes des clients de France Loisirs.

Ainsi, un appareil tel que le RocketBook, qui pourra stocker jusqu'à 4 000 pages de textes (100 000 pages annoncées pour le SoftBook...), s'il paraît indéniablement viable sur un plan technique, l'est sans doute moins sur un plan économique et pas du tout sociologiquement.

Karsten Diettrich reconnaît que l'ouverture d'un site sur Internet répond avant tout à une logique de marketing permettant « d'afficher une modernité ». Il ne s'agit pas pour France Loisirs de devenir une librairie virtuelle sur le modèle d'Amazon mais d'offrir un nouveau canal d'achat à ses adhérents pour le même nombre d'ouvrages (300 à 400) constituant une offre présélectionnée au sein de laquelle le client peut facilement se retrouver. Le raisonnement fut en son temps identique pour le CD-Rom qui n'a jamais trouvé son public parmi les abonnés à France-Loisirs, contrairement à la vidéo dont la diffusion s'est étendue beaucoup plus rapidement à partir de couches de la population plus populaires.

Aux dires mêmes de Karsten Diettrich, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant d'atteindre la clientèle « classique » de France-Loisirs composée à 80 % de femmes (les études montrent que celles-ci sont moins familiarisées avec l'informatique domestique) et à 60 % de personnes ayant des revenus inférieurs à 10 000 francs. Sans compter le fait que seuls 3 à 4 % des foyers français sont équipés d'un accès à Internet.

Internet offre un atout supplémentaire vis-à-vis du consommateur qui est invité à s'exprimer et que l'on peut suivre en affichant la volonté de le prendre au sérieux. Il apporte, en dehors du commerce à proprement parler, une interactivité qui peut aller jusqu'à l'écriture d'un roman interactif sur le modèle de l'expérience menée avec Yann Quéffelec.

Plus globalement, Karsten Diettrich estime qu'Internet peut représenter un réel atout pour des éditeurs ou des libraires

spécialisés en leur offrant notamment la possibilité d'atteindre une clientèle installée à l'étranger. Par contre, ce réseau ne peut, selon lui, remplacer des libraires de proximité offrant une gamme de services étendus, « le virtuel restant le virtuel ». Le représentant du Seuil prolonge ces réflexions en indiquant que la présentation de deux livres de cette maison d'édition sur le site de « 00h00 » n'a pas donné lieu à un nombre d'achats significatif (moins de 50 pour plus de 75 000 en librairie) ni à des téléchargements. L'impact médiatique compte davantage pour l'éditeur que le nombre de ventes réelles. Le consommateur, pour sa part, vient sur le site « se promener », se renseigner, bénéficier des liens possibles avec d'autres sites abordant les thèmes traités dans les ouvrages présentés, mais, en cas d'achat, privilégie la librairie.

Cette analyse s'applique à France Loisirs qui réalise 55 % de ses ventes en magasin mais également à la FNAC, à Decitre ou au Furet du nord qui utilisent Internet comme un outil de marketing destiné à « rabattre » la clientèle vers les magasins où elle est incitée à effectuer des achats d'impulsion. Il faut également compter avec des habitudes d'achat par correspondance bien moins ancrées dans les habitudes des consommateurs français que, par exemple, de leurs homologues américains (15 % du commerce américain s'effectue par correspondance contre 3 % en France).



Audition d'Antoine BEAUSSANT, Président,  
Bertrand DELCROS,  
Président de la commission juridique  
et Laure de LATAILLADE, Directrice  
du [Groupement des éditeurs de services  
en ligne \(GESTE\)](#),  
le 13/04/99

Le GESTE est une association professionnelle représentant les éditeurs de services en ligne (minitel, audiotel, Internet). Il est composé pour moitié de grands groupes de communication et de médias, pour moitié de sociétés opérant dans le secteur des nouvelles technologies (« start-up »).

La principale préoccupation du GESTE est de valoriser et de développer les contenus diffusés en ligne qui représentent la véritable valeur ajoutée au moment où les technologies sont banalisées et disponibles soit gratuitement soit à prix bas. Le GESTE a mis en place quatre commissions : juridique, presse en ligne (réfléchit sur l'équation économique de l'édition en ligne, aux mesures d'audience, au rôle de la publicité...), systèmes de paiement et stratégies de distribution, kiosques (nouveaux opérateurs, minitel, audiotel...).

Les thèmes de travail de la commission juridique sont les suivants : propriété intellectuelle, données publiques, informations personnelles diffusées par les entreprises, régulation, nommage. En matière de propriété intellectuelle, le GESTE s'inscrit en faux contre la tendance d'un certain nombre d'opérateurs d'Internet à considérer que dans la société de l'information, les droits d'auteurs n'existent pas. Reconnaisant la légitimité de la propriété intellectuelle, le GESTE négocie avec les auteurs (notamment le SESAM qui fédère les différentes sociétés d'auteurs) dans un souci de simplification des procédures qui devrait permettre d'appliquer la législation actuelle à Internet. Dans cet esprit, le GESTE pré-

conise de s'orienter vers des logiques de forfaits et de guichet unique permettant de ne pas avoir à traiter œuvre par œuvre, ce qui serait difficilement compatible avec la fluidité et le caractère prolifique des informations circulant sur Internet. Dans le même souci de simplification, le GESTE recommande de ne pas faire peser de charges de comptabilité trop importantes sur les éditeurs en ligne, beaucoup d'entre eux ne disposant pas des moyens d'assurer une gestion lourde. Concernant les tarifs devant rémunérer le droit d'auteur, le GESTE est favorable à des montants peu élevés, misant plutôt sur le développement quantitatif de la diffusion des œuvres. « Plus on arrivera à fluidifier les flux et les fonds (données publiques, fonds de la BNF...), plus on assurera la présence de la France dans la société de l'information ».

- **Données publiques** : L'accès aux « données publiques essentielles » doit être, aux yeux du GESTE, égalitaire et faiblement payant. Si l'État propose des services à valeur ajoutée, il doit le faire dans des conditions de concurrence équitable à l'égard des opérateurs.

- **Équation économique d'Internet/gratuité** : selon le GESTE, la gratuité des contenus est le résultat du lobbying des grands groupes de télécommunications qui ont intérêt à ce qu'il y ait le plus de flux possible, sachant que ce sont les contenus qui font le flux. Or, il paraît paradoxal que, dans la société de l'information, la seule chose gratuite soit justement l'information. C'est notamment en sécurisant les paiements et en diversifiant les modes (les administrations, par exemple, ne peuvent régler par carte de crédit) qu'Internet trouvera une équation économique équilibrée. Le financement par la publicité n'est pas une panacée, tel que le montre l'exemple américain où les tarifs de publicité ont chuté sous l'effet de la raréfaction des annonceurs et de leurs exigences accrues. Rappelons que l'on compte seulement 113 millions de recettes publicitaires sur le Net français et que l'on dénombre dans notre pays au mieux 7 millions d'utilisateurs

d'Internet pour 70 millions aux États-Unis. Le GESTE réfléchit avec les sociétés d'auteurs à des systèmes de forfaits sous la forme, par exemple, de jetons donnant droit à l'exploitation d'un certain nombre d'œuvres par mois. Ces systèmes ne sont pas exclusifs d'autres modes de rémunération nécessitant le marquage des œuvres.

- **Projet de Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique** : le GESTE défend le développement de modèles d'auto-régulation ou de co-régulation (cf. rapport Conseil d'État). Il se déclare par conséquent favorable à la mise en place d'un Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique qui serait un lieu paritaire destiné à rapprocher les points de vue des différents opérateurs ou à régler des différends.

- **Internationalisation** : le caractère mondial d'Internet pose le problème de l'application des lois nationales. Le GESTE se dit réticent à l'application de responsabilités en cascade permettant, par exemple, aux tribunaux de condamner l'hébergeur lorsqu'ils ne sont pas en mesure d'atteindre le responsable du site. Sur la question du droit applicable, le GESTE estime qu'il est inopérant de retenir le droit du pays de réception car cela signifierait qu'un site doit se conformer à l'ensemble des législations nationales. Si le site est identifié par rapport à un pays (.fr, monnaie, langue...), la législation de celui-ci devrait toutefois s'appliquer.

- **TVA** : le GESTE ne voit pas de raison d'appliquer des régimes distincts au livre physique et au livre numérique. Mais jusqu'où un livre sur Internet est-il encore un livre ?



Audition d'Alain PIERROT,  
Directeur de la mission « activités en ligne »  
chez Hachette Livre,  
le 15/12/98

Alain Pierrot estime que les nouvelles techniques d'information et de communication ne remettent pas radicalement en cause la fonction de l'éditeur. Il s'agit toujours de découvrir, de mettre en forme et de valoriser des fonds et des talents méritant d'être « publiés » (« ce qui compte, c'est le marché, ce n'est pas la technologie »). Sa mission chez Hachette consiste ainsi à identifier les fonds et les services pouvant être exploités sous forme de CD-Rom ou « on line » et de titulariser les droits qui s'y rapportent. Alain Pierrot insiste sur le fait que le métier d'éditeur a vocation à se diversifier, notamment grâce au développement d'offres de services, qui se traduit, par exemple, par la mise en place de formations pédagogiques pour enseignants. Le principal avantage du livre numérique réside dans le fait qu'il permet de conjuguer contenu et service, d'ajouter une plus-value au texte lui-même. Le recours au livre numérique sera dès lors plus pertinent dans les secteurs du livre pratique, du guide touristique ou du livre juridique où les éditions sont rapidement obsolètes et justifient la création d'un environnement qui paraît moins pertinent dans le cas de la fiction ou des sciences humaines.

Le marché du multimédia peut se décomposer en trois types de produits : les produits à usage collectif ou convivial (télévision, console de jeux...), faiblement interactifs, les objets de productivité personnelle (ordinateur) et les produits nomades (palm pilot...). Au sein de ce marché, la stratégie d'Hachette ne vise pas la création d'une librairie virtuelle mais, en s'appuyant sur les circuits de distribution traditionnels, l'exploitation du support le mieux adapté en fonction du contenu. À cet égard, les nouveaux supports paraissent à l'heure actuelle

convenir davantage aux lectures utilitaires (gros corpus, textes nécessitant des liens) qu'aux « lectures plaisir ». C'est la raison pour laquelle Hachette ne croit pas à la viabilité du livre imprimé à domicile à partir de sa version numérique. Sa stratégie industrielle l'amène plutôt à s'intéresser à des impressions à la demande, le cas échéant de façon décentralisée ce qui permettrait de ne pas court-circuiter le réseau de distribution traditionnel, de maintenir la fonction de prescription et la dimension de proximité du libraire et d'éviter la lourdeur de l'impression à domicile (feuilles volantes, fournitures coûteuses...). Le principal avantage de ce système réside dans la diminution des frais de stock (« le livre numérique, c'est aussi un livre dont le stock est virtuel »). Alain Pierrot illustre son propos par l'expérience de l'éditeur britannique de livres scientifiques Mac Millan qui publie des ouvrages en lançant des souscriptions et assure une réimpression à la demande grâce à la technologie numérique.

Ces technologies peuvent également être utilisées par les éditeurs pour présenter leurs catalogues aux libraires, sachant que le développement de la production ne permet ni au libraire ni au représentant de lire l'ensemble des nouveautés (Hachette propose en moyenne 170 titres dans son office hebdomadaire).

Alain Pierrot conclut son propos en indiquant que si le numérique ne bouleverse pas la fonction centrale de l'éditeur, il peut par contre faire évoluer ses modalités d'intervention et favoriser le croisement de différents métiers. Il en va ainsi du on-line qui, avec son système d'abonnements et de financement par la publicité, se rapproche de la presse.

## Audition d'Alain BENECH, Directeur-Fondateur de la Librairie « Interférences », le 04/12/98

Alain Benech souligne l'illusion d'offre plurielle procurée par la multiplication des librairies virtuelles utilisant toutes la même base bibliographique (Planète livres-Magnard-CELF : 350 000 livres disponibles). Seuls changent l'habillage ou la « vitrine ».

Les évolutions industrielles des deux grandes librairies virtuelles américaines, Amazon et Barnes and Noble, et notamment le rachat du distributeur Ingram (dont l'un des clients se trouve être Amazon) par B. and N., font craindre de voir certaines nouveautés distribuées exclusivement par cette librairie virtuelle, transférant ainsi un pouvoir accru à « l'aval » de la chaîne du livre. Par ailleurs, il est faux de croire que ces grandes librairies virtuelles offrent des tarifs moins élevés puisque, si les best sellers sont effectivement moins chers, le prix des autres types d'ouvrages est plus élevé. La stratégie de ces opérateurs serait donc double : accepter « un îlot de perte dans un océan de profits » et viser à acquérir, à long terme, un monopole permettant de réviser l'ensemble des prix à la hausse.

Alain Benech a ouvert un site depuis 1995 partant du constat que sa clientèle, constituée notamment de bibliothèques et d'universitaires étrangers, utilisait déjà majoritairement Internet et qu'elle jugerait avantageux de centraliser ses commandes sur un seul site plutôt que d'avoir à se connecter sur les sites de plusieurs éditeurs. Les ventes par Internet représentent aujourd'hui 5 % de son chiffre d'affaires. Il tient toutefois à relativiser la portée et l'image d'Internet qui, sur de nombreux plans, n'est rien d'autre qu'une VPC améliorée, avec ses contraintes logistiques (paquet, envoi, facture, transport,...), ses problèmes de règlement... Il rappelle en outre que 95 % des utilisateurs d'Internet ne se servent que de la messagerie.

Le site Internet d'un libraire doit offrir des services que les autres ne peuvent pas rendre. C'est ainsi qu'Alain Benech a pris l'initiative de regrouper sur son site les catalogues des éditeurs et des bibliothèques présents sur Internet et de proposer de nombreux liens. Il faut donc savoir se distinguer au milieu de la masse de propositions que contient le Web, offrir un service inédit et pertinent (importance de la mise à jour) et s'adapter à son marché et à sa clientèle. En poussant la logique jusqu'à son terme, pourquoi ne pas envisager de voir se délocaliser ce type de librairies spécialisées, quitte à envisager une plate-forme de distribution commune à ces commerces « virtuels » ?

Audition d'Olivier DONNAT,  
Chargé des études sociologiques au [Ministère  
de la Culture et de la Communication](#),  
le 13/11/98

Olivier Donnat a notamment en charge l'enquête sur les pratiques culturelles des Français, réalisée tous les huit ans. Entre 1973 et 1997, les évolutions majeures sont les suivantes :

- **explosion des pratiques audiovisuelles** (télévision, magnéscope, radio, écoute de la musique, micro informatique). Huit jeunes sur dix écoutent de la musique tous les jours. Cette tendance correspond à un mouvement générationnel. Cela signifie que de plus en plus les jeunes n'abandonnent pas, au fur et à mesure de leur avancée en âge, leurs goûts musicaux de l'adolescence au profit de genres dits adultes (jazz, classique...), ces derniers ayant par conséquent de plus en plus de difficultés à conserver leur public ;
- **l'explosion des pratiques audiovisuelles n'a pas entraîné de repli sur le domicile**, les Français sortant de plus en plus pour exercer leurs pratiques culturelles ;
- en 1997, **20 % des ménages sont équipés d'un ordinateur**, dont la moitié d'un lecteur de CD-Rom ;
- **la généralisation des pratiques s'accompagne d'une diversification des usages**. Un nombre croissant de personnes regarde la télévision, écoute de la musique, utilise Internet mais leurs usages en sont de plus en plus différents ;
- la diversification des usages est favorisée par le **développement de l'usage de la télécommande et de la « souris »** qui rend immédiatement disponibles des types d'offres extrêmement différents. En 1989, 35 % des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête "pratiques culturelles" déclaraient

utiliser une télécommande ; ils sont 85 % en 1997. S'agit-il là du nouveau mode d'accès au savoir, symbolisé par l'émergence du numérique ?

- cette évolution favorise le « **zapping** » (« surfer » sur Internet) dont le développement peut sans doute contrarier le rythme continu et lent de la lecture. Cette évolution mérite toutefois d'être nuancée, par exemple par le nombre croissant de cassettes vidéo dans les foyers qui reflète une volonté de **capitalisation** des images.

Les pratiques culturelles ont tendance à s'inscrire dans une accélération de la temporalité, ce qui implique une difficulté de plus en plus grande à dégager suffisamment de temps pour s'investir dans un ouvrage volumineux.

Il n'est pas certain que la micro-informatique se développe à un rythme aussi rapide que le magnétoscope car le coût demeure élevé et cette pratique nécessite d'avoir un usage spécifique d'Internet. Il faut du temps, de l'argent et de l'envie.

L'évolution des pratiques de lecture est particulièrement marquée par la diminution régulière, depuis 1973, du noyau des forts lecteurs (ceux qui déclarent lire plus de 25 ouvrages par an) :

- les jeunes comptent de moins en moins de forts lecteurs, y compris chez les jeunes filles, ce qui est nouveau ;
- la lecture diminue au fur et à mesure de l'avancée en âge (contrairement aux pratiques audiovisuelles) ;
- la baisse de la lecture est actuellement partiellement masquée par le niveau de lecture des plus de 45 ans, plus élevé que dans les générations précédentes ;
- toutefois, la valeur symbolique du livre étant de moins en moins forte auprès des jeunes, il y a fort à parier que ceux-ci

ont, d'une enquête à l'autre, de moins en moins tendance à surestimer le nombre de livres qu'ils ont lus ;

- la baisse du nombre de forts lecteurs contribue à gonfler le contingent de faibles lecteurs alors que la proportion de personnes déclarant n'avoir lu aucun livre au cours des 12 derniers mois (25 %) est stable depuis 1981 ;
- la baisse de la lecture est plus nette chez les garçons que chez les filles. La micro informatique et les jeux vidéo sont pour leur part majoritairement pratiqués par les garçons ;
- la lecture de livres pratiques ou liés à l'activité professionnelle se développe, ce qui ne sera pas sans effet sur le développement du livre numérique ;
- report d'une part des jeunes lecteurs sur la lecture de magazines ;
- pratiques de la lecture publique : en 1997, 1 Français sur 5 est inscrit dans une bibliothèque, 1 Français sur 3 fréquente une bibliothèque. Les bibliothèques constituent l'équipement culturel le plus fréquenté ;
- l'ensemble de ces évolutions est à analyser en tenant compte des progrès de la scolarisation.

Il y a vingt ans, 400 millions de livres étaient vendus en France chaque année ; ce chiffre est de 350 millions actuellement.

Ce qui était de l'ordre de la transgression dans la lecture a disparu. La lecture des jeunes se conforme de plus en plus au désir des parents ou aux prescriptions scolaires.

Caractère tribal d'Internet qui mêle un fort investissement de la part d'une communauté et un support identitaire.



## Audition de Pierre RAIMAN, Président-Fondateur de Montparnasse Multimédia, le 20/11/98

Pierre Raiman met l'accent sur la difficulté à définir les auteurs d'un produit multimédia, les auteurs crédités au titre de la propriété littéraire et artistique n'étant pas les seuls et, parfois, pas les principaux auteurs. La création multimédia est le plus souvent le fait d'une équipe (y compris l'informaticien qui prend une part importante dans la création) au sein de laquelle on peut difficilement répartir rigoureusement le travail de création. Que devient, dans ce nouveau contexte, la relation éditeur/auteurs ?

À plusieurs reprises a été évoquée la proximité entre la réalisation d'un CD-Rom et celle d'un film, l'un et l'autre faisant intervenir plusieurs niveaux de créateurs et pouvant entretenir un rapport similaire au livre lorsqu'il s'agit d'adaptation, ce qui est le cas pour le CD-Rom sur l'Histoire de France, largement inspiré des articles de l'Encyclopaedia Universalis. Cette origine justifie-t-elle que l'on parle de livre numérique ? Ce dernier pourrait se définir sur la base de son origine et de la présence d'une écriture, d'une mise en scène propre à l'informatique (comprenant de l'interactivité), donc d'une plus-value apportée au livre d'origine.

La présentation du CD-Rom par Pierre Raiman donne lieu à un certain nombre de critiques portant sur la nature du produit (« entre-deux » ni pour chercheurs ni pour lecteurs « classiques »), sa finalité (« fantasme » car préjugé de l'appétit de l'utilisateur alors que les enquêtes montrent que les gens lisent de moins en moins, préjugé également de la capacité à être en même temps lecteur et auteur). Pour quelles raisons un changement de support permettrait-il de créer des lecteurs savants ayant retrouvé de la curiosité et le goût d'apprendre ? Pourquoi faire croire aux gens qu'ils ont la capacité à utiliser toutes les

potentialités d'un tel produit ? De quelle manière, sous couvert d'interactivité et de personnalisation des contenus, dirige-t-on en fait la réception des connaissances par l'utilisateur ? La « métalecture » va-t-elle prendre le pas sur la lecture ?

Pierre Raiman justifie sa démarche en partant des dysfonctionnements du système éducatif et des bouleversements introduits par la présence inédite d'une même machine, l'ordinateur, à l'école, au travail et au domicile. L'informatique permet de reconstruire un savoir et une didactique en étant présente dans ces trois sphères et en aidant l'utilisateur à se bâtir sa propre culture et à se repérer dans une information de plus en plus complexe et diverse.

Est-il utile, avec un tel CD-Rom, de maintenir une version papier ? Ce CD-Rom modifie-t-il le rapport à la lecture, ne serait-ce que par le temps nécessaire à passer devant l'écran ou par la capacité à se déplacer (voire se disperser) entre plusieurs supports (texte, peinture, cinéma, musique,...) ? Modifie-t-il également le rapport à l'imaginaire ?

Avec l'apparition de produits tels que le CD-Rom sur l'Histoire du XX<sup>e</sup> siècle, que deviennent les fonctions de l'école ? Certains intervenants soulignent le risque d'une « techno-école » où le « copier-coller » et la maîtrise de techniques remplaceront l'apprentissage des connaissances. Selon d'autres, beaucoup d'ouvrages parascolaires permettent déjà aux élèves de faire des exposés sans lire de textes et l'intérêt du CD-Rom réside dans sa capacité à organiser une somme considérable d'informations en suscitant chez l'utilisateur une activité intellectuelle stimulante. D'autre part, il n'existe pas de savoir qui ne soit déjà organisé par des « médiateurs » (éditeurs, professeurs, auteurs, journalistes, parents,...). N'est-il pas toutefois contradictoire de constater que l'école allège ses programmes au moment où sont offerts sur le marché des produits d'une complexité croissante ? Qui va apprendre à utiliser ces produits, à penser à partir des connaissances qu'ils apportent ?

Audition de Philippe BEAUVILLARD,  
Directeur Général adjoint de la Société  
des auteurs et compositeurs dramatiques  
(SACD),  
le 13/04/99

- Copie numérique : les sociétés d'auteurs mènent une réflexion collective sur cette question. En l'absence actuelle de dispositif technique fiable interdisant la copie des œuvres protégées, la SACD préconise, en application de la loi existante, la mise en œuvre, pour la copie numérique, du droit à rémunération qui s'applique à la copie analogique. Mais sur quoi baser la redevance et comment en fixer le montant ? La copie numérique est si parfaite qu'il ne s'agit peut-être plus d'une copie mais véritablement d'un nouveau mode de distribution qui doit être traité en tant que tel par l'ensemble des ayants droit. En outre, il ne s'agit plus d'asseoir cette rémunération sur un nombre limité de supports dédiés à la reproduction des œuvres mais bien de l'étendre à l'utilisation de tous les supports numériques susceptibles, parmi des usages multiples, de permettre cette reproduction.
- Si Internet conservait une logique de gratuité en matière de circulation d'œuvres protégées, la création ne serait plus rémunérée et du même coup condamnée à disparaître. La SACD juge prioritaire la mise au point de techniques d'identification des œuvres et cite à ce propos le projet de norme ISAN (International Standard of Audiovisual Number), en discussion sur le plan international dans le cadre de l'ISO. Ce numéro serait intégré à l'image numérique afin d'identifier l'œuvre circulant sur Internet. Reste le problème complexe des outils de surveillance et des moteurs de recherche destinés à recenser les œuvres ainsi « marquées ».
- Plus généralement, la SACD considère que le numérique constitue véritablement un nouveau mode d'exploitation des

œuvres qui, dans le domaine du livre, devra faire l'objet soit d'une extension des contrats d'édition, et/ou d'une gestion collective. Pour ce qui concerne ses répertoires, ce constat amène la SACD, notamment dans le cadre de SESAM (regroupement des sociétés) à négocier avec les éditeurs en ligne des forfaits permettant l'exploitation des répertoires des sociétés d'auteurs.

- L'édition théâtrale constitue un autre objet de réflexion pour la SACD qui rappelle qu'il s'agit là d'un secteur très fragile pour lequel l'impression numérique de tirages limités pourrait offrir des opportunités intéressantes.

Audition de Marie-Anne FERRY-FALL,  
juriste à la Société Civile des Auteurs  
Multimédia (SCAM),  
le 15/03/99

## 1. Présentation de la SCAM

Cette Société a été créée en 1981, dans la mouvance de la Société des Gens de Lettres (SGDL).

La SCAM, aujourd'hui totalement distincte de la SGDL, compte 14 000 membres (auteurs de documentaires audiovisuels et radiophoniques, auteurs de l'écrit, photographes, auteurs d'images de synthèse, auteurs de programmes multimédias) et a perçu 230 MF en 1998. Actuellement, environ 400 auteurs de la SCAM travaillent dans le milieu du CD-Rom.

## 2. L'état des constatations actuelles de la SCAM

### • Les nouvelles technologies et le risque de remise en cause des droits des auteurs

Comme à chaque apparition de nouvelles technologies, les droits des auteurs sont remis en cause dans le cadre du numérique. Cette remise en cause est différente selon qu'il s'agit d'œuvres traditionnelles (textes, œuvres audiovisuelles...) ou d'œuvres nouvelles (CD-Rom, sites Internet...).

En ce qui concerne les œuvres traditionnelles, leur mise à disposition du public par le biais des nouvelles technologies présente deux risques pour les auteurs : le premier concerne le statut de l'œuvre puisque les possibilités techniques et les perspectives économiques conduisent les sociétés de télécommunications à envisager les créations comme des biens et services commerciaux et non, comme des œuvres. La notion de contenu devient plus quantitative que qualitative.

Le second risque découle de la modification de la chaîne économique qui mène de l'auteur au lecteur ou au spectateur. Il peut notamment être illustré par l'exemple suivant, pris dans le cadre du « livre numérique ». Certains éditeurs traditionnels organisent une diffusion simultanée des œuvres littéraires, par la voie de l'édition traditionnelle et par voie de téléchargement de fichier numérique. Or, économiquement (et éventuellement du fait de la loi sur le prix unique du livre), il est prévu que le coût final de l'acquisition d'un livre ou du téléchargement du fichier informatique soit le même pour le lecteur. Dès lors, en admettant que le prix moyen d'un livre dans le commerce est de 120 francs, le prix du fichier sera à 55 francs car le lecteur aura également à sa charge le coût de l'impression individuelle (papier, imprimante, encre...). Si donc le contrat d'édition de l'auteur prévoit pour ces 2 cas, une rémunération de 10 % du prix de vente, il sera rémunéré 12 francs dans le premier cas et 5,50 francs dans le second. Ces nouveaux modes de diffusion impliquent donc que les auteurs soient vigilants et que soient revus certains usages.

Quant aux œuvres nouvelles, les deux risques découlent de la négation de la qualité d'auteur et de la faiblesse économique des nouveaux secteurs de création (pour les programmes culturels).

La négation de la qualité d'auteur a plusieurs origines :

- la matière est nouvelle, de nouveaux métiers sont créés, et la nécessité de solutions rapides et simples conduit à rattacher ces métiers dans le corps des techniciens plutôt que dans celui des auteurs
- nombreux sont les producteurs de programmes multimédias qui découvrent les métiers de la création et n'ont pas l'expertise des règles juridiques de ce domaine
- « l'atomisation » du milieu de la production dilue le lien unissant traditionnellement auteurs et producteurs, voire des auteurs et des spectateurs.

Une simple visite chez un vendeur de programme multimédia le démontre : tous les coffrets mentionnent les logiciels avec

lesquels ont été réalisés les programmes. Combien mentionnent le nom des auteurs ? Or, pour le public, quelles sont les références qui seront prises en compte dans le choix des programmes : les outils utilisés ou les créateurs ?

Par ailleurs, l'économie du secteur n'est pas à maturité et ce sont bien évidemment les maillons les plus faibles qui en subissent les conséquences. En matière de CD-Rom la multiplicité des intervenants (auteurs, producteurs, éditeurs, distributeurs...) et le nombre peu élevé des ventes induisent souvent pour les auteurs des rémunérations dérisoires. Rares sont les auteurs qui peuvent vivre de leurs seules créations dans le domaine des programmes multimédias culturels.

Au seul regard de l'expérience de la SCAM, il semble que le budget de production minimal d'un CD-Rom culturel de qualité soit de 1 million de francs. Le tirage moyen est de 3 000 exemplaires. Le prix moyen des CD-Rom étant de 250-300 francs, et sachant que la TVA est à 20,6 %, cette activité atteint difficilement le point d'équilibre. On ne sait quelle est l'importance du facteur « qualité » (selon une opinion répandue, le contenu de nombreux CD-Rom serait souvent décevant) par rapport à d'autres causes, plus objectives.

On rencontre néanmoins de nombreuses demandes émanant de producteurs, souhaitant réaliser un CD-Rom et dont le cahier des charges comprend une règle inflexible : trouver des œuvres « libres de droits ».

### • **Les solutions mises en place**

En 1996, la SACEM, la SACD, la SCAM et l'ADAGP se sont regroupées au sein de SESAM afin de répondre au défi posé par les nouvelles technologies. Le principe est de permettre aux producteurs de programmes multimédias, d'obtenir en une seule démarche les autorisations relatives aux œuvres du

répertoire des 4 sociétés d'auteurs. Ainsi des formulaires déclaratifs, des contrats type et des tarifs sont mis à leur disposition, afin de simplifier la gestion des producteurs tout en préservant les droits des auteurs.

Ce guichet unique est d'autant plus efficace que les auteurs sont nombreux au sein des sociétés d'auteurs et ce, tant pour les œuvres nouvelles que pour les œuvres préexistantes.

En dehors de la musique et du logiciel de navigation, les sociétés d'auteurs considèrent que trois activités relèvent de la création en matière de programmes multimédias : la scénarisation interactive, la création de l'interface graphique et la réalisation. Néanmoins, le secteur manquant encore de repère, la terminologie au sein des équipes est variable et il est souvent nécessaire de recenser au cas par cas les intervenants ayant la qualité d'auteur. La notion de « chef de projet » par exemple, recouvre des réalités très diverses.

La rémunération des trois types d'auteur précités (scénariste, graphiste, réalisateur) est de 8 % du prix de vente abattu de 50 %. Le prix de référence est une moyenne puisque le CD-Rom ne dispose pas d'un prix unique, contrairement au livre. Néanmoins, l'économie du multimédia n'étant pas encore fixée, les tarifs sont évolutifs (ex : l'idée d'une assiette minimum de perception d'un montant de 140 francs aujourd'hui en vigueur, peut disparaître dans quelques temps).

### • **Le cas des sites Internet**

En n'envisageant que le Web, on se rend compte qu'il existe une grande variété de natures de sites sur Internet : commerce électronique, sites-vitrines ou « plaquettes interactives » pour entreprises ou associations, pages personnelles. Les budgets s'échelonnent de quelques dizaines de milliers de francs à plusieurs millions.

Quant aux œuvres, elles peuvent être affichées dès la connexion ou proposées sous forme de fichiers informatiques à télécharger gratuitement ou contre paiement.

La diversité des situations et l'évolutivité des contenus rendent donc nécessaires des concertations avec les acteurs de ce secteur afin de dégager des règles générales. Or, si les perspectives semblent prometteuses, personne ne peut dire, à l'heure actuelle, quelle sera l'économie et les modes de circulation des œuvres sur les réseaux.

SESAM élabore, à l'heure actuelle, avec le GESTE (groupeement des éditeurs en ligne), des solutions pour préserver les droits de chacun. Les avancées sont encourageantes. Néanmoins, à cause de la dimension internationale des réseaux, des interrogations subsistent sur le plan de la mise en œuvre plutôt que sur le plan des règles applicables, qui, elles, sont très claires. Ces interrogations découlent de l'internationalisation des diffusions. Cela concerne les droits d'auteur mais aussi toutes les règles de droit qui, sur Internet, s'appliquent dans un contexte international. Or, on connaît les difficultés qui existent pour harmoniser les législations des différents états.

En matière de droits d'auteur, les technologies de protection viennent au secours des ayants droit (auteurs, producteurs, artistes interprètes, éditeurs...). De nombreux travaux sont menés en matière d'identification des œuvres et devraient permettre de suivre l'utilisation des contenus et de repérer les contrefaçons.

D'une façon générale, les nouvelles technologies suscitent des questions qui sont loin d'être insurmontables. Il faut donc accepter d'être dans une phase de transition pendant laquelle des règles vont être mises en place. Cependant, ces changements ne nécessitent aucunement de remettre en cause la place et les droits des créateurs. La propriété intellectuelle a

su appréhender l'avènement de créations telles que les œuvres audiovisuelles, qui, elles aussi, nécessitent de nombreux intervenants et des compétences techniques, elle a su gérer la diffusion de masse par des moyens aujourd'hui classiques (édition, télédiffusion, radiodiffusion...), elle est donc à même de s'organiser pour les technologies numériques. Si les droits des auteurs sont défendus et si certaines dérives sont endiguées, les remises en cause actuelles cesseront.

Pour plus d'informations : site Web de la Scam : [www.scam.fr](http://www.scam.fr)

Audition d'Hervé PASGRIMAUD,  
Délégué général du [syndicat des éditeurs  
de logiciels de loisir \(SELL\)](#),  
le 25/03/99

**La TVA :** une directive européenne de 1992 donne la possibilité aux États d'appliquer leurs taux de TVA réduits à certains produits. Cependant, la majorité d'entre eux estime que le taux réduit doit essentiellement bénéficier aux produits de première nécessité. En outre, les produits multimédia ne figurent pas explicitement dans la liste des produits mentionnés par la directive de 1992 mais les droits d'auteur qui les protègent, si.

Concernant le CD-Rom, le SELL estime que le taux devrait être déterminé en fonction de la composante principale de ce produit, c'est-à-dire sur sa valeur incorporelle. Or, la directive de 1992, en mentionnant les droits d'auteurs, donne aux États la faculté d'en tenir compte pour appliquer le taux réduit.

**Droits d'auteurs :** le SELL défend l'idée selon laquelle la création interactive doit relever du régime de l'œuvre collective car la marque personnelle de chaque créateur n'est pas identifiable. Il insiste également sur son caractère fréquent d'œuvre composite et rappelle que, dans le régime du logiciel, les droits d'auteur des salariés sont dévolus à l'employeur.

Les producteurs Français de CD-Rom intègrent d'emblée la dimension internationale mais sont confrontés à d'autres producteurs agissant dans des pays de copyright, qui leur reconnaissent la titularité originaire de l'ensemble des droits.

**Édition électronique :** les éditeurs « papier » ne s'engagent pas tous, selon le SELL, dans un investissement durable dans l'édition électronique. Certains considèrent davantage ce mode d'édition comme un moyen d'exploiter leurs fonds. Le

SELL estime par ailleurs que ces éditeurs ont des difficultés à investir le domaine du multimédia à partir de leur culture traditionnelle du livre imprimé.

**Quelques données :**

- Il se produit en France 6 000 CD-Rom par an mais 5 % d'entre eux font 50 % des ventes.
- Les ventes de CD-Rom se répartissent comme suit :
  - hypermarchés : 50 %
  - magasins spécialisés culture/jeux vidéo (dont FNAC et Virgin) : 36 %
  - VPC, grands magasins, librairies : 4 %
  - autres : 10 %
- Prix moyen du CD-Rom :
  - hypermarchés : 184 F
  - magasins spécialisés culture/jeux vidéo (dont FNAC et Virgin) : 251 F
  - VPC, grands magasins, librairies : 278 F
- Nombre de titres mis en vente :
  - 1996 : 4 200
  - 1997 : 5 090
  - 1998 : 6 300
- Répartition des achats en volume :
  - art, culture (dont dictionnaires et encyclopédies) : 13 % (prix moyen : 289 F)
  - éducatif : 20 % (prix moyen : 246 F)
  - vie pratique : 16 % (prix moyen : 152 F)

Le CD-Rom a une durée de vie très courte du fait des évolutions techniques. Le gros du chiffre d'affaires d'un CD-Rom est ainsi réalisé sur deux mois. Il n'existe donc pas de logique de fonds, contrairement au livre, à de rares exceptions près et à condition d'actualiser techniquement l'œuvre au bout de 2 ou 3 ans.

## Audition de François COUPRY, Président et Arlette STROMZA, Directrice de la Société des Gens de Lettres (SGDL), le 09/04/99

La SGDL estime que les auteurs sont sans doute les premiers concernés par la problématique du livre numérique, au moins sur un plan affectif. Mais les auteurs demeurent partagés entre l'attachement à l'imprimé qui représente encore le signe de reconnaissance d'un auteur et les nouvelles opportunités offertes par le numérique, notamment dans des disciplines spécialisées, en sciences humaines ou en littérature de recherche par exemple. En tout état de cause, les auteurs devront à l'avenir pouvoir se considérer comme auteur même s'il n'y a pas de support papier – et donc pas de trace – ce qui ne va pas sans poser de problèmes au niveau de leur statut social.

C'est sans doute cet attachement à la forme imprimée qui explique que les auteurs aient pris conscience seulement récemment de la nécessité d'une rémunération pour la diffusion sur les réseaux. Le système de rémunération aujourd'hui réclamé par les auteurs pourrait prendre la forme d'un système de gestion individuelle, géré par l'éditeur électronique, ou d'une gestion collective sur le modèle actuel de la copie analogique. Cette dernière solution présenterait l'avantage de faciliter les contrôles, le principal problème étant l'application concrète du droit d'auteur. La SGDL souligne à cet égard la nécessité d'accords internationaux entre les sociétés de gestion collective.

Trois hypothèses sont envisageables en ce qui concerne les relations entre l'auteur et l'éditeur dans le cadre de la diffusion des œuvres sur les réseaux numériques :

- l'éditeur dispose de son propre site sur Internet. Dans ce cas, la répartition relève du contrat classique,

- l'auteur a son propre site : il récupère alors les sommes correspondantes auprès des gestionnaires des systèmes de paiement par cartes bancaires,
- l'auteur est publié par un éditeur électronique : un contrat est établi sur le modèle du contrat classique de l'édition mais la clé de répartition des droits pourrait être plus avantageuse pour l'auteur dans la mesure où, sur le numérique, les risques pris par l'éditeur sont moindres (pas de stocks, pas de fabrication, pas de transport, pas de retours...).

Le numérique peut favoriser l'émergence de sites personnels d'auteurs se passant d'éditeurs mais également valoriser la fonction de l'éditeur qui, débarrassé des soucis de la fabrication, de la diffusion et de la distribution, pourra de nouveau se consacrer au travail de création et privilégier la relation avec l'auteur. En outre, l'auteur aura sans doute toujours besoin de la caution intellectuelle et morale de l'éditeur. Le numérique, par conséquent, constitue, pour l'auteur, plus une évolution qu'un progrès.

Il ne fait guère de doute, pour la SGDL, que l'édition de livres imprimés perdurera, même si son champ pourrait être amené à se réduire à des produits de luxe.

La SGDL a par ailleurs tenu à étayer son propos par deux documents, une enquête sur Internet et le livre commanditée par ses soins et réalisée par le cabinet Médiangles, ainsi qu'une contribution sur la copie privée numérique, dont la teneur est retranscrite ici de manière synthétique.

- enquête sur Internet et le livre : comment lirez-vous demain ? (analyse de 2 500 réponses)

Les principaux enseignements de cette étude sont les suivants :  
– Internet est un vecteur de promotion du livre « papier » comme de la lecture en général : il fait découvrir des œuvres et des auteurs,

- la pratique de téléchargement de livres numérisés est encore balbutiante
  - 82 % des personnes interrogées estiment qu'un auteur devrait toucher des droits pour la diffusion de ses œuvres sur Internet,
  - pour une œuvre littéraire disponible à 100 francs, les internautes estiment à environ 50 francs le prix à payer pour une édition téléchargeable,
  - ce sont de nouvelles sociétés créées spécifiquement autour d'Internet qui distribueront ces livres numériques,
- une juste rémunération pour la copie privée numérique de l'écrit

La SGDL affirme que dans le contexte de la communication des œuvres littéraires par l'intermédiaire de sites d'éditeurs, de bibliothèques en ligne, de cyber-librairies, voire de CD-Rom ou de réseaux internes, les détenteurs de droits pourraient subir des préjudices du fait des possibilités ouvertes par la copie privée numérique. C'est dans cet esprit que la SGDL a proposé la création d'une nouvelle société d'auteur, la Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit (SOFIA), destinée à gérer les droits liés aux nouvelles formes d'exploitation des œuvres, dont la diffusion sur les réseaux numériques.

Certaines sociétés d'auteurs ou organisations professionnelles européennes défendent le droit exclusif de l'auteur et préconisent d'empêcher la copie privée numérique par des dispositifs techniques de marquage et de paiement à la demande. Une autre thèse consisterait à étendre au numérique le droit à rémunération (ou licence légale) adopté pour la copie privée sonore et audiovisuelle sur le mode analogique.

Selon la SGDL, la perception à la source d'une redevance forfaitaire sur les appareils et les supports permettant aux usagers ou aux groupes d'usagers de reproduire les œuvres présenterait l'avantage d'être facilement applicable et, par voie de

conséquence, davantage conforme au respect du droit d'auteur et aux exigences de gestion économique. L'idéal serait la conclusion de contrats généraux pour les droits d'auteur liés à l'écrit, tels que ceux que certaines sociétés de perception, comme SESAM, mettent en place avec les serveurs de contenus en lignes. Ces contrats pourraient être complétés par une redevance sur les supports, les appareils, voire les flux de communication.

## Audition de Serge EYROLLES, Président et Jean SARZANA, Délégué Général du Syndicat National de l'Édition (SNE), le 09/04/99

De l'avis du SNE, la révolution numérique projette les éditeurs dans un monde nouveau qui les oblige à repenser leur métier en amont et en aval :

- en amont dans les relations avec les auteurs, chez l'imprimeur avec la numérisation et l'impression à la demande et maintenant au cœur des maisons elles-mêmes avec la suppression éventuelle de l'impression et la diffusion en ligne des textes ;
- en aval avec un consommateur libre d'acheter de chez lui les livres édités dans le monde entier par l'intermédiaire des multiples librairies virtuelles capables de les lui livrer à domicile dans des délais de plus en plus courts.

La révolution numérique oblige également les éditeurs à se poser la question de l'application des principes traditionnels du droit d'auteur et de son évolution. C'est la raison pour laquelle le SNE appelle à une maîtrise de cette nouvelle chaîne d'exploitation.

### **1. Les CD-Rom**

Bien qu'en développement, le marché des CD-Rom culturels ne s'avère pas aussi porteur que les éditeurs pouvaient l'espérer car les investissements imposent des ventes élevées. L'importance des budgets et les recours à des savoir-faire spécifiques ont généralisé la pratique de co-éditions. Plusieurs éditeurs de CD-Rom d'art ont ralenti leur production, invoquant la concurrence avec Internet.

## **2. Les librairies virtuelles**

Le SNE, qui a créé une commission sur cette question, rappelle que le développement de cette activité dépend du degré d'équipement des foyers français ainsi que de la sécurisation des paiements. La vente en ligne, en France, est présentée comme étant encore balbutiante avec seulement quelques milliers d'ouvrages vendus (dont un tiers à l'étranger) contre 350 millions de livres vendus annuellement par les réseaux traditionnels. Le SNE souligne les tendances qui, à ses yeux, caractérisent ce secteur : l'absence de rentabilité, à ce jour, de ces librairies, l'inscription de ce phénomène dans la mondialisation de l'économie, les atouts représentés pour les petits éditeurs et les éditeurs spécialisés qui vendent beaucoup de livres à prix élevés sur Internet, le lien entre librairies classiques et librairies virtuelles qui en sont souvent des filiales, la diversification de l'offre (voyages,...).

Le commerce électronique, qui nécessite l'acheminement de livres à l'unité, aura également des répercussions sur la distribution.

Le SNE voit en outre dans le développement des librairies virtuelles des possibilités de développement de certains marchés spécialisés mais s'inquiète de la possibilité d'appliquer le prix unique, du préjudice causé aux librairies traditionnelles, de l'hétérogénéité des bases bibliographiques et de la distorsion entre un fond illimité et des commandes à l'unité.

## **3. L'édition électronique**

Le SNE estime que s'il y a transformation radicale du support, il n'y a ni transformation radicale du métier d'éditeur ni menaces sur la pérennité de la culture écrite qui est toujours à l'origine de l'édition, fut-elle électronique. Le SNE défend le maintien d'une fonction éditoriale sur les réseaux numériques et met en garde contre la tentation des auteurs de s'auto-éditer. Il souligne la distinction nécessaire entre, d'une part, l'édi-

tion du savoir, y compris l'édition scolaire, qui regroupe des livres à consulter et pourrait être éditée sur support numérique et, d'autre part, des livres à lire dont la lecture-plaisir s'accorde mal avec l'écran. En tout état de cause le prix des « livres électroniques » est d'ores et déjà moins important que celui des livres papier, ce qui pose la question de l'application d'un prix unique. Le SNE considère qu'une version papier et une version numérique du même texte constituent deux éditions différentes, ce qui n'interdit pas de rester très attentif aux conditions de l'application de la loi sur le prix unique.

#### **4. Le droit d'auteur, la numérisation et la diffusion en réseau**

Selon le SNE, l'une des questions les plus importantes en matière de droit d'auteur est celle de l'application des principes traditionnels de ce droit au cumul de la numérisation et de la capacité de transmission des œuvres par télécommunication. Cette question est, par nature, de dimension internationale, notamment au niveau européen où se négocie actuellement une directive sur le sujet.

Contrairement à la photocopie ou au prêt qui constituent des modes d'exploitation « secondaires » par rapport à l'édition et à la diffusion du livre lui-même, l'accès aux textes via les réseaux peut devenir un moyen primaire de diffusion des titres, ce qui suscite un certain nombre de questions, notamment quant à la définition du périmètre des droits et des exceptions qui y sont apportées.

L'accès à l'écran modifie la problématique économique et juridique de l'édition, une seule opération de numérisation permettant à un grand nombre d'utilisateurs d'avoir accès individuellement et simultanément au même texte. L'exploitation des œuvres passe donc d'une logique de reproduction à une logique de représentation, ce qui implique une autre économie de la gestion des droits :

- l'accès individuel, même à domicile, ne relève pas de l'usage privé mais constitue une représentation couverte à ce titre par le droit d'auteur,
- sur quelle assiette calculer la rémunération liée à l'exploitation par représentation et comment maîtriser l'acte de consultation ?
- se pose ainsi le problème du marquage des œuvres permettant d'en identifier les titulaires et d'en limiter l'accès,
- le SNE est opposé à l'exclusion de la copie privée numérique du champ du droit d'auteur dès lors que cet usage n'est rendu possible que par une succession d'actes de reproduction et de représentation par des personnes différentes, ce qui en favorise une utilisation collective. La copie numérique est en outre beaucoup plus facile à réaliser, elle peut être multipliée à partir d'une source unique et peut se commercialiser.

Les éditeurs se posent la question de savoir si les droits liés au numérique doivent logiquement être ou non gérés de façon collective et considèrent qu'il revient aux professionnels de l'écrit, et non de l'image, de gérer ces droits.

C'est dans le cadre de ces réflexions que le SNE a passé une convention avec la Bibliothèque Nationale de France concernant les ouvrages numérisés par cette dernière. Les principales dispositions en sont :

- la consultation des ouvrages s'effectue exclusivement sur place sans possibilité de transmission dans un réseau externe,
- l'autorisation concerne la consultation des œuvres à l'écran, leur reproduction sur papier et - le cas échéant - sur un support électronique indépendant,
- les éditeurs sont informés sur les modes de fonctionnement et les sécurités techniques des postes de lecture,

- une rémunération forfaitaire globale des titulaires de droits est prévue. À l'issue d'une période de deux ans, les ayants droit seront rémunérés en fonction de l'utilisation effective des œuvres,
- la reproduction des œuvres est contrôlée par la bibliothèque,
- la gestion et le suivi des autorisations pourront être confiés au CFC.

Les droits sur les ouvrages numérisés appartenant aux éditeurs, c'est à chacun d'entre eux de passer un contrat avec la BNF dans le cadre de la convention. Aux yeux du SNE, ceci constitue, au moins sur le plan des principes, un précédent important pour l'application du droit d'auteur aux réseaux, dans la mesure où ce qui est admis dans le cadre d'un réseau fermé le sera a fortiori dans un réseau plus ouvert.

Les travaux de la Commission Européenne : le SNE rappelle qu'une directive sur le droit d'auteur dans la société de l'information, visant à unifier les règles en vigueur dans les quinze États membres est en cours de négociation à Bruxelles. Le projet de directive s'articule autour de trois thèmes majeurs : la définition des droits exclusifs, la définition des exceptions à ces droits et les sanctions juridiques applicables à la diffusion ou à l'utilisation de moyens permettant de tourner les techniques de protection ou de marquage d'œuvres protégées. Le SNE souhaite que le Gouvernement Français soutienne à Bruxelles la version de la directive sur le droit d'auteur que le Parlement Européen a adopté en février dernier, en particulier dans le domaine des exceptions dont l'application, selon le Parlement, ne doit pas interdire l'usage de moyens techniques pour protéger les intérêts des titulaires de droits, ni porter préjudice à la protection juridique de ces moyens techniques.

Le SNE attend de l'État, sur ces sujets, qu'il fasse respecter les lois qui existent, qu'il détermine une éthique qui réaffirme le

respect de la liberté d'expression, qu'il soit présent au niveau Européen et qu'il garantisse l'efficacité de la perception et de la répartition des droits d'auteurs.

**Audition de Denis BENEVENT, secrétaire  
et Olivier L'HOSTIS, permanent  
du Syndicat National de  
la Librairie Française (SNLF)  
et mandatés par l'Union des Libraires  
de France (ULF),  
le 09/04/99**

Dans l'ensemble de la chaîne du livre, de l'auteur au lecteur, la librairie joue un rôle bien spécifique qu'il serait bon de rappeler ici.

Par le nombre et la diversité de ses points de vente, la librairie garantit dans son ensemble la pluralité de l'offre proposée aux lecteurs.

Le professionnalisme, la curiosité, la passion des libraires sont des éléments indispensables pour rendre vivante et effective la richesse des propositions éditoriales (nouveau-tés et fonds).

Le libraire est intrinsèquement l'un des seuls intervenants de la chaîne du livre à avoir une vision globale et concrète du circuit du livre, tant du point de vue économique que culturel, au cœur des relations avec tous les acteurs de la chaîne.

Les expériences et les connaissances conjuguées de tous les libraires constituent une fabuleuse mémoire « humaine » seule capable d'enrichir les demandes des lecteurs, et éventuellement de renseigner les éditeurs.

Les parts de marché de la librairie indépendante ont tendance, ces dernières années, à diminuer considérablement. D'une part, la concurrence des grandes surfaces spécialisées, des hypers et des grossistes est de plus en plus agressive, d'autre part, la vente directe des éditeurs ou de leurs distributeurs à

destination des collectivités est toujours très active. Notre principale mission syndicale consiste à mettre un terme à la fragilisation permanente du plus sensible mais capital des maillons de la chaîne du livre qu'est la librairie.

C'est dans ce contexte que le SLF (SNLF et ULF réunis) aborde ce fantastique défi technologique que représente l'utilisation du réseau Internet dans la commercialisation du livre, tant sous sa forme imprimée que sous sa forme numérisée.

Nous savons par expérience et grâce aux études prospectives, que les nouvelles formes de commercialisation du livre n'augmentent pas le marché en général, mais le répartissent de façon différente.

C'est pour cette raison que les réflexions de notre syndicat s'articulent dans un premier temps autour de l'organisation et des cadres de cette nouvelle concurrence. Nous pourrions dégager tout de suite trois points qui nous préoccupent tout particulièrement :

- Il est indispensable que les principes définis par la loi du 10 août 1981 relative au prix du livre soient préservés, voire même renforcés, et cela, quelle que soit l'origine du site de vente.
- Il nous semble plus que souhaitable que la vente de livres numérisés se fasse au même prix que sous la forme imprimée.
- Le fait que certains acteurs de la VPC via Internet bénéficient de conditions commerciales sans commune mesure avec celles de la librairie, de par leur statut de grossiste ou d'éditeur, nous paraît augurer d'une concurrence pour le moins déloyale.

Indépendamment des aspects économiques et sociaux non négligeables pour les entreprises constituant le réseau des librairies, la profession est très attachée à son rôle d'intermé-

diaire entre le texte et le lecteur final. Et, à ce titre, les quelques exemples de grands sites existants de vente de livres via Internet donnent plutôt une impression de nivellement généralisé, à l'exception de certaines promotions commerciales qui relèvent plus du marketing que d'une quelconque exigence intellectuelle. Le plus important ne consiste pas à offrir le plus grand choix possible, mais à orienter les lecteurs par rapport à l'ensemble d'une offre, surtout si l'offre est colossale, comme dans le domaine du livre.

À partir de ce constat et des expériences existantes, il semble évident que l'outil Internet, utilisé par des libraires au service de la librairie et du public, peut apporter une plus-value qualitative importante dans l'exercice de notre profession. C'est dans cet esprit que le SLF est soucieux de faire comprendre aux éditeurs et aux pouvoirs publics que la librairie peut et doit jouer un rôle de premier plan dans l'usage du réseau Internet.

Les partenaires de la chaîne doivent tous prendre conscience que les informations numériques doivent être d'accès aisé pour que la qualité du travail fourni par la librairie reste au meilleur niveau. Le seul critère de la capacité d'investissement n'est pas fondamentalement celui qui assure le mieux la défense de la création intellectuelle et du texte en général.

La librairie a déjà fait preuve de son inventivité et de sa détermination en matière de création de sites, elle réfléchit concrètement à de possibles utilisations spécifiques du réseau Internet pour améliorer et amplifier ce mouvement. Il serait souhaitable que les pouvoirs publics aient une attention particulière pour ces projets, qu'ils soient collectifs ou individuels, étant entendu que, dans ce domaine, les investissements sont tels que les entreprises que nous représentons ne pourront que très rarement y faire face seules.



Audition d'Alain GRÜND,  
Président de l'Union Internationale  
des Éditeurs (UIE),  
le 01/04/99

Monsieur Gründ expose l'avancée des travaux du [DOI \(Digital Object Identifier system\)](#) en en rappelant les principes.

Le DOI est l'équivalent de l'ISBN ou de l'ISSN de l'électronique. L'identification d'un livre ou d'une revue est chose aisée avec ces numéros d'identification. De même, qu'identifier un livre sur Internet ne pose pas de problèmes. Mais, le véritable commerce électronique consiste en fait à vendre des contenus immatériels. Il s'agit alors de savoir s'il s'agit d'un article ou d'une revue, d'un chapitre ou d'un livre.

L'identifiant d'un objet digital vise à identifier tout ce que les ayants droit envoient sur Internet ; mais encore faut-il savoir ce que l'on identifie. Il faut noter que Wolters Kluwer et Reed Elsevier sont très en avance par rapport à leurs confrères sur cette question, ils ont choisi d'identifier par article.

Le principe de l'identifiant est simple : on envoie un contenu sur le Net, ce contenu, pour pouvoir être utilisé par un usager doit avoir des droits. L'usager doit savoir quel est le tarif pour son usage et à qui il doit payer. Une version simple est l'abonnement sur une base de données comme c'est le cas pour le site de Michelin (itinéraires pour un voyage,...). Dans ce cas, il y a une relation bilatérale entre le détenteur de droits et l'usager. On peut noter au passage que ce type d'usage sous forme d'abonnement est bien perçu par les Français car ils ont l'habitude de payer la consultation d'une base de données du fait du minitel.

Le problème est plus complexe quant un usager veut avoir accès à une masse d'éléments. Il s'agit alors de connaître

chaque élément du point de vue du droit d'auteur mais aussi pour faciliter l'accès à des données très diversifiées.

Les gros éditeurs internationaux de sciences, technique et médecine (STM) sont prêts à mutualiser leurs bases de données. C'est pourquoi ils s'intéressent au DOI qui, une fois totalement opérationnel, constituera un réel outil d'utilisation des bases de données.

La première application concrète du DOI devra intervenir à la fin de l'année 1999. Concernant l'identification de contenus, il se pose un problème de segmentation. En effet, il est nécessaire de savoir précisément à qui on veut donner un numéro. Il est donc prévu que les 4 premiers chiffres soient réservés au détenteur de droits et qu'ils soient suivis d'un certain nombre de numéros internes. Bien évidemment, les normes utilisées doivent être acceptées par l'ISO. Les responsables du DOI veulent contracter avec les gestionnaires des ISBN nationaux pour les 4 premiers chiffres, mais aussi pour conseiller les modes de fragmentation (chapitre, section, partie,...).

En synthèse, Alain Gründ précise que le DOI, qui est un tatouage des œuvres, n'est pas un instrument de protection ou un verrou, c'est un outil technique qui permet de savoir quel (s) élément (s) a (ont) été pris.

Il rappelle que ce sont les Américains, déjà à la base d'Internet, qui ont créé le DOI au travers de leur association nationale d'éditeurs. On peut toutefois observer que les éditeurs Américains de littérature générale sont en retrait face à ce système, comme c'est d'ailleurs le cas en France à l'exception des éditeurs STM.

Le financement du DOI est actuellement assuré par l'Union Internationale des Éditeurs (UIE), par l'Association Internationale des Éditeurs de STM (groupement direct d'éditeurs) et, de façon plus importante, par les grands groupes internationaux d'éditeurs.

Audition de Philippe QUEAU,  
Directeur de la division Information et  
Informatique de l'UNESCO,  
le 08/01/99\*

La « totalisation » : de plus en plus, le patrimoine se présentera dans sa globalité, qui plus est pour un prix très bas.

On n'a plus affaire à des livres mais à des produits qui deviennent mi-flux, mi-stock en entraînant de nouveaux usages qui ne sont plus limités par l'objet.

Chaque étape de la chaîne du livre va être profondément modifiée. Comment, à partir de là, récupérer la plus-value qu'apportait chacun des maillons de la chaîne ?

- **L'auteur** : peut dorénavant s'adresser directement à des publics très ciblés, communiquer avec ses lecteurs, et produire un nouveau type de livres, les hyper-livres. L'auteur aura donc un rôle beaucoup plus important qu'à l'heure actuelle. N'importe qui, fut-il médiocre, où qu'il soit dans le monde, pourra désormais afficher sa production intellectuelle. Cette évolution conduira à rendre de plus en plus spécifiques les moteurs de recherche en les spécialisant sur des thématiques bien identifiées.

- **L'éditeur** : la sélection et la labellisation, qui étaient jusqu'à présent de son ressort, demeureront mais en étant effectuées par une communauté de pairs. Les coûts seront incroyablement diminués. Le distributeur classique sera remplacé par un « portail » disposant d'une offre générale couvrant tous les secteurs.

- **La librairie** : est vouée à disparaître car le nouveau système rend les intermédiaires inutiles. Le livre est actuellement

---

\* Compte rendu non validé par l'intervenant.

trop coûteux à cause du stock qu'il implique. Ce n'est pas le livre en tant que tel qui est menacé mais le stockage des livres. Les grandes librairies du type de la FNAC disparaîtront certainement car elles coûtent trop cher. Seuls subsisteront des petits commerces spécialisés autour de niches éditoriales et vendant également par Internet.

- **La bibliothèque :** c'est le maillon le plus précieux car elles exercent une mission de service public à travers des fonctions de formation, d'assistance, de collection et de mémoire. Les bibliothèques demeureront donc mais en se transformant profondément.

- **Le public :** le public va également changer de manière radicale en s'habituant à « l'alphabétisation du numérique » et à la navigation.

La loi sur le prix unique du livre s'appliquera-t-elle au numérique ? Il s'agit d'un problème franco-français, exclusivement territorial alors qu'Internet est mondial. L'idée même de protéger les maillons les plus faibles de la chaîne du livre n'aura plus cours. De surcroît, la loi Lang a été faite pour les livres, mais c'est à des objets d'une autre nature que l'on a affaire.

**La propriété intellectuelle :** « la volonté même de renforcer la propriété intellectuelle ne répond pas au génie de l'époque. Celui-ci consiste en la faculté de repérer la valeur ajoutée qui peut être apportée aux œuvres ». Philippe Quéau cite l'exemple des USA où il est de plus en plus fréquent de mettre à disposition gratuitement le patrimoine et de faire payer du service autour. La notion classique de propriété intellectuelle n'est pas adaptée à ce nouvel environnement. L'auteur doit être rémunéré pour son travail mais, avec les nouveaux modes de circulation de l'information, il perdra la propriété intellectuelle dont il disposait sur son œuvre. Nous ne faisons que revenir au principe de base du droit d'auteur tel que l'a défini la Révolution Française lorsqu'a été privilégiée la liber-

té de copie en échange de laquelle l'auteur devait recevoir une rémunération. Le cadre global de la propriété intellectuelle doit être révisé sous l'angle de l'intérêt général. La véritable question étant dès lors de savoir quelle peut être la valeur ajoutée à apporter à l'œuvre afin de la mettre gratuitement au service du public.

**L'intermédiation** : actuellement des blocages artificiels (édition, prix,...) interfèrent avec l'accès aux œuvres en ajoutant des filtres injustifiés (« les intermédiaires s'accaparent les profits »). On s'oriente de plus en plus vers une circulation sans entrave (donc gratuite) de l'information, y compris en ce qui concerne le livre, du fait des évolutions techniques et de la dimension mondiale du réseau. C'est le service qui sera greffé sur ces données qui apportera de la rentabilité.



Audition de François de SINGLY,  
professeur,  
Directeur du Centre d'Étude et de Recherche  
sur la Sociologie de la Famille (CERSOF),  
le 23/10/98

Le thème traité par François de SINGLY était : « Lecture, pratiques et usages ». Les principaux axes de son intervention sont développés ci-dessous ainsi que les remarques qu'elle a suscitées de la part des membres de la commission.

### **1. La lecture est un phénomène habituellement étudié comme s'il était homogène, alors qu'il s'agit d'un phénomène hétérogène**

On s'interroge habituellement sur des questions telles que : Lit-on plus ? Lit-on moins ? Lit-on mieux ? Lit-on moins bien ? au lieu de se demander : Qu'est-ce que la vraie lecture ?

D'où des typologies qu'il faudra creuser, telles que : types de livres (par exemple : livres professionnels, livres de fiction et livres de non-fiction), types de lecteurs, types de lectures, etc.

Mais, d'ores et déjà, on peut observer qu'à l'hétérogénéité de la lecture s'ajoute l'hétérogénéité du comportement du lecteur non seulement au cours de sa vie, mais aussi à un moment donné de sa vie, favorisée par le foisonnement de l'offre de titres. Le livre n'est plus un sujet de conversation, il est renvoyé à la sphère privée.

Le statut social de la lecture est ambigu, l'acte de lire peut être perçu de façon négative y compris dans des milieux que la lecture a façonnés (lire, c'est se retirer des autres ; lire, c'est perdre son temps). Chez les jeunes, la lecture n'est plus partagée et ne constitue guère un mode de convivialité.

Les pratiques de la lecture sont souvent en relation avec des espaces de vie : statut du livre en classe, dans les études supérieures : s'agit-il d'une lecture libre ou d'une lecture imposée ? statut du livre à la maison : la lecture sous les draps de toute une génération ! Intimité de l'acte de lire souvent pratiqué allongé dans son lit.

L'accès au livre s'est beaucoup multiplié ces dernières années, non seulement pour la petite enfance et l'enfance qui a vu se développer une offre tout à fait adaptée qui est entrée dans les foyers, diversification des supports (livre de poche dans les années 1965), diversification des genres (la BD et notamment la BD adulte qui a explosé dans les années 1980), diversification des modes d'achat (irruption de la vente par correspondance et montée des clubs tels que France Loisirs), ouverture de nombreuses bibliothèques et tournées de bibliobus, etc.

Les enquêtes sur les pratiques de lecture indiquent une tendance à la baisse de la lecture, notamment chez les jeunes, et un resserrement du noyau de forts lecteurs autour des femmes et des lectures à but professionnel. Seulement 5 % des jeunes positionnent la lecture au premier rang de leurs loisirs préférés, 25 % parmi leurs trois loisirs privilégiés.

## **2. Lire en entier ? Zapper ?**

La lecture en entier supprime l'envie de « sauter ». Il s'agit de choisir ce qu'on lit en acceptant de se laisser guider à l'intérieur du livre.

Zapper dans le livre est une attitude très cultivée car elle suppose d'être en mesure de choisir ou de ne pas choisir ce que l'on saute.

Il y a toute une offre de livres qui sont des sélections de bons passages par des médiateurs tels que les enseignants qui se sont chargés d'effectuer le zapping à la place du lecteur.

Où et comment s'acquiert cette culture qui permet de zapper ?  
Place de l'école, rôle des médiateurs (éditeurs, libraires...) ?

### **3. Lecture : plaisir, accumulation de connaissances, pensée**

La lecture peut avoir un rapport au plaisir, elle peut avoir un rapport au savoir.

Des modes de techno-apprentissage peuvent conduire à des modes de techno-pensée, c'est-à-dire « des pensées orientées objet ». Il convient de distinguer « lire » et « lier » : je « lie » mais je ne « lis » pas forcément...

La lecture peut permettre l'accumulation des connaissances. Cette accumulation de connaissance conduit-elle à penser, permet-elle l'apprentissage de la pensée ?

Poser cette question revient aussi à poser la question de la hiérarchisation de l'information.

La circulation sur les réseaux permet à chacun de « se faire son expérience », ce qui n'est pas sans analogie avec l'évolution de la vie privée.

### **4. La lecture du livre numérique**

L'observation de la pratique de la lecture a fait ressortir un certain nombre de phénomènes :

- le zapping et l'apprentissage qu'il nécessite,
- la hiérarchisation et l'apprentissage qu'elle rend indispensable,
- la nécessité d'une médiation mais par qui et sous quelle forme ?
- l'importance du plaisir,
- le contenu,
- l'accessibilité.

Le livre numérique trouvera-t-il sa place ? Le livre numérique changera-t-il le contenu des livres et leur accessibilité ?

Le livre numérique peut avoir une influence, mais il peut mourir s'il n'est pas porté par un mouvement.

Le livre numérique peut participer sous ses diverses formes (CD-Rom, livre téléchargeable, Web) à une méta lecture redistributrice des savoirs et contribuer à régler, ou à amplifier selon les points de vue, des problèmes tels que l'édition à compte d'auteur.

Le livre numérique procède d'une lecture extensive par opposition à la lecture intensive du livre papier.

Il se peut que pour certains types de lecture, le livre numérique soit mieux adapté que le livre papier et que le livre papier disparaisse (exemples des livres d'art ou des livres juridiques).

## **5. Le livre numérique et son environnement**

Dans un environnement marqué par le zapping, la responsabilité de l'éditeur, du bibliothécaire et du distributeur est de plus en plus lourde, car ce sont eux qui choisissent pour le lecteur.

Au-delà de l'accumulation de connaissances, l'accès à des compétences passe par des expériences et des rencontres (le fameux collègue invisible) et les nouvelles technologies vont dans le sens de ces expériences.

Le livre est de moins en moins le support exclusif de la lecture, ce qui conduit à interroger l'évolution des pratiques de lecture en s'appuyant également sur les nouveaux supports.

Mais les nouvelles technologies donnent-elles à penser ? Il faut se garder d'assimiler pensée et encyclopédisme.

Si l'on voit dans le livre un instrument de conservation du patrimoine de l'humanité, on peut se demander si le livre numérique sera, lui aussi, capable de remplir cette fonction. Quel type de mémoire conserver quand on a affaire à du texte en évolution constante (cf. expérience finlandaise de « dépôt légal d'Internet ») ?



## Audition de Pierre SIRINELLI, professeur à la Faculté de Droit Jean Monnet de Sceaux, le 18/12/98

Principaux thèmes abordés par Pierre SIRINELLI :

- Droit d’auteur, droit de reproduction, droit de représentation
- La question de la territorialité (ou loi applicable)
- Le statut de la copie privée
- Copie numérique et copie analogique
- L’œuvre collective
- La question du prix du livre.

Au nom du droit à l’information, des discours tendent à faire vouloir disparaître le droit d’auteur. Qu’en est-il en fait ?

Quels sont les univers qui nous intéressent ?

- le livre classique dans sa forme numérique
- le texte dans sa forme numérique
- l’information dans sa forme numérique
- la communauté culturelle

Les débats juridiques ne sont pas les mêmes selon les cercles considérés.

Un simple transfert de support peut changer la nature du droit applicable. Ainsi un livre-papier et le même contenu diffusé en ligne ne sont pas justiciables des mêmes textes.

De la même façon, une création multimédia associant une œuvre littéraire, du son et des images animées nécessite un contrat spécifique distinct du contrat régissant les droits de l’œuvre littéraire (lorsque la création multimédia est qualifiée d’œuvre audiovisuelle).

Le désir de sécurité juridique ne peut se concevoir sans référence au souci de sécurité pratique et aux moyens concrets disponibles pour sa mise en œuvre.

Auteurs et éditeurs ont un monopole de droits avec des exceptions que l'approche Européenne tend à vouloir développer. Mais le système est, pour l'heure, conçu comme devant être « fermé » (énumération limitative de ces exceptions).

Les droits d'auteur attachés à une œuvre peuvent s'analyser en droits de représentation ou en droits de reproduction.

Le législateur français a choisi une approche synthétique alors que pour d'autres états le contenu de ces droits peut faire l'objet d'une approche analytique énumérative.

Que deviennent ces droits lorsqu'une œuvre entre dans le processus d'une utilisation multimédia ? Prenons l'exemple d'une œuvre transmise par Internet ou dans un réseau Intranet.

L'œuvre est d'abord scannée puis installée sur un site. Elle est consultable à distance et/ou téléchargeable. La transmission par Internet va entraîner la copie et donc la reproduction de l'œuvre un certain nombre de fois (une dizaine à une vingtaine de fois) entre le point de départ et le point d'arrivée, à travers des relais et des nœuds techniques, sans parler du morcellement par paquets d'octets qui permettra son acheminement puis sa reconstitution sur l'écran d'arrivée dans les meilleures conditions de rapidité.

Y a-t-il reproduction puisque 10 à 20 copies ont été effectuées au cours de la transmission ? L'Union Européenne veut soustraire au droit d'auteur la copie technique, accessoire au processus de communication et provisoire.

**Un certain nombre d'actes relèvent du droit de reproduction** : scanner, graver sur un CD, installer sur le Web, mais le lobby des fournisseurs d'accès voudrait que l'installation d'une page sur le Web entre dans le champ des exceptions.

Si la numérisation d'une page est soumise au droit de reproduction, qu'en est-il d'une copie sur le disque dur de mon ordinateur correspondant à une adresse virtuelle ? En principe, cette copie échappe au droit d'auteur puisqu'il s'agit d'une unique copie privée entrant dans le champ des exceptions.

L'Intranet et le courrier électronique entrent-ils dans cette catégorie ?

L'Intranet est soumis au droit d'auteur puisque l'on sort du champ de l'exception de la copie privée en un exemplaire. Il y a usage interne mais collectif.

Que se passe-t-il si un texte est chargé sur un Intranet sans possibilités de téléchargement ? Au-delà de la copie unique, des droits devraient être payés car l'œuvre peut être plusieurs fois consultée par des personnes autres que le copiste. En cas d'envoi d'une copie d'un fichier accompagné, il y a aussi opposabilité du droit d'auteur, mais se posera un problème de preuve.

## **Les droits de représentation**

Ces droits sont nés à la Révolution, pour les théâtres. Il s'agit du droit de représentation publique d'une œuvre.

Toute circulation d'une œuvre et donc la télédiffusion d'une œuvre est soumise au droit d'auteur et relève du droit de représentation.

La circulation dans les tuyaux, autrement dit, la télédiffusion d'une œuvre, relève du droit de représentation alors que la visualisation sur un écran devrait relever du droit de reproduction.

Si une même personne est titulaire de ces deux droits attachés à une même œuvre, il n'y a pas de problème, mais que se passe-t-il si des personnes distinctes sont chacune titulaires

de l'un de ces deux droits attachés à une même œuvre ? En cas de désaccord, l'œuvre est neutralisée.

À noter que le droit de reproduction est sécable sur divers supports : papier, audio, numérique, etc. Le droit d'auteur peut faire l'objet de nombreux démembrements.

### **La question de la territorialité**

Un éditeur français constate qu'un ouvrage dont il est titulaire des droits est présent sur un site du Nebraska.

De deux choses l'une. L'éditeur porte son affaire devant le juge pénal français. Le code pénal Français s'appliquera si l'un des éléments constitutifs de l'infraction est localisé en France. Ce sera le cas puisque l'œuvre apparaîtra sur le moniteur et l'écran du juge français. Mais quelles suites réelles aura la décision française ?

L'éditeur porte son affaire devant le juge civil. Quelle règle permet alors de désigner la loi compétente ? La question est en débat.

Pour le satellite, c'est la loi du pays d'émission, pour Internet, ce serait la loi du pays du site.

Si le site était situé sur une île qui est un "paradis numérique" non soumis au droit d'auteur, que se passerait-il ? Cette solution risque de favoriser l'essor de tels « paradis numériques » ou d'entraîner, dans 80 % des cas, l'application de la loi américaine.

Si ce n'est pas la loi du pays d'émission qui s'applique, ce pourrait être la loi du pays de réception. Pour être en règle, il faudrait donc connaître la loi des 200 pays existant.

La loi française est la plus exigeante et la plus protectrice, mais les sites français représentent à peine 5 % de l'ensemble des sites de la planète.

La Commission Européenne (DG XIII) réfléchit à cette question de territorialité.

### **Le statut de la copie privée**

De la même façon que dans le numérique la copie privée en un seul exemplaire est admise, on pourrait imaginer disposer de la même tolérance dans le cas du numérique.

Dans le cas du numérique, est envisagée une exception spéciale, c'est la copie transitoire, indispensable au fonctionnement du processus de transmission.

Plutôt que de parler d'exception, le législateur pourrait énoncer que ces copies transitoires ne sont pas soumises à la réglementation car ne rentrant pas dans le champ du droit d'auteur.

La solution adoptée répondra autant à des considérations politiques, économiques que juridiques.

Pour l'heure, une copie éphémère est soumise au droit d'auteur mais la proposition de directive sur le droit d'auteur dans la société de l'information veut tenter d'opérer une évolution et de rendre obligatoire une exception propre aux copies transitoires, nécessaires et accessoires.

L'Union Européenne a prévu en outre des exceptions facultatives. Pour l'heure ce système est dit « fermé » et une liste exhaustive a été fournie. Les États vont fournir une liste d'exceptions qu'ils souhaiteraient voir figurer. Chaque État va dire qu'il lui manque une exception et la liste ira en s'augmentant.

Sans rentrer dans le détail, le texte actuel de la proposition suggère de retenir comme exceptions :

- la reprographie
- la copie sonore

- les bibliothèques avec un droit de location et de prêt à certaines conditions,
- la copie pédagogique pour illustrer un enseignement ou une recherche. Il s'agit autant d'un droit de représentation que de reproduction au profit de personnes souffrant d'un handicap visuel ou auditif.

En France, on a le droit de copier une œuvre dont on sera le seul usager. Cette solution est antérieure à 1957. Elle repose sur l'incapacité à interdire efficacement la copie privée et a parfois été justifiée par les difficultés de réaliser une copie ou par la faible perte occasionnée aux auteurs. Ces derniers arguments paraissent erronés.

La contrepartie de cette liberté est une taxe sur la copie privée dont le produit annuel est de 80 MF.

Ce fonds est abondé par les éditeurs de livre à hauteur de 0,2 % de leur chiffre d'affaires, soit 30 MF. Au total, 110 MF de taxes réparatrices du préjudice subi par les créateurs.

À ces 110 MF s'ajoutent 8 MF de subventions du Ministère de la Culture et de la Communication pour le soutien d'actions et d'opérations diverses.

Ces sommes, gérées par le Centre National du Livre, sont utilisées au profit de :

- versements et acquisitions de livres pour les bibliothèques : 35 MF
- caisse des lettres au bénéfice des veufs et veuves d'écrivains connus : 12 MF
- aides et subventions à la poésie et au théâtre, prêts et avances à publications diverses (800 titres par an) : 61 MF
- opérations pour soutenir la vie littéraire : 10 MF

## **Copie numérique et copie analogique**

L'arrivée du numérique a multiplié les facilités de la copie, en rapidité et fiabilité.

Une solution pourrait consister en l'interdiction de la copie privée, comme c'est le cas pour les logiciels dont la copie est interdite si ce n'est la copie de sauvegarde.

La copie privée est absente des directives Européennes. Sur le plan international, on aurait du mal à l'interdire. Aux USA, par exemple, le public considère qu'il a un droit à copie privée.

Quant aux éditeurs, ils ne tiennent pas à interdire la copie privée car ils n'en ont pas les moyens.

Dans trois ou quatre ans des dispositifs techniques le permettront peut-être.

Il est intéressant d'observer comment droit et technique peuvent venir au secours l'un de l'autre. La technique permet de marquer ou de verrouiller les œuvres tandis que le droit viendrait sanctionner les actes de contournement des dispositifs techniques.

Il semblerait qu'il y ait actuellement une préférence pour la rémunération de la copie privée comme c'est le cas actuellement.

Il est à noter que les textes actuels ont été bâtis sur la technologie du phonogramme ou du vidéogramme.

En multimédia, la copie privée est interdite puisque tout CD-Rom comporte un logiciel de navigation relevant de la réglementation sur les logiciels dont la copie est interdite, en dehors de la copie de sauvegarde (voir supra).

De toute façon, il faut éviter que la rémunération pour copie privée des œuvres s'analyse comme une taxe et soit plutôt considérée comme un droit d'auteur.

### **L'œuvre collective**

L'œuvre collective s'oppose à la notion romantique de l'auteur titulaire d'un droit patrimonial et dont le droit moral doit pouvoir être protégé.

L'œuvre collective fonctionne déjà dans le monde analogique. Qui en tire bénéfice ? Les auteurs ? L'éditeur ? sachant que les œuvres collectives sont rémunérées au forfait.

La création numérique et la presse ont des fonctionnements les apparentant à l'œuvre collective.

Ainsi l'œuvre collective est un lieu de confrontation entre deux mondes, celui du droit de l'investisseur, personne morale qui prend l'initiative de faire paraître et celui du droit de l'auteur, personne physique isolée qu'il faut protéger des périls qui l'entourent.

### **Les hypothèses extrêmes :**

Une œuvre analogique transposée telle quelle sur un support numérique s'analyserait comme la même œuvre que l'œuvre analogique. Les droits appartiennent au producteur.

Si une œuvre numérique utilise des contributions individuelles, celles-ci appartiennent à leurs auteurs.

Quid si l'œuvre numérique est une reprise partielle de l'œuvre analogique ? Est-ce une compilation de chacun des auteurs ? Est-ce un sous-ensemble de l'œuvre collective ? Faut-il recontracter ? Une juste rémunération devrait pouvoir être versée aux contributeurs mais ceux-ci ne

devraient pas disposer de la capacité de bloquer l'exploitation de l'œuvre.

### **La question du prix du livre**

Le prix du livre sert à fixer une assiette de rémunération

Le livre supporte un taux de TVA de 5,5 %.

Les guides tels que le Gault et Millau ou le Guide Michelin n'ont pas le statut de livres. D'ailleurs leur taux de TVA est de 20,6 %.

Dans le cas du multimédia, l'assiette de rémunération n'est pas le prix de vente, car ce prix est variable selon les points de vente.

Dans le cas du livre numérique, quelle assiette prend-on ?

En ce qui concerne le prix du livre et ses évolutions en France, on dispose d'une visibilité à 3 ans.

En Europe, le CD-Rom n'est pas considéré comme un livre. D'ailleurs, en France il supporte un taux de TVA de 20,6 %.

Le livre permet une facilité que ne permet pas le numérique : le feuilletage en librairie ou encore le « butinage » quoique certains États aient envisagé de créer une exception spéciale fondée sur la même idée (« browsing »).